

UNIVERSITE DE MONTREAL

Pour une pastorale libératrice  
relative à l'avortement

par

Rita Guy

Faculté de Théologie

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A.)  
en Théologie - Etudes pastorales

Octobre 1989

Rita Guy, 1989



### **Mise en garde/Advice**

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

"Pour une pastorale libératrice relative à l'avortement"

présenté par:

Rita Guy

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Mémoire accepté le:

## SOMMAIRE

L'avortement comporte plusieurs facettes et suscite beaucoup de controverses qu'il importe de considérer.

Dans ce travail, je tiens compte de tous ces facteurs. Dans les entrevues, je tente de nommer le vécu profond des personnes que je rencontre. J'essaie de mettre à jour des réalités peu explorées jusqu'alors. Mon but fondamental est le dépassement des enjeux sur la vie du foetus et la liberté de la mère.

L'étude des sciences humaines m'aide à découvrir les facteurs qui favorisent les options entre la vie du foetus et la liberté de la femme. Je prends conscience que ces deux choix opposés proviennent de plusieurs influences inconscientes. Cet état d'inconscience maintenu dans notre monde contemporain rend impossible le libre choix et la responsabilité morale autant au niveau personnel qu'au niveau collectif.

La péricope de la femme adultère de Jean 8, 1-11, met encore en évidence les désastres causés par des motivations inconscientes. Ces fausses motivations deviennent presque exclusivement sources de mort. Par conséquent, elles suscitent des boucs émissaires qui paient le prix de déviations culturelles.

L'intervention de Jésus remet chaque personne à sa place parce que la confrontation se fait de l'intérieur, au niveau du cœur. La présence du Père, par Jésus, fait comprendre jusqu'à quel point chacun est aimé intimement et profondément. La force de cet amour les invite à se convertir, à se reconnaître pécheurs. Cette conversion profonde mène à la vie. Par conséquent, les modalités mortifères qui régnait avant cette expérience de Dieu ne trouvent plus leur raison d'être.

A la lumière de ce texte de Jean 8, 1-11, je mets en parallèle l'agir des scribes et des pharisiens et la tutelle exercée par l'Église sur ses adhérents. Je mets également en parallèle le comportement de la femme adultère et les relâchements des moeurs dans la société. C'est pourquoi, nous vivons dans une société mortifère qui suscite des boucs émissaires. C'est seulement en rendant Jésus présent dans cette situation que la vie pourra jaillir de nouveau.

Dans mon projet pastoral, je prévois deux temps d'action.

A court et à moyen termes, je propose une nouvelle structuration de la conscience à la lumière de cette recherche. Cette première partie s'adresse davantage à l'ensemble des chrétiens de notre milieu.

A moyen et à long termes, j'entrevois la possibilité de monter un organisme où les principaux intervenants seraient des parents. Ces parents s'impliqueraient autant envers les personnes qui optent pour l'avortement qu'envers celles qui poursuivent une grossesse.

Une équipe de sept ou huit professionnels pourrait soutenir les parents et intervenir en cas de difficultés. La tâche de ces spécialistes demeurerait effacée par rapport à celle des couples.

## TABLE DES MATIERES

V

SOMMAIRE .....	ii
TABLE DES MATIERES .....	v
AVANT-PROPOS .....	x
INTRODUCTION: L'AVORTEMENT, UN SUJET QUI BOULEVERSE NOTRE MONDE CONTEMPORAIN .....	1
CHAPITRE PREMIER: LE VÉCU DE L'AVORTEMENT DANS SES ASPECTS ACTUELS .....	7
1.1 <u>Un regard d'ensemble sur l'avortement</u> .....	9
1.1.1 La loi civile .....	9
1.1.2 Centre de planning familial (C.P.F.) .....	10
1.1.3 Le Centre local des services communautaires (C.L.S.C.); (secteur nord) .....	12
1.1.4 Position officielle de l'Église .....	13
1.1.5 Opinion partagée au niveau de la population .....	13
1.2 <u>Observation et cueillette des données</u> .....	14
1.2.1 La procédure de l'observation .....	14
1.2.2 Les objectifs poursuivis et méthodologie .....	15
1.2.3 Données recueillies auprès des répondants .....	17

	Page
1.2.3.1      Une travailleuse sociale au C.P.F. ....	17
1.2.3.2      Une infirmière d'un C.L.S.C. ....	22
1.2.3.3      Quatre infirmières de l'Hôpital Notre-Dame de l'Assomption de Jonquières ....	25
1.2.3.4      Une religieuse responsable du Centre "Au service de la vie ....	26
1.2.3.5      Une infirmière de l'Université du Québec à Chicoutimi (U.Q.A.C.) ....	27
1.2.3.6      Des membres du personnel du CÉGEP de Jonquières ....	28
1.2.3.7      Des étudiants(es) du CÉGEP de Jonquières ....	29
1.2.3.8      Des animateurs en pastorale, prêtres et laïcs	30
1.2.4 <b>Témoignages divers</b> ....	32
1.2.4.1      Femmes ayant décidé de garder leur enfant ....	32
1.2.4.2      Des femmes ayant vécu l'avortement ....	39
1.2.5 <b>Considérations générales</b> ....	44
1.3 <b>Analyse des entrevues</b> ....	46
1.4 <b>Hypothèse d'observation</b> ....	47
 CHAPITRE DEUXIÈME: L'AVORTEMENT DANS UNE PERSPECTIVE SOCIALE ET CULTURELLE .....	 50
2.1 <b>Des interrogations</b> ....	51
2.1.1 <b>En pastorale</b> ....	51
2.1.2 <b>Dans les services sociaux</b> ....	51
2.1.3 <b>Dans l'opinion publique</b> ....	52
2.1.3.1      Le droit à la vie du foetus ou le droit à la liberté de la femme ....	52
2.1.3.2      Les personnes en situation de grossesse indésirée ....	53
2.1.3.3      Les moyens contraceptifs ....	53
2.1.4 <b>Le sens de la maternité</b> ....	54
2.2 <b>Le début de l'être humain</b> ....	55

	Page
2.2.1 L'humanisation immédiate .....	56
2.2.2 L'humanisation différée .....	57
2.3 <u>Le conflit des droits: une dialectique à surmonter</u> .....	59
2.3.1 Droit à la vie du foetus ou droit à la liberté de la femme .....	59
2.3.2 Application de ce modèle d'analyse .....	60
2.4 <u>Les approches en relation d'aide</u> .....	62
2.4.1 L'approche non directive .....	62
2.4.2 L'approche directive .....	63
2.5 <u>L'avortement dans une perspective féministe</u> .....	65
2.5.1 Bref historique sur la féminité .....	65
2.5.2 Les stratégies employées par les féministes .....	68
2.5.3 Difficultés dans la compréhension des valeurs maternelles .....	68
2.5.4 Conséquences des déviations sur l'amour et l'instinct maternel .....	70
2.5.5 La femme doit s'identifier à l'homme pour survivre dans la société .....	71
2.5.6 Conséquences de l'identification à l'homme .....	72
2.5.7 Application au problème de l'avortement .....	74
2.5.8 Responsabilités attribuées aux Magistère et aux scientifiques .....	75
2.5.9 Le mouvement du balancier .....	77
2.6 <u>Les solutions à apporter</u> .....	78
2.6.1 Sens de l'identification et de l'identité .....	78
2.6.2 Femme, Église et société .....	78
2.7 <u>Schéma sur la structure de la personnalité</u> .....	81

	Page
CHAPITRE TROISIEME: L'AVORTEMENT DANS UNE PERSPECTIVE ÉVANGÉLIQUE ET ECCLÉSIALE .....	87
3.1 <u>Jésus révèle le cœur de Dieu à une femme adultère</u> .....	89
3.1.1 Traduction du texte de Jean 8, 2-11 .....	89
3.1.2 Explication de quelques mots utilisés dans ce texte ....	91
3.1.3 Origine de Jean 8, 2-11 .....	93
3.1.4 Cadre juridique et social de Jean 8, 2-11 .....	94
3.1.5 Vécu psychologique de chaque personnage .....	96
3.1.6 La place et le sens de la loi .....	100
3.2 <u>Réinterprétation et réflexion personnelle</u> .....	104
3.2.1 Les enjeux de la loi .....	105
3.3 <u>Quels parallèles peut-on établir entre le texte de Jean 8, 2-11 et l'avortement</u> .....	116
3.3.1 Trois attitudes devant la loi .....	116
3.3.1.1 Bienfaits de la loi de l'amour .....	117
3.3.1.2 Conséquences d'une loi répressive .....	119
3.3.1.3 Conséquences d'une absence de loi .....	120
3.3.2 Bref regard sur la tradition de l'Église .....	121
3.3.2.1 Pramat de la procréation .....	122
3.3.2.2 Ambiguïtés attribuées à la sexualité .....	124
3.3.2.3 Caractère dualiste de la sexualité dans l'Église et la société .....	126
3.3.3 Mouvement du balancier .....	127
3.3.3.1 L'Église et son moralisme puritain .....	127
3.3.3.2 Amoralisme libertin de la société .....	130
3.3.3.3 Différences entre ambiguïté et dualité .....	131
3.3.4 Figure qui représente la responsabilité morale chrétienne .....	132
3.3.4.1 Tutelle exercée par l'Église .....	133
3.3.4.2 La société et le rejet des interdits .....	136

	Page
CHAPITRE QUATRIEME: UNE ACTION A ENTREPRENDRE .....	139
4.1 <u>Ressources offertes dans notre diocèse</u> .....	140
4.2 <u>Un partage des tâches</u> .....	141
4.3 <u>Expérience avec des groupes</u> .....	143
4.3.1    Contenu de l'enseignement .....	144
4.3.1.1    Ce qu'est le développement de la responsabilité morale .....	145
4.3.1.2    Le sens de l'identification et de l'identité .	148
4.3.1.2.1    Identification et identité dans l'Ancien Testament .....	150
4.3.1.2.2    Identification et identité dans le Nouveau Testament .....	152
4.3.1.2.3    Identification et identité dans notre monde contemporain .....	152
4.3.2    Causes profondes de l'avortement .....	155
4.4 <u>Organisme qui vise à secourir les personnes en situation</u> .....	158
CHAPITRE CINQUIEME: L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST .....	162
CHAPITRE SIXIEME: CROITRE EN AIDANT LES AUTRES .....	167
CONCLUSION: LA VOLONTÉ DE DIEU, C'EST DE NOUS RENDRE HEUREUX .....	172
RÉFÉRENCES .....	174
BIBLIOGRAPHIE .....	182

## AVANT-PROPOS

Au cours de mon baccalauréat en théologie, une phrase m'a marquée particulièrement, "Le Royaume des Cieux appartient aux petits", nous disait-on. En entendant cette affirmation, j'ai décidé de prendre option pour les plus petits de mon milieu. En décidant de m'impliquer pour la cause de l'avortement, j'étais certaine d'atteindre mon objectif. N'est-ce pas le foetus sans défense, sans parole qui peut-être considéré comme le plus petit du Royaume de Dieu! L'audio-visuel sur le cri muet me touchait comme la plupart des gens.

En montant cette recherche, j'ai compris que les personnes aux prises avec une grossesse indésirée, qu'elles optent ou non pour l'avortement, devenaient des victimes du système. J'ai vu en elles des personnes démunies, exposées aux critiques et aux jugements sociaux. Par le fait même, ces femmes ou couples en arrivent à porter le poids d'une société malade. Je les considère également comme des petits du Royaume des Cieux. Des gens poussés au désespoir qui n'ont même plus la chance de crier leur détresse.

Si j'avais un sous-titre à donner à mon mémoire, ce serait "Le cri muet du coeur". Un cri du coeur étouffé, qui ne peut être entendu que par ceux qui vivent la même douleur, les mêmes blessures profondes, le même désespoir.

Au cours de ce travail, j'emploie quelques expressions différentes pour signifier l'avortement. Par exemple, je parle d'une interruption ou d'un arrêt de grossesse. Je tiens à préciser que ces diverses expressions comportent, le même sens pour moi. Elles ne veulent ni minimiser, ni grossir leur valeur intrinsèque.

Aussi, je donne probablement l'impression d'accorder peu d'importance à l'homme en cours de rédaction de ce travail. Ce sont les circonstances qui m'ont amenée à rencontrer et à recevoir des confidences par une majorité de femmes. Je peux vous assurer que j'accorde une place importante à l'homme et à la paternité.

En terminant, je ne peux nommer toutes les personnes qui m'ont aidée et encouragée à poursuivre ce travail.

Je tiens cependant à leur exprimer ma reconnaissance et à leur certifier qu'elles seront toujours présentes dans mon coeur.

Je remercie de façon spéciale, Camil Ménard qui m'a encouragée et qui m'a accordé sa confiance jusqu'au bout. Un merci spécial à Florent Villeneuve pour son appui et son encouragement. Merci à tous mes amis et amies qui m'ont secondée moralement durant toutes ces années. Merci à mon groupe de cursillistes de la Cathédrale qui m'ont manifesté leur confiance, leur affection et appuyé mon projet. Merci à Louise Côté Girard, pour avoir contribué à la correction du français.

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'avortement, un sujet qui bouleverse notre monde contemporain.

L'avortement est une question à l'ordre du jour. Les médias d'information reviennent régulièrement sur ce sujet. En plus, une littérature abondante nous a été transmise ces dernières années. On peut donc dire que des efforts sérieux sont entrepris pour favoriser un discernement en fonction d'un arrêt de grossesse.

L'actualité accordée à l'avortement vient du fait d'un changement de législation effectué au début des années 1970. Jusque là, même pour des raisons majeures, l'avortement était un acte criminel. Par conséquent, les parents et les avorteurs(euses) étaient susceptibles de poursuites judiciaires et d'emprisonnements. Il en résultait une pratique clandestine de l'avortement. Inutile d'insister sur tous les effets néfastes d'une telle pratique. Mentionnons seulement le nombre élevé de mortalité et de stérilité chez les femmes qui recouraient à ces services. Malgré ces effets très négatifs, le caractère clandestin de l'avortement en faisait une question mise en veilleuse. En effet, sa stabilité dans les prises de position aux niveaux moral et légal ne nous invitait pas à remettre en question un sujet aussi épiqueux.

Du côté de l'Église catholique, l'enseignement du magistère restait immuable sur ce sujet. De plus, la défense de la vie du foetus par les autorités religieuses se présentait de façon tellement rigoriste qu'elle ne laissait aucune place à la discussion.

Jusqu'au début des années 1970, moment du changement de législation par le gouvernement fédéral, l'Église et l'État semblaient en accord étroit sur cette question. Les aspects légal et moral présentés aux citoyens et aux citoyennes nous traçaient un seul et même chemin qui ne demandait aucun effort de réflexion. Il en est résulté une confusion entre le légal et le moral.

La législation nouvelle sur l'avortement amorce une démarcation entre l'Église et l'État. L'Église durcit sa position nouvelle sur ce sujet et l'État, au fil des ans, applique la loi avec beaucoup de libéralité. L'Église défend le droit à la vie du foetus et l'État, dans l'application de la loi, défend la liberté de la femme. Par le fait même, le divorce entre l'Église et l'État s'accentue et les questions existentielles liées à l'interruption de grossesse se posent avec beaucoup d'acuité. Ainsi, les deux dernières décennies viennent ébranler un ordre établi qui semblait immuable.

Comme chaque membre de notre société et de notre Église, je me suis remise en question devant ces faits historiques. Si je remonte à mes plus lointains souvenirs, il me semble que l'option anti-avortement

était inscrite dans mon code génétique. Dans mon adolescence, j'aurais pu donner une définition banale de l'avortement et en approuver la défense sans aucune restriction. On ne me demandait pas mon opinion sur la question; on me transmettait des réponses toute faites qu'il me fallait accepter pour entrer dans le système. Quand la nouvelle législation est entrée en vigueur, j'ai suivi la masse qui s'opposait au droit civil en croyant fermement que les dirigeants gouvernementaux s'éloignaient du vrai chemin.

Ce n'est que plus tard, à travers mon travail et mes études, que j'ai dû laisser tomber mes résistances aux changements. J'étais entourée d'amies que j'estimais beaucoup. Un jour l'une de celles pour qui j'avais le plus d'estime me confie qu'elle venait de vivre un avortement. Ce qui m'a permis de ne pas la rejeter, ce fut ce sentiment profond que j'avais pour elle.

Par cette amie, j'ai compris que celles qui recouraient à l'avortement n'étaient pas foncièrement différentes de moi. Elles n'étaient pas le monstre qu'on avait toujours voulu me présenter. Des confidences reçues ultérieurement à cette expérience m'ont ouvert les yeux sur des réalités que je refusais de voir auparavant.

Je crois pouvoir dire avec justesse que cette recherche en praxéologie pastorale s'appuie sur un cheminement intérieur en complémentarité avec des recherches scientifiques et une pratique observée.

Je pense que l'une des principales spécificités de mon travail tient du fait que je sors des sentiers battus. J'ai tenté d'établir une conciliation entre pro-vie et pro-choix. Ainsi, la base fondamentale de mon mémoire repose sur la possibilité de considérer à la fois la liberté de la femme et le droit à la vie du foetus pour porter un jugement moral sur l'avortement.

Expliquons maintenant certains silences qui pourraient indisposer le lecteur. Il arrive assez souvent, on le sait, que les personnes opposées à l'avortement proposent l'adoption ou la contraception comme solution de rechange.

Tout en respectant le jugement de ces personnes, je ne crois pas que ces arguments soient réalisables dans le contexte présent. L'adoption a sans doute été dans le passé une solution excellente qui répondait au contexte socio-culturel dans lequel on le vivait. Sans entrer dans toute l'argumentation relative à cette question, il est clair que l'adoption demeure présentement une réponse satisfaisante pour une minorité de femmes en situation. C'est pourquoi, je ne fais pas souvent référence à l'adoption au cours de ce mémoire.

En ce qui a trait à la contraception, sa non-utilisation ou encore sa mauvaise utilisation renvoie à des problèmes d'un autre ordre. Dans le mémoire, il nous faudra analyser dès lors les causes profondes qui motivent ce semblant de mauvaise volonté de la part des membres de notre société.

Enfin, une autre spécificité de ma démarche réside dans le fait que j'envisage de mettre à jour les forces inconscientes qui agissent dans une situation aussi angoissante que l'avortement. Ainsi, au lieu d'en rester aux réponses spontanées ou aux opinions superficielles, je jette un regard sur ce qui amène inconsciemment les gens à agir et à se prononcer de telle ou telle façon. De cette manière, je crois qu'un tel élargissement nous ramène possiblement aux racines profondes du sujet étudié.

Le mémoire se divise en quatre grandes parties principales. Dans la première, je fais le tour de la question en observant la pratique sociale et pastorale sur ce sujet. Pour débuter, je regarde l'ensemble des aspects liés à l'avortement et cela à partir du changement de législation civile jusqu'à ce jour. Puis, je présente des entrevues effectuées personnellement.

Dans la deuxième partie, à l'aide des sciences humaines, j'apporte un éclairage sur différents points qui touchent l'avortement. Entre autres, j'aborde la psychologie de la femme enceinte. Je donne également une place importante à la littérature féministe. La lumière apportée par cette littérature nous situe dans notre histoire sociale et ecclésiale. Elle nous fait comprendre jusqu'où la société patriarcale a pu faire dévier le jugement sur la conception de la grossesse. Pour finir, cette partie nous montre d'autres réalités qui nous aident à porter un jugement plus sain sur la grossesse et, par conséquent, sur l'avortement.

Dans la troisième partie, les sciences religieuses nous mènent encore plus loin dans la compréhension sur la question qui nous occupe. C'est à la lumière du texte de Jean 8, 1-11 que je base l'essentiel de cette partie. Dans cette péricope de la femme adultère, je pose un regard sur les acteurs de la scène.

Une femme est aux prises avec une situation morale où elle se sent accusée, jugée et possiblement susceptible d'être condamnée à mort. Dans un deuxième temps, nous voyons des hommes de loi qui veulent rendre légitime le jugement qu'ils portent sur la femme. Pour terminer, il y a Jésus qui par son agir et ses paroles finit par déconcerter chacun de ceux qui sont présents à cette scène. Par l'exégèse de ce texte je fais ressortir le message existentiel donné par Jésus et je fais un parallèle entre ce message apporté il y a deux mille ans et sa pertinence actuelle en l'adaptant au contexte présent sur l'avortement. Ce parallèle prend forme également en présentant un historique sur la Tradition de l'Église.

Dans la dernière partie du travail, je propose une intervention pastorale adaptée aux prises de conscience suscitées dans les trois premières parties. Cette partie se divise en deux temps. Dans un premier temps, je donne une place importante à l'éducation de la conscience collective. Dans un deuxième temps, j'apporte la possibilité de monter un organisme qui répondrait aux besoins des filles, femmes ou couples en situation de grossesse indésirée. Cet organisme ferait appel aussi bien à l'expérience de spécialistes qu'à l'expérience de parents en tant qu'éducateurs.

## CHAPITRE PREMIER

## LE VÉCU DE L'AVORTEMENT DANS SES ASPECTS ACTUELS

En soi, l'avortement comporte de multiples aspects et implique plusieurs catégories de personnes, aussi bien aux niveaux personnel que professionnel. J'irais même jusqu'à dire que devant ce sujet, chacun se sent concerné d'une manière ou d'une autre.

En tenant compte de ces faits, dans ce chapitre, j'essaie de donner un aperçu global de la situation. Dans les entrevues, j'ai fait ressortir le vécu affectif dans lequel se vit l'avortement. J'ai testé également le climat de confiance accordé aux intervenants pastoraux sur cette question. Par le fait même, des opinions sur la morale de l'avortement ont été exprimées et deviennent révélatrices des différentes conceptions véhiculées.

Même si ce travail tient compte plus spécifiquement de l'avortement, il m'était indispensable de m'arrêter aux femmes qui optent pour une poursuite de la grossesse afin de cerner l'ensemble de la situation. Le vécu existentiel de ces femmes vient enrichir et compléter ma démarche.

Les données rapportées dans ce travail sont d'ordre qualitatif. Les personnes rencontrées sont des résidents(es) de Jonquière et de

Chicoutimi. Je crois qu'en me limitant à ces deux villes, j'ai tout de même cerné la mentalité générale de l'ensemble du Saguenay-Lac-St-Jean.

Dans la première partie du présent chapitre, je soulève des considérations générales liées à l'avortement et dans la seconde, je donne un rapport sur les différentes entrevues. Pour finir, dans la troisième partie, je fais ressortir les résultats de la cueillette des données.

## 1.1 UN REGARD D'ENSEMBLE SUR L'AVORTEMENT

En premier lieu, il importe d'identifier, ne fut-ce que sommairement, l'ensemble des aspects touchés par la question de l'avortement.

### 1.1.1 La Loi civile

C'est en 1970 que le gouvernement fédéral amende la Loi sur l'avortement. Ainsi, l'avortement thérapeutique devient légal. Par la suite, le gouvernement québécois commence, en région, l'implantation de cliniques destinées à cette fin. Des changements importants surviennent.

L'article 25 de cette loi permet à un médecin qualifié de pratiquer l'avortement thérapeutique avec, bien sûr, le consentement de la femme. On y stipule également que l'avortement doit être envisagé quand la vie ou la santé de la mère est en danger. Ceci est reconnu par un comité thérapeutique qui a le pouvoir de prendre la décision finale. (1)

En 1988, suite à un jugement de la Cour suprême du Canada, la Loi sur l'avortement devient inapplicable. En effet, en s'appuyant sur la Charte des droits de l'homme, la Cour suprême juge que cette loi ne respecte pas les droits de la personne humaine. Résultat: l'avortement n'est plus réglementé d'aucune manière et on peut y recourir sans risque de pénalité judiciaire. (2)

Suite à ce jugement, l'opinion publique est fortement divisée et semble pencher pour une nouvelle forme de réglementation. Il est probable qu'une nouvelle loi sera bientôt votée en vue de protéger le foetus (3). (Présentement, aucune décision gouvernementale n'est prise en fonction de l'amendement de cette loi).

#### 1.1.2 Centre de planning familial (C.P.F.)

Pour appliquer la loi fédérale de 1970, on a tenu à planter, dans la région 02 (du Bas-Saguenay jusqu'à Chibougamau), un Centre de planning familial incluant un service d'avortement thérapeutique.

L'Hôpital de Chicoutimi a été le premier établissement approché en vue de cette implantation. On sait que cette institution est la mieux pourvue tant pour ses possibilités techniques que professionnelles. Un refus de la part du conseil d'administration a obligé le gouvernement du Québec à se tourner vers un autre établissement régional.

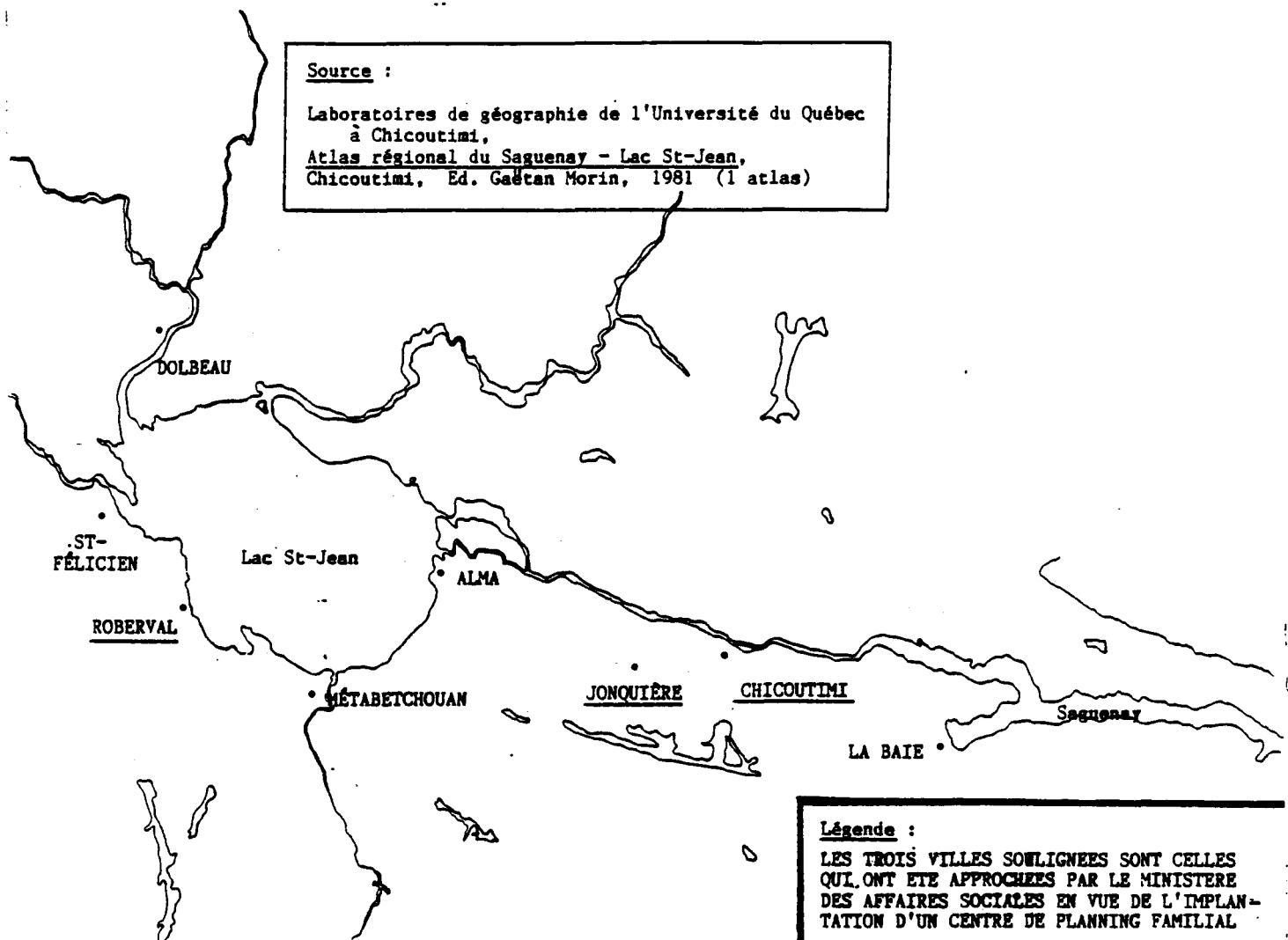
Le Centre hospitalier de Roberval apparaissait comme le deuxième centre reconnu pour ses qualités techniques et professionnelles. Ici encore, le gouvernement a essuyé un refus.

Le Centre hospitalier de Jonquière constituait alors la troisième alternative acceptable. A la suite de certaines pressions gouvernementales, celui-ci accepte d'ouvrir un C.P.F. (4), et ce, malgré de nombreuses oppositions. Le Centre a ouvert ses portes le 30 avril 1979. (5).

Comme je viens de le souligner, l'ouverture du C.P.F. de Jonquière (incluant l'avortement thérapeutique) a suscité des manifestations à tous les niveaux de la société.

Avant que ce Centre devienne effectif, des pétitions concernant ce projet ont circulé à plusieurs reprises dans le but de contrer l'avortement. Les différents médias d'information rapportaient régulièrement un mécontentement du public à ce sujet.

Si nous regardons l'autre côté de la médaille, il va de soi qu'une nouvelle politique favorable à l'avortement conviendrait à une bonne partie de la population. La suite de ce chapitre le confirme amplement.



### 1.1.3 Le centre local des services communautaires C.L.S.C., (secteur nord)

En 1983, quelques années après l'ouverture du C.P.F. de Jonquière, s'ouvrait un C.L.S.C. à Chicoutimi (secteur nord) (6). Il est bien connu que ce centre a pratiqué l'avortement de façon illégale à ses débuts sans craindre des poursuites judiciaires.

#### 1.1.4 Position officielle de l'Église

Mgr Marius Paré, Évêque du Diocèse de Chicoutimi, a pris position en 1978 dans une lettre circulaire adressée aux catholiques du diocèse. Il y soulignait que l'avortement légalisé ne prend pas nécessairement un caractère moral du fait de sa légalisation. Il faisait référence aux Écritures et à la position officielle de l'Église. Le but de cette intervention consistait à préserver la dignité humaine, à sauver l'amour. Il faisait appel à une vie de foi, à l'exercice d'un bon discernement, au courage et à la constance dans la conduite. Indéniablement, cette prise de position s'alignait sur l'enseignement du Magistère de l'Église. (7)

#### 1.1.5 Opinion partagée au niveau de la population

Dans la population en général, les discussions que l'on entendait sur ce sujet - et qui demeurent encore - font ressortir des opinions opposées, soit que l'on protège le droit à la vie de l'enfant, soit que l'on proclame le droit à la liberté de la femme.

La perception qui en résulte laisse supposer que le droit à la vie de l'enfant et la liberté de la femme demeurent inconciliables. On insiste sur la défense du droit à la vie de l'enfant en ne tenant pas compte des conditionnements vécus par la femme. La liberté de la femme se réfère à une conception de liberté absolue n'acceptant aucune contrainte causée par la grossesse.

De plus, au niveau de la société, une objection revient fréquemment. Il s'agit de tous les moyens contraceptifs mis à notre disposition aujourd'hui. Ces moyens devraient, dit-on, permettre de planifier les naissances de façon efficace. Par le fait même, la question de l'avortement ne devrait plus se poser. Cette manière de penser amène des jugements parfois très sévères envers les personnes en situation de grossesse indésirée.

## 1.2 OBSERVATION ET CUEILLETTE DES DONNÉES

### 1.2.1 La procédure de l'observation

Il n'est pas facile de trouver un terrain favorable à l'observation des pratiques thérapeutique et pastorale reliées à l'avortement. Pour les centres de services sociaux, il n'est pas question d'accepter de stagiaires. On avance comme objections qu'il importe de sauvegarder le secret professionnel, de ne pas nuire à la facilité d'expression des consultants (es) par la présence d'une tierce personne. De plus, on ne veut pas ajouter un surcroît de travail au personnel.

Il va sans dire que les milieux les plus propices pour retirer le maximum d'informations demeurent le C.P.F. de Jonquière et le C.L.S.C. de Chicoutimi. Malheureusement, pour les mêmes raisons que dans les centres de services sociaux, il est impossible de s'insérer dans un C.L.S.C.

De plus, considérant que souvent les personnes qui recourent aux services pastoraux se décident en faveur de la poursuite de la grossesse, un stage en milieu pastoral ne m'apparaissait pas favorable pour recueillir les informations que je souhaitais.

Ces circonstances m'ont forcée à recourir à une autre forme d'observation. Il m'a semblé qu'en procédant par entrevues, je pourrais obtenir des informations valables. Cette décision m'a créé certains problèmes méthodologiques, car on ne peut interroger des expériences aussi fortes avec des questions directes et fermées. Obtenir des données quantitatives en ce domaine est impensable, voire inutile. C'est pourquoi, il m'a fallu privilégier des recherches de données qualitatives auprès de deux catégories de personnes: a) des intervenants dont la profession touche la réalité en question; b) des femmes concernées par une grossesse indésirée, ayant donné suite ou non à leur projet d'avortement.

#### 1.2.2 Les objectifs poursuivis et méthodologie

Ma recherche poursuit les six objectifs fondamentaux suivants:

- A la lumière de ces entrevues, dégager les difficultés vécues par les filles ou femmes en situation de grossesse indésirée tant aux niveaux de la société, des services sociaux et communautaires que des services pastoraux.

- Vérifier si l'on rend possible la poursuite de la grossesse par des interventions pastorales efficaces.
- Essayer de discerner si l'ensemble des conditions qui entourent le vécu de ces femmes les incite à faire appel à l'avortement comme seul recours. Si cela se vérifie, quelle responsabilité morale peut-on imputer aux personnes en situation?
- Vérifier si l'application de la loi sur l'avortement équivaut à l'avortement sur demande. (8)
- Voir dans quelle mesure l'avortement peut engendrer des répercussions physiologiques, psychologiques et morales chez celles qui choisissent cette option.
- Vérifier si l'enseignement des méthodes de régulation des naissances demeure un moyen suffisant pour contrer l'avortement.

Tel que je l'ai déjà mentionné, les entrevues se font, en premier lieu, avec des professionnels concernés par l'avortement et en deuxième lieu, avec des personnes qui ont été confrontées à une grossesse indésirée, qu'il y ait eu poursuite de la grossesse ou avortement. Les

questions sont ouvertes et adaptées à la profession dans le premier cas et concernent le vécu quand il y a eu expérience d'une grossesse non désirée.

Voyons maintenant ce que les professionnels peuvent nous apprendre sur la question.

#### 1.2.3 Données recueillies auprès des répondants

##### 1.2.3.1 UNE TRAVAILLEUSE SOCIALE AU C.P.F.

Il me semble important de préciser que les locaux du C.P.F. de Jonquière sont installés à l'hôpital du secteur Arvida. Toutefois, les services sont dispensés également à l'hôpital Notre-Dame de l'Assomption du secteur Jonquière. Dans l'entrevue qui va suivre, je vais donc inclure des informations concernant les deux établissements hospitaliers.

Ma première entrevue s'est effectuée auprès d'une travailleuse sociale du C.P.F. de Jonquière. Par son travail, cette femme côtoie des personnes qui envisagent un avortement. L'ensemble des données recueillies lors de cet entretien m'a éclairée sur plusieurs points.

Voici, d'après cette personne, les motifs avancés pour demander une interruption de grossesse:

- pas prête à assumer l'éducation d'un enfant
- trop jeune pour s'occuper d'un enfant
- enfants dont l'âge est trop rapproché
- études ou vie professionnelle perturbées

Finalement, on réalise que c'est un ensemble de motifs qui amènent ces femmes à se faire avorter. De plus, l'intervenante insiste sur une réalité importante: on constate chez ces femmes une ignorance assez générale du cycle menstruel et du temps de l'ovulation.

Le comité thérapeutique du C.P.F. de Jonquière se compose de cinq médecins; en théorie, comme critères de décision, il retient toutes les causes physiologiques, psychologiques et sociales. Ainsi, la loi fédérale s'appliquait de façon très libérale quand elle était en vigueur (9). En pratique, le seul critère de décision qui demeure était la certitude que la femme était déterminée à subir un avortement.

La démarche suivie par les personnes qui s'adressent au C.P.F. comprend:

- la possibilité de deux rencontres avec la travailleuse sociale

- une rencontre avec l'infirmière dont le rôle consiste à expliquer l'intervention chirurgicale et donner certains conseils en vue d'adopter un moyen de contraception
- une dernière rencontre avec le médecin, cette fois, afin de déterminer les conditions post-avortement

A l'exception d'un questionnaire retourné deux semaines après l'intervention chirurgicale, on n'insiste pas sur la nécessité d'apporter un suivi. (10)

A l'Hôpital de Jonquière, secteur Arvida, on dispose d'une salle de chirurgie pour celles qui acceptent une anesthésie locale. Pour cela, la personne ne doit pas avoir plus de dix semaines de grossesse. On pratique deux ou trois avortements de ce genre aux deux semaines.

Entre dix et douze semaines et six septièmes de grossesse, l'intervention est pratiquée à l'Hôpital Notre-Dame de l'Assomption de Jonquière sous anesthésie générale. Ici, la moyenne est de cinq avortements par semaine.

Les chirurgies effectuées dans les deux centres mentionnés précédemment se pratiquent par la technique dilatation-aspiration-curetage.

Pour les grossesses plus avancées, les femmes sont référées soit:

- au C.H.U.L. (Centre hospitalier de l'Université Laval), jusqu'à douze semaines et demie; technique: dilatation-aspiration-curetage
- à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, jusqu'à seize semaines; technique: tiges laminaires
- au C.H.U.S. (Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke), jusqu'à seize semaines et six septièmes; technique: induction saline
- à l'Hôpital Ste-Justine de Montréal, jusqu'à dix-neuf semaines et six septièmes; technique: induction saline

La majorité des femmes qui se présentent au C.P.F. de Jonquière en situation de grossesse ont entre quinze et vingt-trois ans.

En général, les plus jeunes font une démarche tardive, souvent le temps de gestation dépasse les délais requis de douze semaines du C.P.F. Ainsi, le seul recours demeure les divers centres situés en dehors de notre région.

Ces jeunes filles peuvent subir l'avortement sans le consentement de leurs parents. Une loi provinciale du Ministère de la Santé permet

une chirurgie à partir de l'âge de quatorze ans sans permission des parents quand la durée de l'hospitalisation ne dépasse pas vingt-quatre heures. L'avortement s'adapte au cadre de cette loi puisque l'hospitalisation nécessite douze heures et moins. (11)

La travailleuse sociale souligne très peu la place du père. Les questions se rapportant au rôle de l'homme demeurent évasives, mais on ne manifeste pas clairement de l'agressivité envers lui. Ainsi, elle laisse entendre que l'homme peut nier facilement sa paternité en se dégageant de toutes ses responsabilités (12). Il s'ensuit une tendance vers une idéologie féministe. L'avortement devient un moyen de libérer la femme, de la dégager des responsabilités qu'elle doit porter seule.

L'accueil au C.P.F. apparaît très chaleureux. Les personnes qui s'y présentent peuvent recourir facilement à l'avortement. On mise sur une approche non directive et non culpabilisante. (13) La terminologie qu'on utilise est significative: on parle d'un "motton" de chair au lieu d'un foetus, d'une provocation des menstruations au lieu d'un avortement, etc.

Quand il est question de la pastorale, cette travailleuse sociale émet des opinions très catégoriques. Elle accuse les moralistes de contourner la question de l'avortement, de ne pas apporter des réponses précises. De plus, elle ajoute que l'approche pastorale donne une vision négative qui engendre la culpabilité.

### 1.2.3.2 UNE INFIRMIÈRE D'UN C.L.S.C.

La deuxième personne rencontrée est une infirmière du C.L.S.C. de Chicoutimi (secteur nord). Cet entretien permet de confirmer des éléments de la première entrevue et d'en ajouter de nouveaux.

L'infirmière donne sensiblement les mêmes réponses que la travailleuse sociale du C.P.F., notamment en ce qui concerne les services offerts dans les centres en dehors de la région, la technique chirurgicale adoptée, l'approche non directive, la déculpabilisation, la morale, la pastorale et la possibilité d'un suivi.

Cependant, quelques éléments importants concernant le C.L.S.C. viennent s'ajouter, dont voici les principaux.

- Avant l'intervention chirurgicale, on propose une seule rencontre avec l'infirmière ou la travailleuse sociale. Cette rencontre devient déterminante pour porter un choix en faveur ou non de l'avortement.
- La moyenne d'âge se situe à vingt-trois ans; les candidates sont rarement âgées de moins de quinze ans et de plus de trente ans.

- L'intervention chirurgicale se pratique jusqu'à onze semaines; on peut référer au Centre hospitalier de Jonquière jusqu'à douze semaines et six septièmes.
- Le nombre maximum d'avortements autorisés par semaine est de quatre.
- L'infirmière insiste sur le fait que certains parents démissionnent de leurs responsabilités envers les jeunes. Par exemple, il arrive parfois que des jeunes filles se présentent en état de grossesse avancée sans avoir au préalable discuté avec leurs parents de ce fait. Certaines de ces jeunes vivent encore dans leur milieu familial et les parents ignorent ou font semblant d'ignorer leur état.
- Les méthodes contraceptives dites naturelles s'appliquent avec efficacité par un couple stable ou encore par des personnes très matures. En plus, ces jeunes n'ont pas un cycle menstruel assez régulier pour les adopter.
- La mentalité sociale et scolaire incite les jeunes filles à vivre des relations sexuelles. Celles qui refusent de telles pratiques sont victimes de représailles de toutes sortes de la part de leurs pairs. Finalement, le contexte actuel semble favoriser l'exercice de la liberté sexuelle. Les

jeunes qui refusent d'adhérer à cette pratique se sentent marginalisées par rapport à leur groupe d'appartenance.

L'infirmière mentionne également une ignorance générale chez celles qui la consultent. Plusieurs calculent mal le temps de l'ovulation en rapport avec leur cycle menstruel. L'utilisation des moyens contraceptifs naturels devient évidemment inefficace si l'on s'y fie pour régulariser les naissances. (14)

De plus, comme la plupart des hommes ne se sentent pas responsables de leur fertilité, la femme doit assumer seule toutes les responsabilités autant dans les relations sexuelles que dans la décision de se faire avorter ou non.

La non-directivité dans l'approche du C.L.S.C. s'accentue au point qu'on ne croit pas nécessaire d'être à l'écoute de celle qui consulte. Autrement dit, on croit que le seul besoin de l'aidée se limite à dire ce qu'elle vit et ressent; ainsi, l'empathie de l'aidant devient superflue. L'infirmière explique qu'il lui arrive de ne plus se souvenir des confidences reçues lors de l'entrevue quand elle prépare le dossier. Pour elle, ce n'est pas important de porter une attention spéciale au vécu spécifique de l'aidée. Ce qui importe, c'est qu'elle verbalise son vécu et ses sentiments. On pense que c'est suffisant pour qu'elle soit en mesure de prendre une décision éclairée.

Enfin, cette infirmière se dit plus clairement féministe que la travailleuse sociale du C.P.F. Elle montre aussi de l'agressivité envers certaines formes d'intervention pastorale qui mettent une insistance sur l'adoption de méthodes naturelles de planification des naissances.

#### 1.2.3.3 QUATRE INFIRMIERES DE L'HOPITAL NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE JONQUIERE

Quatre infirmière de l'Hôpital Notre-Dame de l'Assomption de Jonquière acceptent d'apporter leur collaboration afin d'ajouter un éclairage nouveau sur l'avortement.

Trois d'entre elles rencontrent les femmes pour des soins médicaux avant et après l'avortement. Comme leur travail ne se fait pas en rapport avec celui du C.P.F., elles ne peuvent confirmer ou infirmer les données avancées par la travailleuse sociale du C.P.F. de Jonquière (secteur Arvida). (15) Le jugement qu'elles portent sur l'avortement se base sur des confidences reçues par quelques-unes de leurs patientes et des signes cliniques observés avant et après l'intervention.

Souvent, les femmes aux prises avec cette situation ne se confient pas aux infirmières. Cependant, on ne peut nier que cette expérience se vit difficilement pour la plupart. Quand, par exception, l'une d'elles se confie, les infirmières découvrent que ces femmes vivent des situations très difficiles. D'après ces infirmières, le

nombre de femmes qui utilisent ce moyen comme planification des naissances demeure minime.

Les signes cliniques observés sont les suivants:

- baisse de la pression artérielle
- repli sur soi
- pleurs avant et après l'intervention
- nausées

Trois infirmières demeurent convaincues que les conséquences psychologiques importent davantage que les séquelles physiologiques. Cette impression se confirme par leur expérience professionnelle et celles d'amis(es) concernés(es) par le problème. Elles voient ces femmes comme des victimes et elles souhaitent que l'on trouve des moyens afin de les secourir. Elles croient que si quelqu'un intervenait avant l'opération, il y aurait des possibilités pour que ces patientes changent d'avis. L'infirmière qui ne partageait pas cette opinion travaille à temps partiel et n'avait rencontré qu'un seul cas. Ainsi, son attitude au sujet des femmes enceintes contraste avec celle des autres infirmières sur toutes les dimensions du problème.

#### 1.2.3.4 UNE RELIGIEUSE RESPONSABLE DU CENTRE "AU SERVICE DE LA VIE"

Écoutons maintenant une religieuse qui occupe un poste de cadre à l'Hôpital Notre-Dame de l'Assomption de Jonquière. Par sa fonction, cette religieuse rencontre les femmes qui vivent l'avortement.

Elle désapprouve l'avortement. C'est pourquoi, au moment de l'ouverture du C.P.F. de Jonquière (secteur Arvida), elle a commencé à enseigner, dans sa résidence, les méthodes naturelles de régulation des naissances. Son objectif général consiste à apporter des moyens en vue d'une paternité et d'une maternité responsables. La clientèle de ce centre se limite à des couples sérieux. L'expérience démontre une difficulté très grande à intéresser les jeunes.

#### 1.2.3.5 UNE INFIRMIÈRE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A CHICOUTIMI (UQAC)

Une infirmière de l'U.Q.A.C. a accepté de répondre à mes questions. Les données transmises dans cette entrevue sont adaptées au cadre universitaire.

Cette infirmière possède les connaissances nécessaires pour orienter les consultants(es) vers les C.P.F. et les C.L.S.C.. Par contre, elle ignore les procédures internes de ces centres. Pour sa part, elle rencontre environ quatre à cinq femmes enceintes par session universitaire. La plupart d'entre elles ne viennent pas demander des conseils afin d'éclairer leur décision, elles veulent plutôt se renseigner sur les démarches à suivre afin de se faire avorter. (16) L'infirmière se dit contre cette alternative; toutefois, elle respecte ces femmes et se doit en conscience de les orienter vers l'un ou l'autre des centres où l'on pratique l'avortement. Aucune de ces personnes n'est revenue lui parler de son expérience d'avortement.

Le personnel infirmier de l'U.Q.A.C. reçoit maintenant davantage de femmes puisqu'on y offre un service d'analyse de grossesse.

#### 1.2.3.6 DES MEMBRES DU PERSONNEL DU CÉGEP DE JONQUIERE

Pour compléter ces entrevues, je suis allée rencontrer une infirmière, une aide pédagogique et un agent pastoral du Cégep de Jonquière.

Comme l'infirmière de l'U.Q.A.C., les personnes ressources de ce collège ne sont pas au courant des procédures d'usage à l'intérieur des centres de services sociaux C.P.F. et C.L.S.C. A chaque session, elles accueillent une dizaine de filles enceintes qui désirent recevoir des conseils. Souvent, les étudiantes ignorent les services rendus par les centres régionaux concernés. (17) Aussitôt informées, la plupart d'entre elles optent pour l'avortement. Les membres du personnel de ce collège se sentent obligés, eux aussi, d'assister les étudiantes en effectuant des démarches en ce sens.

Il arrive que quelques-unes de ces filles consultent de nouveau après l'intervention chirurgicale. Cependant, cette démarche ne se produit que sept ou huit mois après l'avortement, alors qu'elles vivent de l'angoisse et de la dépression. Il s'avère souvent nécessaire d'apporter une aide particulière à ces jeunes. Par contre, les moyens d'intervention sont limités puisque les étudiantes accordent difficilement confiance aux professionnels de leur milieu scolaire. Pourtant,

les personnes rencontrées montrent une très grande volonté à comprendre ces jeunes et à les assister dans leurs besoins.

Il va sans dire que l'aide proposée s'oriente également vers les services pastoraux. Cependant, la majorité des jeunes s'y objectent. Sans énumérer, ici, toutes les raisons qui expliquent ces réticences, il semble que la pastorale ne puisse plus mériter, à quelques exceptions près, la confiance des jeunes.

#### 1.2.3.7 DES ÉTUDIANTES DU CÉGEP DE JONQUIÈRE

Cette entrevue veut apporter un aspect complémentaire à la démarche précédente. C'est pourquoi j'ai interrogé une vingtaine de jeunes étudiantes du Cégep de Jonquière. Ces jeunes ont entre dix-sept et vingt-et-un ans.

Dans l'ensemble, elles se montrent assez agressives envers les autorités ecclésiastiques en ce qui concerne l'avortement. Elles critiquent la position officielle de l'Église sur ce sujet et elles défendent une liberté absolue. Cette prise de position demeure générale même chez celles qui s'engagent dans le service pastoral de cet établissement.

La plupart expriment une peur envers la réaction de leurs parents si elles étaient confrontées à une situation de grossesse et cela même si elles vivent une bonne relation avec eux.

En général, les jeunes en situation de grossesse se confient plus aisément à d'autres jeunes. Néanmoins, cette ouverture se restreint à des étudiantes compréhensives et discrètes. Elles se méfient des préjugés dans leur milieu scolaire.

#### 1.2.3.8 DES ANIMATEURS EN PASTORALE, PRÉTRES ET LAÏCS

Voyons en terminant comment des animateurs en pastorale, des prêtres et des laïcs qui, par leur travail, rencontrent des personnes concernées par l'avortement, réagissent devant cette situation.

La plupart des animateurs rencontrés demeurent opposés à l'avortement. Ils jugent que la situation socio-culturelle actuelle permet de poursuivre une grossesse sans trop de problèmes. D'après eux, avec l'aide des programmes gouvernementaux, une jeune fille enceinte retrouve dans notre société toutes les ressources nécessaires pour poursuivre une grossesse. Toujours selon eux, la société montre une ouverture d'esprit pour tout ce qui se rapporte à la situation de la fille-mère. Ainsi, les difficultés inhérentes à l'éducation d'un enfant se trouvent considérablement réduites pour les mères célibataires. Cette vision amène des jugements sévères envers les personnes qui recourent à l'avortement. Certains expriment clairement que ceux qui acceptent de vivre la liberté sexuelle, doivent en accepter les conséquences ou prendre les précautions nécessaires pour éviter la grossesse. Sans conteste, prendre ses précautions, c'est employer des moyens de planification des naissances efficaces (18).

Par contre, certaines gens du milieu pastoral se montrent plus ouverts, plus nuancés; cependant, il leur est très difficile de gagner la confiance des personnes concernées par l'avortement. L'un d'eux accorde spécialement de son temps aux jeunes dans le but de les rejoindre et les aider s'ils font face à ce problème; malgré tout, le nombre des consultants(es) demeure limité. Quand, par exception, on le consulte à ce sujet, on se limite à une seule entrevue. Cet animateur croit que les centres de services sociaux (C.P.F. et C.L.S.C.) exercent une influence très grande sur les jeunes, ce qui diminuerait la crédibilité des services pastoraux. En effet, les aidants du milieu pastoral se sentent en conscience obligés de renseigner les aidés (es) sur les divers services offerts pour surmonter leurs difficultés. Ces services comprennent presqu'en exclusivité les moyens disponibles dans les C.P.F. et les C.L.S.C. La plupart des jeunes qui se tournent vers ces ressources sont influencés par les intervenants sociaux et adoptent leur mode de pensée face à l'avortement. Étant donné l'opposition entre l'enseignement de l'Église et ce qui est véhiculé dans la société, les gens qui subissent l'influence des services sociaux se ferment complètement au milieu pastoral.

Finalement, le milieu pastoral est confronté à deux problèmes majeurs. Le premier se réfère à un manque de compréhension et d'ouverture d'esprit de la part de nombreuses personnes impliquées en pastorale et le second provient d'une influence importante exercée par les centres de services sociaux au sujet de l'avortement.

#### 1.2.4 Témoignages divers:

Les données recueillies ne seraient pas complètes sans le témoignage de femmes directement concernées.

##### 1.2.4.1 FILLES, FEMMES AYANT DÉCIDÉ DE GARDER LEUR ENFANT

Ces personnes sont appuyées dans leur décision de mener leur grossesse à terme. Pour deux de ces filles, le père de l'enfant accepte d'assumer ses responsabilités. Les autres reçoivent l'appui des parents, d'amis (es), ou encore de personnes étrangères qui les accueillent et les aident de différentes manières. Malgré le fait qu'elles rejettent l'avortement en raison de leurs principes moraux, il semble que cette aide extérieure influence positivement la décision de garder leur enfant.

Ces filles ou femmes passent tout de même par des difficultés inimaginables pendant leur grossesse et aussi après la naissance de l'enfant.

##### CAS NO 1:

Un exemple entre autres vient illustrer les pressions exercées par la société: cette jeune femme travaille dans le même milieu professionnel que le père de l'enfant. Ce dernier l'a abandonnée dès qu'il a appris son état. Dans son milieu de travail, il s'en vante et ridiculise la

jeune fille auprès de ses compagnons. En somme, la réputation du père ne semble nullement atteinte, du moins en apparence.

Pour sa part, la jeune femme s'absente de son travail un peu plus d'un an pour des problèmes de santé qui se manifestent dès le début de la grossesse. Elle reçoit des lettres et des téléphones anonymes, et finalement pour sa propre sécurité et celle de son enfant, elle se trouve dans l'obligation de changer de logement et de prendre un numéro de téléphone confidentiel.

Heureusement, cette personne est appuyée principalement par sa mère. Cependant, après la naissance de l'enfant, pour des raisons de santé, sa mère ne peut plus l'aider. Elle se retrouve alors seule, devant toutes ses responsabilités matérielles, ménagères et psychologiques et elle vit une période dépressive qui retarde davantage la reprise du travail.

CAS NO 2:

Une jeune fille, âgée seulement de dix-sept ans, accepte, avec l'accord du père de l'enfant, de continuer sa grossesse. Dans ce cas, le père devient le principal soutien. Par contre, les parents de la jeune fille s'opposent à ce fait, s'attaquent à la réputation de son ami et proposent l'avortement comme solution. Son refus de laisser son ami et de se faire avorter engendre des représailles de toutes sortes de la part de ses parents, de membres de sa famille et de la société.

Le jeune couple décide alors de consulter ailleurs et cherche un appui moral auprès de personnes travaillant dans le milieu pastoral. Les jeunes expliquent leur situation et la personne proposée pour les aider essaie de leur imposer l'adoption de l'enfant par des tiers, après la naissance. Malgré le refus du couple, la personne consultée insiste sur cette option jusqu'à ce qu'on décide de ne plus la consulter après trois ou quatre rencontres.

Par la suite, un autre intervenant du milieu pastoral apporte des réponses à leurs besoins, mais de façon très limitée. Cette aide suggère la possibilité de continuer des études au niveau secondaire, de suivre des cours prénatals et l'apprentissage de travaux manuels. Ces jeunes apprécient le support qu'on leur donne à ce moment-là, mais ressentent un manque de compréhension sur des réalités profondes de leur vécu.

#### CAS NOS 3 ET 4:

Deux filles âgées de moins de dix-huit ans sont abandonnées par leurs parents au moment où ceux-ci apprennent leur grossesse. Elles se retrouvent donc sans foyer, sans aucun appui. Heureusement, une famille étrangère les accueille et même si elles apprécient le traitement qu'elles y reçoivent, elles se sentent coupables de la peine causée à leurs parents et souffrent loin d'eux. Aucune d'elles ne recherche un soutien pastoral, soit par ignorance des services offerts ou par manque de confiance.

Elles connaissent la joie d'avoir gardé leur enfant; toutefois, elles se sentent marginales et trouvent très lourde la responsabilité de l'éducation d'un enfant. Par conséquent, elles vivent des périodes de découragement qui nécessiteraient une relation d'aide.

CAS NO 5:

Une femme, au début de la trentaine mais célibataire, reçoit un soutien exceptionnel de la part de ses parents à tous les niveaux. De plus, un prêtre compréhensif lui assure une relation d'aide. Par contre, le père de l'enfant, tout en ne la quittant pas définitivement, lui cause des ennuis par des attitudes négatives diverses, et cela provoque une rupture du couple. Cette relation perturbée avec le père de l'enfant rend la mère insécurie financièrement et affectivement et ce climat fait en sorte qu'elle remet souvent en question son choix de poursuivre la grossesse.

Dans son cas, les préjugés de la société la préoccupent très peu. Tout en connaissant la mentalité sociale peu ouverte à ce sujet, elle ne se sent pas atteinte profondément par cela. On peut dire qu'en grande partie, cela est dû à son milieu familial, à une relation d'aide positive et à un entourage d'amis (es) compréhensifs. Même si cette expérience semble plus facile à vivre, la personne qui y fait face demeure affectée et sa situation nécessite un suivi.

CAS NO 6:

Le témoignage suivant vient également d'une personne dans la trentaine. Il se rapproche sensiblement du cas précédent, sauf que cette fois-ci le père de l'enfant se dégage de toutes les responsabilités en coupant les liens avec la mère dès le début de la grossesse. De plus, après une première démarche pastorale, la femme perd complètement confiance en ce milieu. C'est pourquoi, lors de notre première entrevue, l'approche s'avère difficile. La confiance s'établit tranquillement par la suite. Enfin, un suivi demeure indispensable pour que cette personne surmonte ses difficultés.

AUTRES CAS (NOS 7 A 10):

Les quatre dernières personnes expérimentent des points déjà mentionnés précédemment comme l'abandon du père et diverses pressions de la part de la société. Lors de l'entrevue, pour deux d'entre elles, c'est la première fois qu'elles accordent leur confiance à une personne impliquée en pastorale. Les deux autres avouent avoir été déçues après une démarche auprès d'un agent pastoral. Pour elles également, les responsabilités sont lourdes et parfois écrasantes. Ces filles trouvent un appui important chez leurs parents et des membres de leurs familles.

Maintenant, essayons de synthétiser l'ensemble de ces témoignages. Pour cinq de ces dix femmes, l'observation se limite à une seule

entrevue. Trois autres d'entre elles sont rencontrées pour la première fois après la naissance de l'enfant et poursuivent une démarche avec moi depuis ce temps. Les deux qui restent vivent ce cheminement depuis le début de la grossesse jusqu'à aujourd'hui. Donc, le rapport présenté dans ce travail repose sur une observation à long terme.

Suite à ces témoignages, il se dégage que le cheminement de croissance vécu par ces femmes est perturbé. Incontestablement, les préjugés de la société démontrent un manque de compréhension en ce qui regarde les filles-mères. Ainsi, les personnes enceintes dans des circonstances difficiles vivent des inhibitions face à leur épanouissement.

Ce qui ressort de ces témoignages, c'est que les personnes ou les couples qui amorcent une démarche en milieu pastoral sont souvent confrontés à des difficultés et à un manque d'ouverture d'esprit. De façon assez générale, le milieu pastoral se définit par une approche directive. Ceux et celles qui y recourent lui reprochent d'imposer des principes et encore plus directement d'imposer des comportements. Par contre, d'autres personnes ne tentent aucune démarche pastorale parce qu'elles n'ont pas confiance. Seulement une personne fait une démarche très positive dans ce milieu.

En écoutant ces témoignages, je réalise aussi que les besoins exprimés par les mères célibataires se situent principalement à deux niveaux: affectif et matériel.

Au niveau affectif, elles demandent de pouvoir exprimer leurs sentiments à d'autres personnes que leurs proches, parents et amis (es). Ces derniers sont souvent trop impliqués émotivement pour leur apporter un support efficace. N'ayant personne pour leur apporter une aide objective et spécialisée, elles refoulent leurs sentiments et leurs émotions, et cela, à leurs dépens et ceux de leur enfant.

Et ce qui ressort d'important au sujet des sentiments et des émotions, c'est un conflit face à l'acceptation de la situation, vécu dès le début de la gestation. L'observation indique que ces personnes passent par des sentiments d'acceptation positive un jour à des sentiments contraires quelques jours plus tard. A cela s'ajoute un sentiment de culpabilité envers l'enfant, en lien avec les sentiments de rejet ressentis durant cette phase négative. Cette ambivalence de sentiments s'estompe peu à peu, si elle devient identifiée et acceptée comme normale. La diminution des contraintes extérieures favorise également la disparition des comportements ambivalents. Si le contraire se produit, cette situation s'envenime jusqu'à compromettre définitivement l'épanouissement de la mère et de l'enfant.

Matériellement, ces personnes ne possèdent pas les ressources pouvant leur permettre une sécurité matérielle. Et si elles parviennent à une certaine sécurité en ce sens, cela demeure temporaire et limité. A long terme, les responsabilités deviennent lourdes et écrasantes.

Il en résulte une peur de l'avenir et des problèmes inhérents à l'éducation d'un enfant.

Ce qui ressort de ces entrevues avec des filles-mères, c'est qu'elles vivent une expérience accablante par rapport à la société. D'autres subissent des préjugés, à l'intérieur même de leur milieu familial. Cette expérience devient source de destruction et empêche ces personnes de s'épanouir.

Une ouverture dans l'accompagnement pastoral peut développer à long terme, chez ces femmes, une confiance dans leur vécu présent et à venir. Au cours de leur cheminement, certaines en arrivent même à nommer la Providence comme source de cette confiance.

#### 1.2.4.2 DES FEMMES AYANT VÉCU L'AVORTEMENT

En dernier lieu, il nous reste à donner la parole à des femmes qui ont vécu l'avortement.

On comprendra que le respect de la confidentialité m'empêche de décrire en détail le vécu de ces femmes. Seulement deux d'entre elles acceptent d'ailleurs que leur témoignage apparaisse dans ce travail. Pour les autres, quelques points généraux vont ressortir.

CAS NO 1:

La première fille se présente au C.P.F. enceinte de huit semaines. C'est la deuxième fois qu'elle recourt à l'avortement puisqu'elle a connu un avortement clandestin deux ans auparavant. Elle mentionne à la travailleuse sociale qu'elle ne connaît aucun problème financier ou professionnel et qu'elle va se marier prochainement. La seule raison qu'elle donne pour justifier sa démarche, c'est qu'elle ne veut pas avoir l'enfant.

La travailleuse sociale se contente de cette affirmation. Elle n'envisage pas avec elle et son ami la possibilité qu'un problème plus profond puisse amener ces jeunes parents à faire une telle démarche. Il n'y a pas d'insistance sur une possibilité d'adoption puisque cette femme ne se souvient pas que la travailleuse sociale en ait fait mention. A peine quinze jours après la première entrevue, l'intervention a lieu à Québec parce que pour diverses raisons, cette personne ne désire pas vivre l'avortement dans la région. On inscrit sur le dossier médical que la poursuite de la grossesse comporterait un danger pour la santé mentale.

Après cet avortement, une relation d'aide positive assurée par un prêtre fait comprendre à ce couple que la peur de la réaction de leurs parents les motivait inconsciemment à demander l'avortement. Présentement, la jeune femme croit que si cette aide pastorale lui avait été

apportée avant l'avortement, elle aurait envisagé la possibilité de mener sa grossesse à terme.

De plus, cette aide pastorale lui a permis de surmonter une culpabilité intense ainsi que des réactions dépressives survenues après l'avortement. Elle ajoute qu'elle a vécu difficilement l'expérience, qu'elle n'oubliera jamais son enfant et que c'est facile et même trop facile de recourir à l'avortement dans les conditions actuelles. Par contre, elle se pardonne et se sent pardonnée de cette action et elle se sert de cette expérience pour encourager les filles-mères à poursuivre leur grossesse et s'engage à donner des témoignages de son vécu pour sensibiliser la société à ce problème.

CAS NO 2:

Le deuxième témoignage vient d'une jeune femme divorcée qui vit avec un homme divorcé également. Après quelques mois de vie commune, lorsqu'elle apprend avec certitude qu'elle est enceinte, elle se dit très heureuse de son état. Seulement, cette joie n'est pas partagée par son partenaire qui lui impose catégoriquement le recours à l'avortement. Même si elle essaie de dialoguer avec lui, cela demeure impossible. La tension devient si élevée qu'elle craint des agressions physiques. Malheureusement, des problèmes familiaux l'empêchent de recourir à ses proches pour trouver un appui.

Les démarches entreprises au C.P.F. se passent sensiblement de la même manière que dans le cas rapporté précédemment. Aucune aide n'est accordée suite à l'intervention, même si cette femme connaît l'angoisse et la dépression. Finalement, une démarche infructueuse auprès d'agents pastoraux la ferme à la possibilité de continuer à chercher un appui en ce sens.

Cette femme continue à vivre avec le même homme puisqu'elle l'aime et ne voit aucune autre issue. La peur de revivre la même expérience lui apporte des complications dans l'utilisation de moyens contraceptifs. Pour des raisons physiologiques, la pilule anti-conceptionnelle et le stérilet ne peuvent être utilisés dans son cas. Son cycle menstruel devient irrégulier, ce qui l'empêche d'adopter un moyen naturel de régulation des naissances. Ainsi, pour une deuxième fois, elle devra faire l'expérience de l'avortement.

Maintenant, elle ne demeure plus avec le même homme. Une hysterectomie subie dernièrement lui enlève la possibilité de vivre une nouvelle maternité. Cette intervention la sécurise car elle ne veut plus expérimenter l'éventualité d'un autre avortement.

Cette femme se confie difficilement sur son vécu. La confiance qu'elle donne s'établit à longue échéance et elle utilise plusieurs moyens défensifs pour se protéger affectivement. Il y a donc lieu de croire qu'un suivi devrait lui être assuré à long terme.

CAS NOS 3 ET 4:

Deux couples, l'un marié et l'autre en projet de mariage, vivent un avortement. Par la suite, des problèmes surgissent et causent une rupture définitive entre les conjoints dans les deux cas. Ces couples ont en commun le manque de dialogue entre l'homme et la femme, chacun des conjoints ne pouvant faire face aux blessures causées par l'avortement quand cela ressort dans la conversation. Les confidences proviennent de la femme pour le couple marié et de l'homme pour le couple en projet de mariage. Ils disent vivre par cette expérience une rupture insurmontable. Ils sont incapables de ne plus penser à l'enfant et cela se vit de façon obsessionnelle. Pour eux également, aucun suivi n'est suggéré par les intervenants des services sociaux. De plus, dans leur cas, l'approche des personnes travaillant dans les services sociaux a fait de l'avortement le seul recours possible. Dans les deux cas, aucune approche pastorale n'est entreprise.

Les démarches poursuivies par ces femmes ayant vécu l'avortement et par ces couples font ressortir avec évidence des déficiences importantes.

En effet, il se dégage de ces quatre entrevues que les personnes n'ont aucune difficulté pour recourir à l'avortement. Les services sociaux minimisent cette expérience et en facilitent l'accès au maximum. De plus, on n'y assure aucun suivi.

Une période d'angoisse et de dépression succède à l'intervention chirurgicale. Et l'expérience démontre que l'on regrette l'interruption et qu'en même temps les possibilités de poursuivre la grossesse deviennent restreintes, sinon impossibles.

Parmi eux, une personne intègre son vécu grâce à une aide pastorale efficace, une autre reste bloquée suite à une intervention pastorale négative et les deux dernières ne tentent aucune démarche en ce sens par manque de confiance envers les agents pastoraux.

#### 1.2.5 Considérations générales

L'accompagnement à long terme que je mène auprès de femmes avortées et de filles-mères, fait ressortir quelques points qui permettent de compléter ces observations sur le sujet.

Ainsi, pour des raisons justifiées ou non, la pilule anti-conceptionnelle suscite des craintes limitant son utilisation. De plus, on attribue peu de confiance au stérilet puisqu'il apporte des complications physiques parfois considérables. Enfin, le pourcentage de femmes utilisant ce genre de moyen contraceptif sans difficulté se trouve limité.

En ce qui concerne les méthodes naturelles, on ne les utilise pas adéquatement quand on y a recours. Plusieurs filles et femmes de tous les âges calculent avec erreur le temps de leur ovulation. Il en

résulte que les rapports sexuels se vivent souvent avec risques de grossesse. Ce problème devient général, il ne dépend pas du milieu social ou encore du niveau d'instruction. De plus, ces personnes se sensibilisent à cette question quand elles vivent elles-mêmes la situation de grossesse ou quand une personne de leur entourage immédiat doit y faire face.

Les reproches envers l'homme demeurent multiples. On l'accuse de manquer de respect envers la femme dans les rapports sexuels. Ainsi, les femmes se sentent comme des objets. D'autre part, elles expriment des difficultés à faire valoir leurs droits et leurs besoins envers les hommes. Enfin, on accuse l'homme de fuir ses responsabilités devant la paternité.

Toutes ces femmes vivent un conflit face à la décision d'arrêt ou de poursuite de la grossesse et ce conflit semble prendre sa source dans des émotions profondes plutôt que dans la dialectique des droits entre la vie du foetus et la liberté de la femme telle que présentée par l'Église et la société. Toutes ces femmes ont affirmé qu'une grossesse non désirée remettait en question leurs principes.

Le résumé de ces entrevues nous a livré un vécu riche et dense qu'il faut maintenant analyser pour en faire ressortir les données principales. Après avoir lu et relu ces textes, en regroupant les énoncés à l'aide de multiples grilles, j'en suis arrivée à dégager huit

pointes d'observation que je vais énoncer brièvement sous forme de petites thèses qu'il me semble inutile de développer davantage.

### 1.3 ANALYSE DES ENTREVUES

Après ces entrevues, huit pointes d'observation semblent évidentes. Elles devraient cerner l'ensemble de la problématique dans le but de nous orienter vers les problèmes de fond en relation avec l'avortement.

L'application du droit civil, dans notre milieu, équivaut à l'avortement sur demande.

Les intervenants sociaux minimisent l'expérience de l'avortement jusqu'à négliger la nécessité d'en assurer un suivi. De plus, il semble qu'ils défendent une idéologie féministe. Aussi, mettent-ils l'accent sur une approche non directive dans la relation d'aide.

Plusieurs intervenants pastoraux appliquent une approche directive en imposant des préjugés ou encore des principes moraux rigides.

On souligne peu le rôle de l'homme. Quand il ressort, c'est essentiellement de façon négative.

Le contexte général dans lequel est vécu l'avortement ne permet pas à ces femmes de retirer une expérience positive, une croissance

personnelle. Cet événement dont le caractère douloureux est très fortement souligné contribue à écraser les personnes et à les empri- sonner dans leur passé.

D'autre part, le témoignage des filles-mères démontre qu'elles ont besoin d'un appui extérieur et que malgré cet appui accordé par des parents, des amis ou des étrangers, les conditions sociales d'ensemble perturbent la croissance personnelle.

Un suivi amène une possibilité de dépassement, quelle que soit l'option adoptée, même si cela s'avère souvent à long terme.

Il devient évident qu'il y a un manque de responsabilité dans les rapports sexuels. Toutefois, l'éducation à apporter ne devrait plus se limiter à l'enseignement des divers moyens contraceptifs parce que le problème semble s'enraciner dans des causes plus profondes, plus fondamentales.

#### 1.4 HYPOTHESE D'OBSERVATION

Après avoir mieux cerné les données fondamentales qui ressortent de cette observation, il semble que l'hypothèse générale de recherche pourrait se formuler comme suit:

L'avortement - indépendamment de sa moralité intrinsèque - est une expérience négative - tant sur le plan de la croissance personnelle

que de la croissance morale - parce que les intervenants en cause  
défendent des principes au lieu de se centrer sur les besoins de la  
personne humaine.

### CONCLUSION

Il devient de plus en plus clair que la question de l'avortement soulève des problèmes qui dépassent le cadre individuel de cette recherche.

L'aspect social démontre qu'une application trop libérale de la loi ne rejoint pas nécessairement les attentes fondamentales qui pourraient contribuer à l'épanouissement de la personne.

L'intervention pastorale révèle que l'on ne doit pas porter atteinte à la liberté des gens en imposant des principes. Ce moyen d'action atteint aussi les personnes dans leurs droits fondamentaux.

Devant l'opposition entre les milieux social et pastoral, nous allons, dans le prochain chapitre, nous interroger sur l'origine de cette division. Pourquoi les centres sociaux mettent-ils l'accent sur la liberté de la femme? D'un autre côté, pourquoi l'enseignement de l'Église donne-t-il une importance absolue au droit à la vie du foetus? Pourquoi l'opinion publique se retrouve-t-elle ainsi divisée entre le droit à la vie et le droit à la liberté? Enfin, y a-t-il des possibilités de dépasser cette dialectique des droits tout en respectant l'enfant et la mère?

## CHAPITRE DEUXIEME

## L'AVORTEMENT DANS UNE PERSPECTIVE SOCIALE ET CULTURELLE

Un premier regard sur mon milieu d'observation a révélé des problèmes considérables au sujet de l'avortement. Les femmes et les enfants deviennent les victimes d'une société dépersonnalisée. Il importe maintenant d'essayer de comprendre les enjeux de ce problème social afin de trouver des éléments de solution.

Le présent chapitre se propose de dégager la source du problème de l'avortement. Ainsi, je pourrai développer une intervention pastorale plus appropriée aux besoins des personnes concernées. Ce sont les sciences humaines, en particulier la psychologie et le fait féministe, qui m'aideront à saisir la problématique actuelle.

Ma réflexion adopte comme cadre de référence les cinq principes fondamentaux proposés par Albert Donval dans son ouvrage "La morale change". Grâce à ces points de repère, je pourrai identifier les prises de position de la pastorale et des centres sociaux. A partir de cela, nous pourrons situer tout au long du travail, la cause de ces prises de position et les déviations qu'elles engendrent. Nous constaterons que des pistes encore hésitantes de solution peuvent conduire, à long terme, à une orientation plus saine sur l'avortement.

## 2.1 DES INTERROGATIONS

L'observation des pratiques d'interventions actuelles ainsi que l'écoute attentive des personnes confrontées à des situations de grossesse non désirée font surgir une foule de questions sur l'univers culturel et social dans lequel se pose le problème de l'avortement.

### 2.1.1 En pastorale

A part quelques exceptions, les intervenants en milieu pastoral adoptent une position stricte lorsqu'ils sont confrontés à l'avortement. Il semble que le droit à la vie de l'enfant devienne pratiquement le seul critère pour fonder un jugement moral en cette matière (1).

Une telle exigence suscite des questions. Par exemple, pour quelles raisons le droit à la vie de l'enfant sert-il d'argument fondamental alors que d'autres valeurs importantes sont en cause? Quel sens prend le droit à la vie dans le milieu pastoral?

### 2.1.2 Dans les services sociaux

Les centres de services sociaux pratiquent une politique libérale au sujet de l'avortement (2). Pourquoi les personnes du milieu social ont-elles ainsi tendance à favoriser l'interruption de grossesse? Des intervenantes sociales (travailleuses sociales du C.P.F. de Jonquière

(3) et une infirmière du C.L.S.C. de Chicoutimi-Nord (4)) soulignent également qu'elles se basent sur des principes véhiculés par le mouvement féministe (5). On pourrait s'interroger sur le message qui sous-tend cette prise de position féministe. Est-ce que ce point de vue féministe justifie complètement les droits accordés aux femmes qui réclament un avortement? La liberté de la femme devient-elle pratiquement le seul critère pour déterminer un arrêt de grossesse? Quel sens donne-t-on au mot "liberté" dans ce contexte? Enfin, pourquoi le droit à la vie de l'enfant se trouve-t-il remplacé par le droit à la liberté de la femme dans ce milieu?

#### 2.1.3 Dans l'opinion publique

##### 2.1.3.1 LE DROIT A LA VIE DU FOETUS OU LE DROIT A LA LIBERTÉ DE LA FEMME

Les enjeux mis en relief sur le sujet qui nous occupe sont le droit à la vie de l'enfant d'une part et le droit à la liberté de la femme d'autre part (6).

Si l'on jette un regard sur l'opinion publique, on s'aperçoit que les enjeux demeurent les mêmes. Les prises de position oscillent entre ces deux grands courants de pensée. Certaines personnes essayent de trouver des réponses intermédiaires entre ces deux valeurs apparemment inconciliables sans trouver de réponse satisfaisante. Quelle est la cause de cette prise de position dans notre société?

### 2.1.3.2 LES PERSONNES EN SITUATION DE GROSSESSE INDÉSIRÉE

Actuellement, les personnes en situation de grossesse indésirée ne bénéficient pas de services qui répondent à leurs besoins fondamentaux. Quelle que soit l'option adoptée, poursuite ou interruption de la grossesse, les personnes en difficulté se sentent mal accueillies et ce, de façon générale.

Comme nous l'avons observé, les convictions défendues avant la grossesse se trouvent remises en question lorsqu'un tel événement survient. Ce fait soulève également des questions. Ainsi, pourquoi le vécu de la grossesse amènerait-il ces personnes à se sentir partagées entre les options pastorales et sociales? Pourquoi la grossesse non désirée amènerait-elle les femmes et les couples à remettre si profondément en question leurs principes? Enfin, pourquoi la marge est-elle si grande entre les principes défendus et la situation vécue par la femme enceinte?

### 2.1.3.3 LES MOYENS CONTRACEPTIFS

En général, dans la population, on prône l'utilisation des moyens contraceptifs pour éviter l'avortement. Bien entendu, cette solution demeure le moyen idéal pour favoriser une maternité et une paternité responsables. Par contre, l'observation semble démontrer que les divers moyens contraceptifs sont utilisés inadéquatement (7). Il semble important de se demander si des problèmes plus profonds n'em-

pêchent pas une grande partie de la population de se rendre responsable de sa fécondité.

#### 2.1.4 Le sens de la maternité

Étant donné que l'avortement remet en question plusieurs valeurs existentielles, j'ai cherché à percevoir le sens de la maternité dans le contexte populaire.

La maternité demeure sous certains aspects une valeur importante dans notre société. Cependant, cette valeur perd présentement de son importance. On la remet sérieusement en question. Lors de l'observation, plusieurs femmes ont souligné qu'elles avaient vécu de façon valorisante une première et même une deuxième grossesse (8). Par contre, une troisième et une quatrième grossesse prenaient un sens défavorable dans la vision présente de notre société (9). Cette diminution de la conscience maternelle se vérifie plus spécifiquement auprès de la fille-mère. Comme le démontrent certains auteurs, si une grossesse se vit dans un cadre jugé légitime, on fait ressortir la valeur de la maternité pour porter un jugement sur la grossesse (10). Si la grossesse se vit dans un cadre jugé illégitime, on porte un jugement sur la sexualité dans sa perception négative pour condamner la personne enceinte (11). Il devient pertinent de se demander si les changements survenus dans les moeurs au sujet de la maternité et de la sexualité, sont vraiment passés dans la conscience profonde.

Voilà les nombreuses questions que suscite mon observation. On constate, en les rapprochant l'une de l'autre, qu'elles vont nous obliger à creuser un problème fondamental qui pourrait se formuler ainsi: est-il possible de concilier le droit à la vie du foetus et la liberté de la femme?

Dans le développement qui suivra, j'essaierai d'apporter un éclairage sur la question de l'avortement. Je regarderai dans un premier temps les arguments de l'Église qui amènent à vouloir sauvegarder à tout prix la part du foetus et dans un deuxième temps, je considérerai certains arguments qui peuvent faire pencher en faveur de la liberté de la femme, arguments dont les défenseurs se rencontrent surtout chez les intervenants du milieu social.

## 2.2 LE DÉBUT DE L'ETRE HUMAIN

Les enjeux actuels sur la question de l'avortement sont le droit à la vie du foetus et la liberté de la femme, ai-je dit. Fondamentalement, ces enjeux s'enracinent dans la position adoptée par chacun sur le début de la vie humaine. C'est pourquoi je vais présenter maintenant les principales opinions sur le début de la vie humaine, soit l'humanisation dite immédiate et celle dite différée.

2.2.1 L'humanisation immédiate

Les partisans de l'humanisation immédiate prennent pour acquis que dès la rencontre de l'ovule et du spermatozoïde, nous nous trouvons en présence d'un être humain. On se base sur les données biologiques pour prouver ce point de vue. La microbiologie et la génétique nous montrent que l'oeuf fécondé contient dès le début, tout le potentiel nécessaire pour donner naissance à un enfant. Ainsi, dès la fécondation, l'aventure d'une vie humaine commence (12).

Le Magistère de l'Église a toujours affirmé que l'avortement était contraire à la morale. A l'exception de l'avortement indirect (13), toutes les autres raisons pour justifier l'avortement sont rejetées. Il va sans dire que les autorités religieuses fondent leur argumentation sur les données biologiques, qui prouvent, semble-t-il, la validité de cette prise de position. Par le fait même, l'avortement est considéré comme un crime (14).

En réalité, la biologie prouve que dès la fécondation, nous sommes en présence d'un être humain en devenir. Personne ne peut prouver de façon irréfutable que le foetus est un être humain au sens plein du terme. Le Magistère de l'Église lui-même inclut un élément de doute dans son enseignement, mais il défend l'avortement parce qu'il peut porter préjudice à un être humain. "Dans le doute, on doit s'abstenir", dit le Père Marcel-Marie Desmarais en avançant des objections qui tiennent compte de la position de l'Église (15).

Même si un doute demeure dans l'enseignement de l'Église, en pratique, l'avortement est assimilé à un crime au même niveau que l'infanticide (16). De cette manière, il devient facile d'établir un parallèle entre l'avortement et tous les crimes perpétrés sur la terre (17).

Au départ, l'option pour l'humanisation immédiate ne laisse aucune ouverture de discussion puisque tout se fonde sur la biologie. Automatiquement, les libertés individuelle et collective s'en trouvent brimées. En plus, l'argument théologique "Dieu est maître de la vie", avancé également par le Magistère, joue aussi aux dépens de la liberté humaine. Dans cette perspective, la volonté humaine ne s'exerce d'aucune manière si ce n'est en se conformant à la volonté divine.

Bien entendu, l'enseignement de l'Église comporte des critères valables pour juger de la moralité de l'avortement. Ici, la critique ne porte pas sur la valeur intrinsèque de ces critères. Elle porte plutôt sur l'enseignement donné par les chefs religieux qui rendent absolus ces éléments en oubliant d'autres facteurs importants.

#### 2.2.2 L'humanisation différée

Voyons maintenant une autre position qui amène à juger l'acte abortif d'une toute autre manière.

Les tenants de l'humanisation différée s'appuient eux aussi sur les données biologiques avancées par le Magistère de l'Église. Cependant, pour eux, elles n'apportent pas les réponses nécessaires qui pourraient justifier la première option.

Les arguments philosophiques avancés par les partisans de l'humanisation différée demeurent principalement dans l'ordre de la relationnalité, de l'autonomie, ou encore se basent sur le degré d'intelligence et de créativité.

Pour donner un exemple qui illustre la relativité de ces arguments philosophiques, regardons de plus près comment fonctionne l'argument de la relationnalité. Ceux qui optent pour cet argument laissent entendre que l'humanisation du foetus devient effective lors de l'acceptation de l'enfant par la mère. Cette relation d'amour médiatisée par la mère donnerait à l'enfant en formation son caractère humain (18).

La perception de la réalité devient faussée si on la considère à partir de ce point de vue. Fondamentalement, cette option donne à la mère la possibilité de définir le potentiel humain de son enfant, alors que la mère aimante donne à son enfant la possibilité de développer son potentiel, sans toutefois en être l'auteure (19).

Bref, laissons de côté les arguments portant sur l'autonomie et les possibilités intellectuelles. Retenons seulement que ces facteurs peuvent faire l'objet de discussions interminables sans apporter de preuve déterminante sur le début de la vie humaine. A l'extrême, à partir de ces critères, nous pouvons accorder tous les droits à la femme en oubliant ceux du foetus.

En résumé, les sciences biologiques prouvent de façon certaine que dès la conception, nous nous trouvons en présence d'un potentiel de vie humaine (20). Les autorités ecclésiales confèrent un caractère absolu à ces données biologiques. A l'opposé, en avançant des considérations philosophiques, nous pouvons en arriver à limiter le caractère potentiel de la vie humaine jusqu'à nier la réalité du foetus.

Pour apporter d'autres critères de discernement, il me semble opportun de recourir aux cinq exigences fondamentales proposées par Albert Donval dans son excellent volume sur la morale en changement.

### 2.3 LE CONFLIT DES DROITS: UNE DIALECTIQUE A SURMONTER

#### 2.3.1 Droit à la vie du foetus ou droit à la liberté de la femme

Le conflit des droits - ceux du foetus et ceux de la femme - engendre une tension dialectique dont il est impossible de sortir sans se donner un cadre de référence plus global à partir duquel on puisse articuler ces droits.

Avec Albert Donval, situons le débat sur le fond d'une approche historico-sociale du développement humain que nous considérerons comme des exigences fondamentales d'humanisation.

Ces cinq exigences sont: la vérité dans la communication; le respect de l'autre; le souci de l'ensemble du corps social; le respect de la liberté; le droit à la vie (21).

Voyons comment ces exigences devraient amener les personnes à tenir compte à la fois du droit à la vie et du droit à la liberté.

Ces cinq exigences de base sont liées les unes aux autres; on ne peut choisir l'une d'elles, l'isoler comme critère de conduite. Pour qu'il y ait possibilité d'actualisation de la personne, il apparaît nécessaire que les cinq exigences soient respectées (22). Par exemple, dans le cas de l'avortement, si l'on insiste exagérément sur le droit à la vie, on élimine quatre exigences au profit d'une seule. Il demeure impossible de se limiter ainsi sans se déshumaniser, car le respect de l'être humain réside dans l'application des cinq principes à la fois. Le même raisonnement peut se faire pour la défense de la liberté de la personne (23).

### 2.3.2 Application de ce modèle d'analyse

Appliquons ce modèle d'analyse à nos données d'observation.

Comme on l'a constaté, le droit à la vie défendu par l'Église se limite à la vie biologique aux dépens de la vie psychologique et spirituelle (24). La liberté prônée par les services sociaux prend, pour sa part, la forme d'une liberté absolue. Cette forme de liberté devient par elle-même déshumanisante puisqu'elle ne correspond pas au sens profond de la liberté (25).

Toujours selon Albert Donval, les cinq exigences fondamentales sont absolues et par conséquent, toujours relatives dans leur application. Ce sont les normes qui découlent de ces exigences qui servent de guides objectifs dans une situation donnée (26). Ces normes sont présentées pour éclairer les consciences dans des situations concrètes. En aucun cas, elles peuvent être imposées en les substituant à la conscience. Au contraire, ces normes doivent éduquer les personnes afin que celles-ci puissent prendre des décisions éclairées.

De telles considérations nous permettent de discerner une première déviation relative à l'éducation de la conscience. En privilégiant un seul des cinq principes fondamentaux, on enlève la possibilité d'éclairer les consciences. Si, de plus, ce principe privilégié est exclusif (droit à la vie de l'enfant) ou déformé (liberté absolue de la femme), l'éducation de la conscience devient impossible. D'une part, l'approche est déshumanisante puisqu'elle ne respecte pas l'intégralité de la personne comme nous l'avons déjà mentionné, et d'autre part, il manque entre le principe abstrait et la situation concrète des normes qui serviraient de moyens éducatifs.

## 2.4 LES APPROCHES EN RELATION D'AIDE

Pour élaborer cet espace de structuration dont nous avons identifié les lacunes, il paraît opportun de présenter maintenant les faiblesses en relation d'aide. Cet exposé devrait nous amener encore plus loin dans la compréhension des problèmes causés par l'expérience de l'avortement.

En me basant sur des études en relation d'aide, je peux affirmer que l'approche privilégiée en pastorale s'identifie à une approche directive et celle adoptée par les centres sociaux en est une non directive.

Dans ce qui va suivre, nous allons dégager les effets plus ou moins néfastes de ces deux approches. Pour faciliter la compréhension, l'approche non directive sera présentée avant l'approche directive.

### 2.4.1 L'approche non directive

Les centres de services sociaux (avec une approche non directive) semblent vouloir éliminer toute trace d'influence dans leurs rapports avec les personnes qui les consultent. On y mentionne surtout la peur de culpabiliser. On poursuit le but d'enlever tous les obstacles possibles afin que n'apparaisse aucune entrave à la liberté.

Yves Saint-Arnaud dénonce cette façon d'intervenir car, sans modèle extérieur pour évaluer le comportement, l'influence est plus forte et plus subtile. La personne consultée devient essentiellement une norme vivante difficile à critiquer. En effet, cette influence exerce une action réciproque au niveau inconscient autant chez l'aidant que chez la personne aidée (27). Finalement, la psychologie reconnaît que les influences inconscientes dominent toujours les influences conscientes (28).

#### 2.4.2 L'approche directive

L'approche pastorale revendique le droit à la vie biologique du foetus. De ce côté, on utilise une approche directive dans le rapport avec l'aidé(e). Les normes extérieures deviennent le seul point de référence pour déterminer le comportement. On ne tient pas compte de la situation dans son ensemble et du vécu intérieur de l'aidé(e). Il demeure encore important d'insister ici sur le fait que ces normes extérieures ne se réfèrent aucunement à des préceptes pouvant servir de balises pour un discernement sain. Elles proviennent d'un principe fondamental et abstrait. Par contre, selon Yves Sain-Arnaud, la confrontation avec un aidant directif implique moins de conséquences destructives que la confrontation avec un aidant non directif. Devant des normes extérieures, la personne peut refuser, s'opposer ou même critiquer cette approche puisqu'elle se joue au niveau conscient. Par contre, devant une norme vivante, représentée par la personne non

directive, il devient difficile d'identifier cette influence, encore moins de la critiquer puisque c'est inconscient (29).

Si l'on tient compte de la vulnérabilité de la femme enceinte, nous pouvons déduire qu'en pastorale, en voulant à tout prix sauver la vie du foetus, nous étouffons la possibilité de vie psychologique et spirituelle de la mère et par conséquent celle de l'enfant. En effet, les sciences psychologiques nous enseignent encore qu'une grande partie de l'énergie vitale de la femme enceinte se concentre sur la symbiose qui doit absolument s'établir entre la mère et l'enfant dès le début de la grossesse (30). La qualité de la symbiose entre la mère et l'enfant dépend essentiellement de la qualité des conditions de vie auxquelles la femme est soumise. Si ces conditions ne sont pas favorables, l'enfant est déjà brimé psychologiquement (31).

Si nous nous situons dans la perspective sociale, la soi-disant liberté se trouve réduite considérablement, sinon complètement, car la décision finale dépend d'une influence inconsciente. La vraie liberté se réfère à la conscience de l'acte accompli ou à accomplir. De la liberté naît le sens des responsabilités et nous devenons responsables dans la mesure où nous sommes conscients de ce qui nous invite à poser une action. Donc, par cette approche, la femme qui se présente dans ces centres se retrouve face à une impossibilité d'exercer le libre choix.

La pastorale aussi enlève à la femme la possibilité de faire un choix responsable. Les pressions extérieures causées par les intervenants en pastorale amènent la femme à se couper de son énergie vitale pour survivre à ces pressions. Cette grossesse improvisée cause à la femme des tensions intérieures qui nuisent à la possibilité d'entrer en symbiose avec son bébé. Les normes extérieures imposées s'ajoutent aux autres tensions extérieures déjà inhérentes à sa situation. Ces tensions enlèvent toute possibilité de vie à la femme. Dans cette approche également, elle perd toutes ses chances d'épanouissement.

Les approches préconisées par les milieux social et pastoral empêchent donc les femmes de vivre sainement une grossesse indésirée.

## 2.5 L'avortement dans une perspective féministe

Lors de l'observation, on notait un parti-pris féministe surtout dans les interventions sociales. C'est pourquoi une étude approfondie de ce courant féministe apparaît nécessaire pour cerner le problème de l'avortement. Une lecture de la littérature féministe permet d'identifier plusieurs points intéressants qui aideront à mieux comprendre cette question.

### 2.5.1 Bref historique sur le féminisme

Presque tous ceux qui relatent l'histoire des conditions défavorables vécues par l'ensemble des femmes se réfèrent au Moyen Age pour

expliquer la source du féminisme. Pourtant, l'histoire nous apprend qu'à cette époque, la femme occupait une place aussi privilégiée que celle de l'homme autant aux points de vue familial que social (32). Il était courant que les tâches du ménage et de l'éducation des enfants soient partagées équitablement entre l'homme et la femme. De même, on retrouvait les femmes dans presque tous les métiers et professions et le leadership revenait aussi bien à la femme qu'à l'homme. Bref, le milieu ambiant permettait à la femme de s'identifier dans la famille et la société.

C'est à l'époque de la Renaissance, avec la redécouverte du droit romain, que la société d'alors se modèle sur la Rome antique. A partir de ce moment, on redonne une place inférieure à la femme (33). Au cours des derniers siècles, les valeurs masculines ont continué à prendre de l'importance. La place qu'on attribue aux possibilités masculines prennent tellement d'ampleur que, dans les dernières générations, l'homme nie posséder en lui une part de féminité (34). Plus il assume sa masculinité à 100%, plus sa considération sociale devient évidente. Pour en arriver à un juste équilibre, la femme doit endosser à 100% tous les qualificatifs féminins qu'on lui attribue (35). En dernier lieu, les valeurs masculines doivent se vivre dans la société et les valeurs féminines se vivent au foyer. Plus le refoulement de la féminité est probant chez l'homme, plus ce dernier peut accéder à de hautes fonctions. Au contraire, la femme, avec sa féminité, trouve sa pleine valeur en restant confinée aux tâches familiales et ménagères (36).

Au Québec, au début du XX<sup>ième</sup> siècle, des femmes d'envergure commencent à vouloir ébranler cet équilibre. Ces personnes réussissent par leur ténacité à obtenir quelques améliorations aux points de vue du salaire et du droit de suffrage, par exemple (37). Cependant, malgré tout ce courage, les changements sont mineurs et n'atteignent pas la société en profondeur. Ces féministes trouvent peu d'appuis de la part de leurs congénères et de la population en général. De plus, les autorités religieuses catholiques s'opposent à ce discours féministe. Les chefs religieux argumentent en fonction d'un danger contre l'ordre social et religieux voulu par Dieu, prétendent-ils. Ils en concluent que les tâches attribuées aux hommes et aux femmes reflètent la volonté de Dieu sur la terre et que c'est ce qu'ils doivent accomplir selon leur nature (38).

Le courant féministe que nous connaissons maintenant a pris naissance principalement dans les années 1960. Cette fois, les pressions exercées par les femmes obtiennent plus de résultats dans la conscience individuelle et collective. La diminution de l'influence des leaders catholiques y est sans doute pour quelque chose. L'acceptation passive de la femme au foyer est remise en question. La femme réclame qu'on la reconnaisse à tous les niveaux de la société. Elle veut partager les mêmes responsabilités que l'homme et exige qu'on lui reconnaisse les mêmes droits. Au niveau familial, elle veut que l'homme partage les travaux ménagers et qu'il s'implique davantage dans l'éducation des enfants (39).

### 2.5.2 Les stratégies employées par les féministes

Les stratégies employées par les féministes pour prendre la place qui leur revient consistent principalement à prouver qu'elles sont aussi fortes et intelligentes que les hommes. En effet, la polémique actuelle repose essentiellement sur les facteurs de force physique et d'intelligence raisonnée (40). Souvent, des féministes essaient non seulement de prouver qu'elles sont égales aux hommes, mais qu'elles leur sont supérieures. Les arguments avancés pour prouver cela vont de pair avec leur domaine de spécialisation. Par exemple, une femme psychanalyste défait une partie de la théorie de Freud qu'elle considère sexiste et la refait en favorisant la femme cette fois (41).

### 2.5.3 Difficultés dans la compréhension des valeurs maternelles

L'ensemble des auteures démolissent complètement les valeurs maternelles traditionnelles. En un sens, les raisons apportées sont indéniables. Prenons à titre d'exemple, la déformation au sujet de l'amour maternel souvent idéalisé. On se fait de l'amour maternel une conception magique. Dans ce cadre, on attend de la future mère qu'elle aime un foetus de deux mois autant qu'un enfant de deux ans; comme si l'amour ne se référât pas à une relation qui crée la reconnaissance de l'autre (42). Ces auteures expliquent qu'une future mère peut, en droit, rêver de ce que sera son enfant, mais elle ne le connaît pas et reste éloignée de sa réalité. En ce sens, elle ne peut aimer de la même façon un foetus et un enfant à qui elle a donné naissance et avec

qui elle vit une relation satisfaisante. L'amour véritable s'ajuste avec la réalité de l'autre dans une relation établie. Autrement dit, ces auteures nous demandent de comprendre que l'amour comporte un élément relationnel qui l'inscrit dans un cheminement dynamique. Cependant, cette conception de l'amour comporte aussi des dangers, et l'un des plus grands, c'est de restreindre l'amour à la relationnalité. Encore ici, on peut donner à la femme un trop grand pouvoir sur son enfant. Par contre, en enlevant cet aspect relationnel, la conception de l'amour devient idéalisée. On projette sur la nature humaine une façon culturelle de percevoir l'amour.

Quand il est question en particulier de l'instinct maternel, ces auteures nient cet instinct. Pour elles, l'instinct maternel se vit seulement et d'une manière très vague, au cours de la grossesse et prend forme à la naissance. Selon elles, une grossesse planifiée demeure essentiellement un projet égoïste de la part des parents. Toujours selon elles, cette grossesse ne se réfère nullement au désir naturel d'enfant (43). En niant la réalité de l'instinct maternel, on ne peut faire autrement que de nier les autres réalités qui lui sont rattachées. De cette manière, le potentiel humain du foetus se trouve réduit dans sa valeur première. Il n'y a qu'un pas à faire pour rendre innocent et sans conséquence l'acte de l'avortement.

#### 2.5.4 Conséquences des déviations sur l'amour et l'instinct maternels

La vision déformée de l'amour et de l'instinct maternels cause des difficultés incalculables à la femme qui se retrouve enceinte dans de mauvaises conditions. Si elle opte pour l'avortement, l'acte posé prend la même importance que le meurtre d'un enfant. Si le jugement se réfère à la conception de l'amour idéalisé, elle va à l'encontre de la pastorale qui défend le droit à la vie d'une façon absolue. Si on suppose qu'un torrent d'amour jaillit du cœur de la mère au moment de la conception, la femme devient dénaturée en se faisant avorter. Cette forme d'amour étant supposée prendre ses racines dans la nature de la femme, l'avortement devient un acte inhumain. Et comme la culture n'intervient pas, la société est en droit de se déculpabiliser. Dans ce cas, les blessures liées à l'avortement sont endossées par la femme qui pèche contre sa nature.

Pour leur part, les services sociaux peuvent diminuer au maximum la culpabilité de l'acte de l'avortement, car la réalité du foetus devient presque, sinon complètement inexistante. Un suivi de leur part n'a pas plus sa raison d'être que si la femme subit une autre intervention. Dans le cas de l'avortement, les blessures psychologiques et spirituelles sont proportionnelles à la réalité que l'on donne au foetus. En niant le potentiel humain du foetus, on nie en même temps les blessures liées à son élimination. Pour eux, la source des blessures revient à des déviations culturelles. Dans ce cas, la nature n'intervient pas et les blessures sont liées à des facteurs purement

culturels. En résumé, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, la femme enceinte devient aliénée et ne peut prendre une décision de conscience.

#### 2.5.5 La femme doit s'identifier à l'homme pour survivre dans la société

Nous pouvons faire ressortir d'autres points très importants au sujet du féminisme. Si nous revenons aux facteurs de force et d'intelligence mentionnés plus haut, les féministes, en voulant sortir les femmes de cette non-reconnaissance sociale, doivent faire face à une structure sociale masculine (44). Cette structure de société devient le seul cadre d'identification pour la femme si elle veut sortir de son foyer et avoir une implication sociale. La force et le raisonnement, valeurs reconnues comme masculines, permettent à la femme d'accéder à diverses fonctions qui lui sont fermées jusqu'alors. La seule possibilité pour cette dernière d'oeuvrer dans ce monde social devient une compétition en travaillant sur les mêmes valeurs de force et de raisonnement (45). En opérant en ce sens, la femme doit se conformer à un cadre extérieur pour trouver une reconnaissance sociale.

Il peut paraître curieux que la femme s'identifie à l'homme pour se faire reconnaître. Seulement, elle n'a pas d'autre issue. En remontant à l'époque de la Renaissance, on a vu que depuis ce temps, on survalorise la nature de l'homme ou pour être plus précis, ce que l'on a identifié comme étant la nature masculine (46). La place démesurée

qu'occupe la supposée nature masculine se développe aux dépens de la nature féminine en l'écrasant, en l'empêchant d'exister. L'identité à laquelle la femme est réduite se confine à ce que l'homme consent à lui attribuer, car il ne peut la situer qu'en référence à ce qu'il croit être. Il en résulte que l'homme détient le pouvoir et la femme devient servante de l'homme et du pouvoir (47).

Quand la femme réagit contre cette société dégradante pour elle, elle ne peut le faire qu'en réaction à des valeurs déjà reconnues. Sa nature refoulée, incomprise, ne lui permet pas de se situer dans la société à partir de ce qu'elle est. La seule alternative possible pour prendre sa place se limite à l'accès à des rôles sociaux déjà reconnus (48).

#### 2.5.6. Conséquences de l'identification à l'homme

Les effets de ce qui vient d'être exprimé sont multiples. En plus de nuire considérablement à la femme, la survalorisation de l'homme l'empêche lui-même de vivre sa vérité intérieure puisqu'il défend une image. Même si elle semble valorisante, cette image bloque la possibilité d'identifier la véritable personnalité de l'homme. En conséquence, l'homme et la femme vivent en général une relation conflictuelle. Lorsqu'un être humain vit en fonction de ses possibilités personnelles, il ne peut devenir transparent envers l'autre sans craindre de se sentir attaqué. De plus, lorsqu'une personne se définit

selon une image, elle se doit de la défendre de peur de perdre un équilibre précaire.

Dans les premiers temps du féminisme, un rapport de force devient nécessaire pour déclencher une prise de conscience collective. Toutefois, au fil des ans, on réalise que cette solution conduit à une impasse. De plus en plus, la femme conscientise sa condition aliénante. Soit qu'elle accepte d'investir dans les changements proposés, soit qu'elle s'y refuse en durcissant sa prise de position pour les valeurs traditionnelles. Aujourd'hui, l'homme se voit confronté au même dilemme. Soit qu'il continue à défendre la place qu'il occupe depuis des siècles ou bien qu'il se range du côté des femmes. Finalement, on retrouve quatre camps. Les femmes se partagent en deux camps et les hommes également.

En continuant dans cette ligne de pensée, d'autres pistes deviennent intéressantes à explorer. Il est clair maintenant que les problèmes sociaux, nommés précédemment, conduisent à des perturbations amenant une aliénation de l'ensemble du corps social. Logiquement, une personne aliénée ne peut atteindre sa maturité, elle devient repliée sur elle-même. Cet état auquel la femme se trouve réduite l'amène à rechercher ce qui lui est semblable pour se fortifier. Car la recherche de la différence suppose la reconnaissance de son identité et la possibilité de pouvoir l'actualiser.

Il en est de même pour l'ensemble de la société. Une société divisée, en recherche de son identité, ne peut agir autrement qu'en recherchant les ressemblances pour répondre au besoin de se reconnaître en l'autre.

Une autre caractéristique du féminisme consiste essentiellement en la réduction au maximum des différences entre l'homme et la femme. (49) Cette situation provient de la perte de son identité. Cette réduction atteint le physique au point où la différence devient seulement génitale. En niant cette différence génitale, on déclarerait clairement son irréalisme. Ce fait se vérifie de façon évidente dans notre société. Plus le corps de la femme perd ses caractéristiques naturelles, plus il se confond aux caractéristiques du corps de l'homme, et plus il acquiert de valeur culturelle. Il en est de même pour l'homme par rapport à la femme (50).

Les caractéristiques féminines et masculines se voient réduites pour faire ressortir les ressemblances entre l'homme et la femme. Présentement, la reconnaissance sociale réside en une fusion entre les caractéristiques féminines et masculines (51). La mode unisex concrétise et cristallise ce fait.

#### 2.5.7 Application au problème de l'avortement

Pour qu'il y ait une recherche responsable de la maternité, il faut que la femme puisse prendre contact avec son identité personnelle.

Cette identité propre à la femme lui permettrait d'être consciente de ses véritables besoins et désirs. Vu les déviations présentes dans notre société en ce qui concerne la fusion des personnalités de l'homme et de la femme, cette dernière recherche inconsciemment la maternité. Enceinte, elle se retrouve bien souvent dans une situation familiale et sociale qui rend presqu'impossible la continuation de la grossesse. Cela est dû à une incompatibilité entre son désir inconscient d'enfant et la situation familiale et sociale. Les intervenants sociaux l'éloignent davantage de son besoin inconscient du désir d'enfant et les agents pastoraux essaient de l'adapter à son entourage, même si la situation ne permet pas de continuer la grossesse. Au lieu de susciter chez cette personne des prises de conscience, on la désoriente complètement.

#### 2.5.8 Responsabilités attribuées au Magistère et aux scientifiques

Depuis des siècles, les représentants de l'autorité ecclésiale se composent exclusivement d'hommes. Ces derniers possèdent le monopole de la parole et avec les scientifiques masculins, ils ont défini la femme dans sa nature, dans son rôle culturel, dans la manière dont elle doit vivre ses rapports sexuels, le nombre d'enfants qu'elle doit avoir et même la manière dont elle doit les aimer. Ce qu'ils affirment sur la femme devient pour eux l'expression de sa nature et de la volonté de Dieu. Cette influence de l'Église et des scientifiques se prolonge dans la société, là où l'homme possède le monopole dans tous les domaines (52).

Dans cette perspective, il ne peut en être autrement, on déclare l'avortement contre nature. Contre la nature qui a été définie par l'homme et projetée sur Dieu comme étant sa volonté. Cette interprétation rend obligatoire l'amour inconditionnel de la mère pour son enfant, quels que soient les problèmes causés par la grossesse. Selon ces hommes, aucune composante culturelle n'intervient dans le sentiment d'amour de la femme pour son enfant. Bien plus, cet amour prend sa source dans la volonté divine elle-même. En ce sens, nous pouvons imaginer le sentiment de culpabilité vécu par la femme qui ne peut accepter son enfant. La femme subit une explication extérieure à elle-même. Elle doit s'identifier à une nature non conforme à sa vérité profonde de peur de pécher contre Dieu et les hommes. Dans ces circonstances, elle est coupée de sa réalité de femme, de celle de son enfant et de celle de Dieu. Plus loin, ces trois réalités seront expliquées en détail. Pour l'instant, il suffit de comprendre que si les circonstances amènent la femme à se couper de sa réalité, elle ne peut accéder à la réalité de l'autre ni à celle de Dieu ni par conséquent, à la celle de son enfant.

Que la décision soit en faveur ou non de la grossesse, la femme demeure prisonnière d'un cadre d'identification où elle ne se reconnaît pas. De plus, elle est jugée en fonction de ce même cadre. L'Église l'oblige à renoncer à sa vraie nature, à se dépersonnaliser pour les autres. Pour finir, on l'accuse de ne pas atteindre les sommets de l'épanouissement avec toutes les chances qui lui sont présentées, disons-nous.

### 2.5.9 Le mouvement du balancier

Devant cet état de fait, l'entrée en scène des féministes ne peut se réaliser que dans un rapport de forces. La définition donnée à la femme par les autorités ecclésiales et les hommes en général, correspond à des déformations concernant la soi-disant nature féminine. Pour contrebancer les arguments avancés par les hommes, les féministes doivent adopter l'autre extrême. Les deux positions extrémistes permettent de garder un semblant d'équilibre dans la société. Les féministes peuvent ainsi lutter à armes égales. De cette manière, les données philosophiques viennent contrer les données biologiques avancées par l'Église sur le début de la vie humaine. La négation de la potentialité humaine du foetus vient contrebancer l'amour idéalisé de la femme enceinte pour son enfant. L'accent mis essentiellement sur la liberté de la femme vient contraster avec le droit à la vie du foetus défendu au maximum. L'argumentation culturelle prônée par les féministes entre en opposition avec l'argumentation naturelle apportée par l'Église. L'approche non directive contraste avec l'approche directive adoptée par la pastorale. La subjectivité défendue dans les centres de services sociaux où l'on prend position uniquement pour la femme jette le blâme sur le fait qu'on impose des normes objectives dans le seul but de défendre la vie du foetus. Bref, les extrêmes servent de forces aux féministes pour ne pas sombrer sous le poids des déformations culturelles. Toutefois, cette position engendre à la longue une faiblesse générale dans une société dépersonnalisée.

## 2.6 LES SOLUTIONS A APPONTER

Pour solutionner ce dilemme, il importe de considérer la grossesse non désirée dans une autre perspective.

### 2.6.1 Sens de l'identification et de l'identité

Une femme psychanalyste nous fait voir que l'épanouissement de l'être humain consiste premièrement dans la reconnaissance de l'autre. Etre reconnu par l'autre prend la forme d'un cadre extérieur rendant possible une identification qui conduit à la recherche de son identité. L'identification devient, en somme, un miroir qui reflète nos caractéristiques personnelles tout en nous permettant de trouver notre identité (53). La personne devient apte à actualiser ses possibilités par son travail et sa vocation. De plus, à son tour, elle devient miroir pour les autres en leur faisant découvrir leur potentiel d'actualisation. Le respect de ce processus conduit à la santé psychologique.

### 2.6.2 Femme, Église et société

Nous avons vu tout au long de ce chapitre que notre société actuelle s'aliène de plus en plus. Les faits que nous avons évoqués sont révélateurs. La femme devrait retrouver son cadre d'identification dans l'Église et la société. Le miroir reflété par ces deux institutions n'étant pas conforme à sa réalité, elles lui enlèvent le droit à sa propre réalité. Devant ce miroir, la femme ne se reconnaît

pas. A son tour, n'étant pas en possession de l'identité qui lui revient, elle ne peut faire surgir en l'autre le reflet de son identité. Cette femme en est réduite à présenter un miroir déformé de la réalité. Son manque d'accomplissement l'empêche de répondre aux besoins d'épanouissement de son milieu familial et social.

On doit donc conclure de tout cela que l'être humain trouve à la racine de ses besoins d'actualisation, à la fois des éléments d'ordre naturel et des besoins d'ordre culturel. Vouloir définir la personne dans un cadre spécifiquement naturel d'un côté, ou exclusivement culturel de l'autre, fausse la réalité humaine, scinde la personne en deux. La même dialectique se joue au sujet de la société en général.

En niant sa nature, la femme nie son désir d'avoir des enfants. Ce désir refoulé la conduit inconsciemment à rechercher la grossesse même si les conditions conscientes sont défavorables à l'extrême. Comme nous l'avons vu, un désir inconscient prend toujours le dessus sur un désir conscient (54). Ce désir refoulé demeure intrinsèque à notre besoin de réalisation et force les événements afin qu'ils deviennent effectifs. L'inconscience d'un désir en rend impossible la prise en charge. Nous sommes responsables de nos actes dans la mesure où nous sommes conscients du désir qui nous motive à l'action. La conscience de ce désir nous donne la possibilité d'exercer la liberté de choix.

Pour continuer dans cette même direction, par sa condition sociale, la femme subit déjà profondément les blessures d'une société malade. Avec encore plus d'évidence, la grossesse la situe devant les malaises de la société. De façon inconsciente, la femme enceinte fait face à sa vraie nature féminine et à sa réalité profonde de son désir d'enfant. Cette confrontation avec sa nature féminine en lien avec son désir d'enfant ne correspond pas à l'apprentissage qui lui a été donné dans son milieu. Ainsi, consciemment, elle affronte un milieu culturel désaxé qui ne peut répondre à ses besoins véritables. L'Église et la pastorale lui présentent un miroir lui suggérant une déformation de sa nature féminine, jugée par eux comme une vérité absolue. Un conflit naît en elle entre sa perception plus ou moins inconsciente de sa propre réalité et la réalité extérieure qu'on lui impose. Les intervenants sociaux essaient, pour leur part, de lui enlever toute trace de cette réalité féminine qu'elle ressent au plus profond de son être. L'inconscience à laquelle la femme est soumise, au départ, devient encore plus profonde à la suite des interventions pastorale et sociale.

Il devient facile également de comprendre que la femme enceinte réveille l'inconscience collective. Sa condition fait ressortir l'ensemble des vérités que l'on veut bien oublier au sujet de la dialectique de la nature et de la culture. Dans la logique de l'humanité, au lieu d'accepter de ramener à la conscience des vérités profondes, on préfère les ignorer. Ces femmes remettent en question et, par le fait même, dénoncent les déviations culturelles de la société. Elles

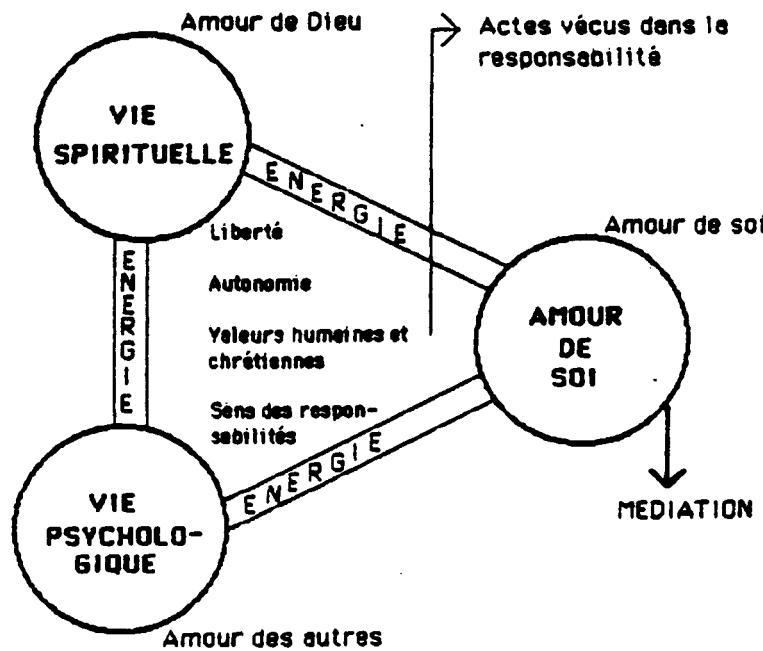
deviennent des cibles idéales pour extérioriser les conflits sociaux et, en même temps, on les rend responsables de ces conflits.

Une autre conclusion s'impose ici: étant éloigné de la véritable nature de la femme, le jugement porté envers elle ne peut se poser que sur l'acte extérieur. Le jugement de conscience ne peut en effet passer que par l'intériorité.

En résumé, que la femme enceinte se fasse avorter ou non, elle vit des conditions mortifères inacceptables. Il s'agit maintenant d'apporter des éléments de réponse qui pourraient sortir la femme de cette impasse.

## 2.7 SCHÉMA SUR LA STRUCTURE DE LA PERSONNALITÉ

Voici un schéma qui intègre à ma façon la structure normale de la personnalité humaine.



Cette schématisation sur la structure de la personnalité est une création personnelle sur le cheminement humain. Dans cette figure, nous voyons un modèle descriptif de la personne. Il veut représenter ce que devrait être le cheminement de la personne et, en même temps, ce qu'il n'est pas dans le cadre d'une décision au sujet de l'avortement.

Comme nous le voyons, les trois niveaux de possibilités de vie de la personne humaine sont placés dans ce tableau. La première vie se réfère à la vie biologique et à toutes ses réalités internes. La deuxième touche la vie psychologique et tous les besoins inhérents à la poursuite de cette vie. La vie spirituelle exprimée dans le dernier cercle se rapporte à la réalité la plus profonde en l'être humain. Elle ne devient effective que si les conditions des deux premières sont remplies. Cette vie profonde apporte un sens essentiel pour conduire à l'épanouissement. En effet, c'est par cette dernière que la rencontre interpersonnelle avec Dieu s'effectue. C'est aussi par cette vie que nous découvrons la source profonde de notre actualisation. Entre deux niveaux de vie, le canal qui les rejoint l'un à l'autre exprime l'énergie qui circule entre eux dans des conditions personnelles et sociales normales.

Dans ce schéma, l'on veut se situer dans un cheminement dynamique; la personne humaine doit donc normalement tout au long de sa vie cheminer d'un niveau à l'autre pour arriver à comprendre sa révélation personnelle, celle de l'autre et finalement, celle de Dieu. Le sens de la révélation se comprend ici dans la rencontre de notre identité

propre en premier lieu, représentée par la vie biologique. La rencontre de notre identité permet une rencontre avec l'identité de l'autre, soit la vie psychologique.

Enfin, nous découvrons l'identité de Dieu par notre vie spirituelle. La rencontre interpersonnelle avec Dieu rend possible la poursuite de ce cheminement dynamique qui mène de plus en plus à la liberté et à l'autonomie. En regardant le schéma, nous nous rendons compte que les actes se situent complètement en dehors de la personne. C'est une réalité qui lui demeure extérieure. C'est seulement par le parcours des trois niveaux de vie que les actes se vivent dans la responsabilité.

Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que dans le contexte actuel, ce cheminement dynamique ne peut être parcouru par l'ensemble des individus dans notre société. Les divisions et les déformations déjà amplement soulignées dans ce travail conduisent la société à patauger dans les seules réalités biologiques. Il est logique qu'il en soit ainsi puisque c'est la connaissance de soi qui amène à faire le passage aux autres réalités et notre milieu culturel a perdu le sens de son identité comme individu et comme groupe social.

Pour apporter un changement, il nous faut a) repréciser un cadre d'identification nous permettant de présenter un miroir qui refléterait les vérités que devrait vivre la société; b) se redéfinir à la fois par la nature et la culture; c) présenter la réalité du foetus et de

l'instinct maternel et finalement d) ramener le vrai visage de Dieu dans notre société avec les vérités qui lui sont inhérentes.

### CONCLUSION

L'étude en profondeur du contexte social et psychologique de l'avortement fait dégager des problèmes existentiels. Ces problèmes ont des conséquences sur l'ensemble de la population.

Le problème de la femme enceinte aux prises avec une grossesse non désirée prend des proportions considérables dans notre société actuelle et ces personnes paient le prix de nos déviations culturelles.

Dans le prochain chapitre, l'étude théologique devrait nous faire comprendre encore plus profondément l'appel lancé aux chrétiens et aux chrétiennes de notre milieu à ce sujet.

L'orientation de ce chapitre va se baser sur quelques questions au sujet du Magistère de l'Église, de l'ensemble de la population, et enfin, sur les personnes aux prises avec le problème de l'avortement.

La dialectique nature/culture peut-elle cacher sous des mots nouveaux, une autre dialectique comme celle du corps et de l'âme? Est-il possible que le Magistère de l'Église ait négligé, dans son enseignement, des réalités humaines au profit de l'âme? En contre-partie, la société aurait-elle comme réaction de privilégier le corps au profit de la dimension spirituelle de l'être humain? Dans ce cas, quelle place a-t-on laissée au Christ à travers toutes ces divisions sociales et ecclésiales?

La question de l'avortement concernerait-elle chacun de nous individuellement et communautairement? Quelles responsabilités peut-on imputer à la personne aux prises avec une grossesse non désirée? Quels torts peut-on, en définitive, reconnaître à la personne qui opte pour l'avortement? Avec toutes ces questions en tête, interrogeons la tradition chrétienne.

## CHAPITRE TROISIÈME

## L'AVORTEMENT DANS UNE PERSPECTIVE ÉVANGÉLIQUE ET ECCLÉSIALE

INTRODUCTION

Le chemin parcouru jusqu'ici nous aide à comprendre des déviations graves reliées à l'avortement. Ces déviations prennent naissance dans une éducation erronée provenant de l'enseignement de l'Église d'une part et de celui de la société d'autre part. A cela s'ajoute une division radicale entre ces deux grands courants de pensée.

Dans ce chapitre, je questionnerai en premier lieu un texte évangélique et en second lieu, la tradition chrétienne.

Au sujet du texte de l'Évangile, de grandes questions se posent: par exemple: est-ce qu'un fait évangélique datant de deux mille ans peut éclairer la situation présente de l'avortement? Les oppositions relatives à l'avortement sont-elles des signes de la présence ou de l'absence de Dieu? Dans le même sens, dans quelle mesure le Royaume de Dieu peut-il s'établir dans notre milieu aujourd'hui? Enfin, l'approche pastorale de Jésus serait-elle le moyen idéal pour rejoindre la conscience des gens face à l'avortement?

En questionnant la tradition chrétienne, je me demanderai si, à travers notre histoire, il y a eu continuité ou discontinuité entre le

vécu de Jésus et le nôtre. S'il y a eu discontinuité, peut-on, au nom de notre foi chrétienne, demeurer aveuglés par nos erreurs? Dans cette même veine, est-ce que la vérité continue à être le fondement de notre foi chrétienne?

Au cours de ce troisième chapitre, j'essaierai de répondre à ces questions en me laissant inspirer par l'Esprit de Jésus.

Après réflexion, le texte de Jean 8, 2-11, m'a semblé pertinent pour éclairer la situation actuelle de l'avortement. Tout d'abord, il me faut préciser qu'aucun texte de la bible ne donne des indications précises sur ce sujet. Par ailleurs, le texte de Jean 8, 2-11 nous place devant une situation morale. Les enjeux qui ressortent dans la péricope de la femme adultère, m'ont semblé pertinents pour éclairer mon sujet de recherche.

### 3.1 JÉSUS RÉVELE LE COEUR DU PÈRE A UNE FEMME ADULTE

#### 3.1.1 Traduction du texte de Jean 8, 2-11

Pour faire l'exégèse de ce texte, j'utiliserai une traduction de Claude Tresmontant, nouvelle et originale; elle reprend les mots précis utilisés et quelques parallèles empruntés à l'Ancien Testament.

Et dès le lever du jour  
de nouveau il est venu dans le temple  
et tout le peuple venait vers lui  
alors il s'est assis et il les a enseignés  
et ils lui ont amené  
les hommes du livre et les parouchim  
une femme surprise en adultère  
ils lui commandent

de se tenir debout au milieu  
et ils lui disent les prêtres  
maître  
cette femme a été prise  
en flagrant délit d'adultère  
dans la torah mōscheh nous a commandé  
de tuer à coups de pierres  
les femmes qui font cela  
et toi qu'est-ce-que tu dis  
cela ils le lui disaient  
pour le mettre à l'épreuve  
afin d'avoir de quoi l'accuser  
alors il s'est mis à genoux ieschoua  
et avec son doigt il s'est mis à écrire sur la terre  
et comme ils restaient là à l'interroger  
il s'est redressé et il leur dit  
celui qui est sans faute parmi nous  
lui le premier sur elle qu'il jette une pierre  
et de nouveau il s'est mis à genoux  
et il écrivait sur la terre  
lorsqu'ils ont entendu cela  
ils se sont retirés un par un  
en commençant par le plus vieux  
et il est resté seul  
et la femme était là au milieu  
alors il s'est relevé ieschoua

et il a vu qu'il n'y avait plus personne  
 si ce n'est la femme  
 alors il lui a dit  
 femme où sont-ils donc tes accusateurs  
 personne ne t'a condamnée  
 et elle lui dit  
 personne Seigneur  
 alors il a dit ieschoua  
 moi non plus je ne te condamne pas  
 va (en paix)  
 et à partir de maintenant.

### 3.1.2 Explication de quelques mots utilisés dans ce texte

Voici maintenant le sens de quelques mots contenus dans ce texte,  
 ainsi que des parallèles empruntés à l'Ancien Testament.

8,2 "Dans le temple": Pas le naos, le temple proprement dit,  
 mais le hiéron comprenant l'ensemble des bâtiments avec les enceintes.

En Dt: 22,23 il est question de lapidation pour une vierge  
 fiancée et son partenaire.

8,6 Cela ils le disaient pour le mettre à l'épreuve.../Le mot  
 "épreuve" est la traduction intégrale tirée de l'hébreu et du grec.  
 ".../faire une expérience qui constitue une épreuve".

Ieschoua s'est mis à genoux.../Parallèle avec Gn: 43,28: Et ils se sont mis à genoux et ils se sont prosternés. Au verbe se mettre à genoux, on associe toujours le verbe se prosterner. Exemple: 12, 27: Et il s'est mis à genoux, le peuple, et il s'est prosterné. 1S: 24,9: Et il s'est mis à genoux, David, le nez à terre et il s'est prosterné.

En 8,6 et 8,8 de Jean, il devient vraisemblable que Jésus se soit mis à genoux pour écrire par terre.

8,10 Où sont-ils donc, tes accusateurs?

Accuser, accusations de l'accusateur, de l'ennemi ou de l'adversaire. ".../ parler contre quelqu'un, blâmer, décrier, accuser en justice..."

Sans que ce soit exhaustif, ces quelques précisions sur l'arrière-plan de cette péricope donnent un sommaire du contexte dans lequel s'est vécu ce fait dans le temps de Jésus (1).

8,3 "Les hommes du livre et les parouchim": Les hommes du livre, traduction hébraïque: sapherin, traduction grecque: grammateus. Les hommes du livre, généralement traduit en français par scribes sont ceux qui étudient les Saintes Écritures. En fait, ils sont des théologiens.

Le comportement du Christ par rapport à ces hommes instruits ressemble à celui qu'il adopte avec les séparés, soit: les zélotes,

les sadducéens et les esséniens. En effet, le Christ se lie de préférence avec les illettrés, le petit peuple.

8,3 Ils lui commandent de se tenir debout.../Cela signifie que la femme reçoit des hommes du livre, l'ordre de se tenir debout au milieu du groupe qui écoute les enseignements de Jésus. On ne la conduit pas au milieu du groupe, on l'oblige à y aller.

On peut faire ici un parallèle avec Nombres 5,13 où une femme adultère reçoit l'ordre de son mari de se tenir debout devant la face de Yahvé.

8,4 Maître signifie rabbi en hébreu.

8,5 Dans le Lévitique 20,10 et le Deutéronome 22,22 on parle de l'adultère. Dans les deux cas, l'homme et la femme doivent mourir tous les deux. Cependant, on ne parle pas de mort par lapidation (2).

Pour dégager le sens de cette péricope, il semble opportun de la replacer succinctement dans son contexte historique.

### 3.1.3 Origine de Jean 8, 2-11

En premier lieu, tous les auteurs consultés considèrent que la péricope de la femme adultère ne fait pas initialement partie de l'Évangile de Jean. Elle a été ajoutée tardivement par quelques

copistes (3). C'est probablement vers le quatrième siècle qu'on l'a insérée au chapitre 8 de Jean et qu'elle fut considérée comme un texte canonique. Le cadre convient relativement bien à son sujet. De plus, les indications chronologiques et typologiques sur le sujet lui confèrent une certaine pertinence (4).

Par contre, le style dans lequel fut écrit ce passage est étranger à Jean. Par exemple à part ce récit, les "scribes" ne sont jamais mentionnés dans l'Évangile johannique. En plus, toujours dans cet évangile, Jean ne s'adresse jamais à Jésus en lui donnant le titre de "maître" sous sa forme grecque "didaskale", comme on le fait dans le chapitre 8 (5).

Enfin, tout en ayant la certitude que le texte de la femme adultère ne provient pas des écrits johanniques, on lui accorde un certain crédit considérant le cadre dans lequel il fut placé ultérieurement.

### 3.1.4 Cadre juridique et social de Jean 8, 2-11

Avec évidence, on constate que le texte de la femme adultère gravite autour d'une question juridique qu'il faut faire ressortir pour mieux comprendre le sens de la pratique de Jésus.

Dans un premier temps, dans le but de condamner Jésus, on soulève une question de loi (V.5). On confronte Jésus en rapport avec l'Ancien

Testament, en particulier avec le texte du livre: 20, 10: "L'homme qui commet l'adultère avec la femme de son prochain devra mourir, lui et sa complice" (6).

En ce temps-là, on vivait une période de transition dans la mise à mort. Quand le mode d'exécution n'était pas clairement fixé par la loi, on pratiquait généralement la strangulation. Il est probable qu'à cette époque, on discutait la possibilité de réintroduire la peine ancienne de la lapidation dans certains cas (7).

Jésus s'oppose à la loi et à ses représentants. Il ne condamne pas la femme. La position de Jésus au V. 7b, se rattache à Dt: 17,7. Il confronte les accusateurs en les remettant profondément en question. Ces derniers qui ne sont même pas des juges officiels, cherchent à discréditer Jésus avec la position qu'il prendra. Jésus devine également les motifs inavoués qui ont conduit les accusateurs à épier cette femme (8).

Tout en ne se prononçant pas sur la question de l'exécution, Jésus applique de préférence la miséricorde à la rigueur de la loi. Au V.5, en posant une question aussi directe à Jésus, les scribes et les pharisiens espèrent que celui-ci va rendre un jugement clair et précis contre la loi de Moïse. On pourrait ainsi le dénoncer comme faux prophète. Habilement, Jésus refuse de donner une réponse directe à cette question, c'est sa façon habituelle de répondre aux chefs religieux du groupe juif. Il leur fait comprendre qu'eux aussi ont besoin de

miséricorde puisqu'ils sont également pécheurs. Au lieu de condamner, ils doivent répondre au besoin de miséricorde de cette femme. Le piège tendu à Jésus se retourne contre eux: s'ils condamnent la femme, ils se condamnent eux-mêmes; s'ils lui pardonnent, ils obtiendront miséricorde en retour. Finalement, on arrête de poursuivre cette femme. Jésus lui-même la libère et l'invite à vivre dans le droit chemin (9). "Moi non plus je ne te condamne pas. Pars; désormais, ne pèche plus". (v.11). Jésus, lui, aurait pu condamner; il choisit de pardonner" (10).

En résumé, envisager le texte sous l'angle juridique fait comprendre un peu la mentalité qui régnait au temps de Jésus. L'opposition entre les chefs religieux du temps et Jésus, ainsi que les différents enjeux consécutifs à cette opposition deviennent évidents. Le contexte psychologique que nous allons maintenant explorer nous aidera à mieux comprendre.

### 3.1.5 Vécu psychologique de chaque personnage

Au temps de Jésus, on se mariait par convention, pour avoir des enfants. Le rôle traditionnel de la femme se limitait à donner la vie à des enfants, à les élever et à garder la maison. On imposait à la femme de se dominer afin de remplir correctement le rôle social qu'on lui assignait. Donc, on peut émettre l'hypothèse que la femme adultère ne se sentait pas comblée dans son besoin d'amour (11).

Cette femme prise en flagrant délit d'adultère vit une humiliation. Elle est apeurée, ridiculisée, tournée vers sa faute. Psychiquement, ces hommes la déshabillent, la blessent et la violentent (12). Son mari et son amant absents, elle demeure seule, physiquement et moralement, devant sa faute envers la loi du mariage. Cette femme n'est pas condamnée par des personnes puisque son mari n'est pas là et que lui seul est directement lésé par la faute qu'elle a commise. Elle est condamnée par un texte de loi, qui doit servir de piège à Jésus (13). De plus, on ferme les yeux sur la participation de l'homme adultère comme s'il n'avait pas également transgressé la loi de Moïse (14).

Cette femme représente aussi l'histoire du peuple de Dieu qui ressent le besoin de se prostituer avec d'autres dieux afin d'obtenir des satisfactions plus immédiates. Elle représente la soif d'amour du peuple de Dieu exprimée par des prophètes de l'Ancien Testament (15). A travers cette femme transparaît une humanité qui porte en elle une soif d'amour et de liberté et qui la traduit par l'adultère (16).

Les scribes et les pharisiens connaissent l'attention que Jésus porte aux pécheurs et aux exclus. Ils vivent sans doute aussi cette soif d'amour et tous les faux pas qui expriment cette soif. Seulement, ils connaissent aussi le couperet de la loi et c'est la conscience de cette loi qui détermine leur comportement. De plus, ils veulent mettre Jésus à l'épreuve, le prendre au piège. Certains d'entre eux souhaitent mettre fin à l'influence que Jésus exerce sur le peuple (17).

Le geste de cette femme qui prend racine dans la désespérance, n'éclaire pas ces hommes sur la mort présente dans le couple où la femme ne peut être la seule fautive. On ne voit pas non plus que dans une société qui met l'accent sur un seul volet du rôle de la femme, celle-ci peut se sentir blessée profondément et que se sentant enfermée, elle doit chercher des moyens qui pourraient combler ces lacunes (18). Ces hommes réagissent en avançant la force de la loi. De l'extérieur, ils méconnaissent la personne à travers l'acte, et cette femme sert tout simplement d'appât pour atteindre Jésus, on l'utilise sans scrupule, comme un objet. Cet événement arrive à propos pour servir leur dessein contre Jésus. Leur pouvoir de décision sur la vie et la mort des autres les entraîne dans une attitude de mort (19).

De plus, le geste de cette femme devient très révélateur pour les scribes et les pharisiens. Cela leur ouvre les yeux sur certaines de leurs réalités: ils ne sont pas amoureux de leur femme, mais rongés de jalousie envers les hommes qui pourraient éventuellement la posséder. De plus, on peut supposer qu'ils sont jaloux de l'homme qui a possédé cette femme. Et comme la loi de Moïse leur permet de fermer les yeux sur leurs sentiments intérieurs, ils utilisent cette loi pour se justifier, au lieu de voir la femme comme un miroir révélant leurs sentiments cachés, inavoués. La loi devient alors un brevet de vertu (20).

L'intervention des scribes et des pharisiens poursuit un double but. Ceux-ci veulent piéger Jésus en le confrontant à la loi de Moïse.

De plus, si cette femme subit la sanction de la loi, ils demeureront dans la légalité et ils s'innocenteront de leurs propres perversions.

L'approche de Jésus contraste grandement avec celle des hommes de loi. Il est toujours sensible à la peine, à la détresse humaine. La femme adultère demeure pour lui un être humain (21). Il n'a pas de réponse immédiate à donner. Il écoute ceux qui le questionnent et il sait que ces hommes cherchent un prétexte pour le confondre et le déshonorer comme prophète. Au V.6 et 8, Jésus se penche et écrit sur le sol. Par ce geste, il ne défie personne, il prouve simplement sa capacité d'entrer en lui-même pour trouver la vérité. Ce questionnement intérieur de Jésus devient un exemple pour nous, car c'est seulement en se remettant soi-même en question que l'on permet aux autres de faire de même. ".../dans la mesure où je me pose des questions sur moi, je permets à l'autre de faire le même chemin. Sinon je ~~me~~ l'attaque et il se défend" (22). Si quelqu'un résiste à une vérité, c'est parce que je résiste moi-même à ma vérité. En se remettant profondément en cause, Jésus donne la possibilité aux pharisiens de faire de même. Pour Jésus, il n'y a rien à l'extérieur, tout est à l'intérieur (23).

Comme homme, Jésus vit lui-même des contradictions. Son désir, son amour, c'est le Père. Il s'unifie autour de cet amour dans un cheminement à travers des tâtonnements. En étant le seul homme-Dieu, il n'a pas de répondant auquel il pourrait s'identifier. Son Père

devient son seul référent et cette communication avec son Père, il la découvre dans un cheminement intérieur. Son Père parle à sa conscience. (24)

### 3.1.6 La place et le sens de la loi

Cette partie sur le sens de la loi est basée essentiellement sur l'exégèse psychanalytique que Françoise Dolto propose sur le récit de la femme adultère. Elle révèle le sens existentiel de notre accomplissement et fait ressortir ce qui nous empêche d'atteindre le but ultime que nous sommes appelés à réaliser dans notre vie. La cause profonde du péché émerge par le fait même.

La structure de notre être, c'est de se perdre en se donnant, dit Françoise Dolto. Pécher, c'est aller contre cette structure. Nous sommes nés de la rencontre de deux êtres; spermatozoïde paternel et ovule maternel qui se sont perdus pour nous donner la vie. Fondamentalement, voilà le sens qui préside à notre existence, voilà notre vérité (25).

Pour qu'une loi soit justifiée, elle doit permettre de vivre cette structure. La loi fondamentale qui sert de modèle à toutes les autres est la loi qui interdit l'inceste. Ce qui fait loi pour le garçon, c'est le désir de son père pour sa mère (26). Autrement dit, le désir de son père pour sa mère crée un interdit pour l'enfant. Si cet interdit se vit dans un contexte d'amour des parents envers l'en-

fant, la réponse de l'enfant va devenir réciproquement une réponse d'amour envers ses parents. Ainsi, il ne peut déposséder son père de sa mère, mais une autre ouverture se dessine pour lui. A l'exemple de son père, il pourra plus tard vivre son désir avec une femme comme sa mère. Le vécu normal de la phase oedipienne devient fondamental pour s'ouvrir à l'amour vrai (27).

Substantiellement, l'interdit devient capital pour naître à l'amour. C'est en se confrontant à la loi du père que l'enfant canalise ce désir pour le vivre dans des circonstances appropriées et dans le respect des personnes de son entourage (28). "C'est du désir suscité mais interdit d'accomplissement que le cœur humain naît à l'amour" (29).

Une loi ou l'interdit de la loi doit permettre la vie. Une loi qui prohibe le désir est une loi pour les morts. La loi est bonne quand elle canalise le désir. Pour qu'une loi soit valable, elle doit interdire les effets mortifères du désir. Dans ce cas, elle fortifie l'évolution des désirant et humanise leur désir. Elle rend la personne responsable de ses actes (30). L'interdit devient essentiel dans l'éducation, en autant qu'il éduque le désir; quand l'interdit enchaîne le désir, il apporte la mort (31).

Comme l'explique Françoise Dolto ".../la loi sert à séparer, à différencier, à mettre chacun à sa place pour qu'il puisse vivre son désir sans étouffer le désir de l'autre" (32). La loi doit permettre

de se sentir différent et de se vivre différent. Le garçon prend conscience de ses différences avec ses parents parce qu'ils ont une vie sexuelle à eux. Par contre, il découvre aussi la ressemblance qui lui permet de continuer une relation avec eux. Même s'il ne peut pas vivre son désir sexuel dans l'immédiat, il a un désir sexuel comme son père et il parle le même langage que ses parents. Il peut se situer à la fois différent et ressemblant à ses parents devant la loi qui interdit l'inceste. L'interdit de l'inceste ouvre la voie à l'amour des corps, du cœur et de l'esprit (33). C'est cette loi qui permet à l'enfant un premier discernement de sa propre identité. Elle lui ouvre une voie personnelle et sociale. Il peut se situer, trouver sa place dans l'univers en se conscientisant différent des autres et entrer en relation avec les autres en découvrant également ce qui lui est ressemblant. Pour lui, une étape déterminante vers la socialisation vient d'être franchie (34). La communauté naît dans la différence; c'est la différence qui nous fait rechercher l'unité. En étant différents, l'homme et la femme tentent de créer un accord pour permettre la rencontre. "L'unisex est une confusion, non une communion" (35).

La loi doit permettre de se vivre différent. Si elle ne donne pas cette permission, on se trouve devant la loi du plus fort, du tout-puissant. On ne peut vivre différent de ce plus fort, car on est absorbé par lui et soumis à son plaisir. Il est la loi (36). Cette personne ne permet pas l'épanouissement de l'autre. On ne peut dire son mot, vivre sa vie en dehors de son plaisir à elle. L'agressivité engendrée par ce fait se retourne, soit contre l'autre et c'est la

guerre et la révolution, soit contre soi-même et c'est le suicide ou l'esclavage. Les lois édictées pour différents groupes sont là pour que chacun vive son désir en vue de son épanouissement personnel et collectif, au bénéfice du groupe d'appartenance. La seule loi qui n'évolue pas, qui va toujours rester la même est la loi de l'interdit de l'inceste. Les lois qui ne concordent plus avec le désir, qui n'expriment plus l'aspiration, qui sont inadéquates à soutenir la vitalité de ceux qui en dépendent, qui ne concordent plus avec l'ensemble, doivent changer afin de permettre aux forces vitales de s'actualiser de nouveau (37).

En terminant, résumons les trois points fondamentaux qui ressortent de cet exposé.

Premièrement, une loi qui réprime le désir en empêchant son actualisation conduit à des effets néfastes; par contre, une absence de loi enlève les moyens qui préviendraient les effets mortifères ou destructifs du désir. Il faut que la loi contienne des interdits qui empêchent la manifestation des modalités mortifères du désir tout en permettant une réalisation saine de ce désir.

Deuxièmement, le désir éduqué construit le sens de l'identité personnelle et collective. Par cette éducation, on reconnaît ce qui nous est spécifique. Cette identité établie situe l'individu dans ses différences avec ceux qui l'entourent. En même temps, le désir d'entrer en relation le replace dans ses ressemblances aux autres ou ce qui

lui est commun. Il devient à la fois différent et semblable. Il peut vivre des relations enrichissantes sans se confondre aux autres. Par contre, un désir non éduqué, qui ne permet pas d'établir des différences, engendre un processus contraire.

Enfin, l'éducation du désir par la loi doit faire appel à la conscience pour agir en être responsable. Une loi prohibant le désir ou une absence de loi pour éduquer le désir enlèvent la possibilité d'accéder à la conscience. On accède à la conscience par la connaissance de la vérité. En ce sens, toutes les déviations mentionnées auparavant, empêchent les prises de conscience selon notre structure fondamentale. Pour continuer à fonctionner, il faut alors s'identifier à l'un ou l'autre des courants de pensée. Au sujet de l'avortement, dans le contexte actuel, on oblige l'individu à quitter son identité personnelle et sa conscience pour survivre comme être social.

### 3.2 RÉINTERPRÉTATION ET RÉFLEXION PERSONNELLES

Essayons d'éclairer notre pratique à la lumière de cette compréhension analytique du texte biblique telle que proposée par Françoise Dolto. On retiendra que les enjeux entre les participants de la péricope étudiée se fondent essentiellement sur le sens de la loi et son application.

### 3.2.1 Les enjeux de la loi

On amène à Jésus une femme prise en flagrant délit d'adultère. Les chefs religieux du temps expriment à Jésus que selon la loi de Moïse, cette femme doit mourir lapidée.

La loi de Moïse, inspirée par Yahvé, porte dans son essence toutes les possibilités vitales pour faire surgir des fruits structurants en faveur de la personne. Dans toute sa pureté, cette loi rejoint l'être humain dans la vérité de sa structure fondamentale.

A travers les siècles, depuis Moïse, l'application de la loi a subi des déviations qui s'éloignent constamment de la Révélation de Yahvé. La loi qui, au départ, sert à bloquer les processus mortifères pour faire jaillir la vie en exprimant son désir, devient une loi qui empêche le jaillissement de la vie. Une loi qui bloque la vie devient multiplicatrice de modalités mortifères.

Malgré toutes les hypothèses possibles qui excuseraient le geste de la femme adultère, il n'en demeure pas moins qu'elle vient effectivement de transgresser la loi du mariage telle que prescrite à ce moment-là. Son geste produit des effets destructifs sur elle-même et sur tous ceux qui l'entourent. Selon l'usage du temps, l'union de deux personnes était décidée par les parents ou par des gens de l'entourage immédiat (38). Les mariés n'étaient donc pas libres de se choisir. On leur imposait cette union. Il en résultait que la plupart du temps, on

excluait l'amour du projet de mariage. Logiquement, une femme qui cherche ailleurs l'assouvissement de son désir, démontre une non-satisfaction dans sa vie matrimoniale. Pour diverses raisons, son mari ne répond pas à son besoin d'amour et de sexualité; son vécu ne lui procure pas le bonheur attendu. La mentalité du temps incite à penser que cette femme ne vit pas une relation amoureuse avec son conjoint (39). Cette femme transgresse la loi, à la recherche de la satisfaction de son désir. Les notables du temps qui l'amènent à Jésus veulent prendre celui-ci au piège en le confrontant à la loi de Moïse et l'accuser d'imposture. Comme il a déjà été mentionné, Jésus n'a pas de réponse toute faite. Il entre en lui-même à la recherche de la vérité que son Père va lui donner. Avec la connaissance de la mentalité du temps et les diverses modalités concernant l'application de la loi, Jésus comprend que cette loi prohibe les dynamismes vitaux de la personne. Au lieu de leur permettre de vivre selon leur structure fondamentale, la loi les destructure, les détourne de leur source vitale.

En revenant sur le principe qu'une loi qui bloque le désir entraîne des effets mortifères, on s'aperçoit que les scribes et les pharisiens tombent infailliblement dans ce processus de mort. Eux aussi sont entraînés dans les déviations véhiculées par la mentalité du temps. La femme adultère a laissé de côté tous les interdits pour vivre son désir; les scribes et les pharisiens enseignent et vivent la prohibition du désir au nom de la loi. Pour eux, il n'y a pas violation de la lettre de la loi dans ce qu'elle a de prescrit. Seulement,

il y a violation de leur vérité profonde intérieure. En s'éloignant de cette structure intérieure, ils vivent l'adultère dans leur esprit et dans leur cœur.

Si l'amour ne peut s'inscrire dans le cœur par des lois qui le favorisent, la haine et le péché prennent sa place. C'est un processus irréductible. Pour Jésus, les scribes et les pharisiens sont adultères au même titre que la femme. Toutes les personnes concernées, à l'exception de Jésus, sont éloignées de leur structure fondamentale et se retrouvent dans une position malfaisante.

En plus, la femme adultère place les notables religieux devant leurs propres perversions. Elle devient un miroir qui leur reflète leurs fautes et leurs désirs pervers. Les chefs religieux se défendent en projetant sur cette femme leurs péchés. La loi devient alors une excellente raison pour l'accuser. La faute de cette femme se vérifie dans un comportement observable. Ils lui font endosser le poids de tous les péchés contre le mariage tel que perçu à ce moment-là. En plus, elle est seule pour se défendre. Sa situation sociale la place en état d'infériorité sur tous les plans. En la lapidant, on fait disparaître le miroir qui rappelle aux chefs religieux leurs péchés. Ces derniers retrouvent leur bonne conscience et redonnent une place absolue à la loi.

Un bon interdit prend son sens dans le respect de l'humain. Dans ce cas, l'interdit devient un instrument pour l'humanisation individuelle et sociale. Une loi qui prohibe le désir fait ressortir un effet contraire. En s'éloignant de cette structure fondamentale, on s'éloigne des valeurs humaines, la loi devient le pivot qui sert de base au jugement moral. Les effets inhumains, déstructurants pour la personne se multiplient au nom du respect de la loi. Dans le premier cas, la loi poursuit un objectif d'humanisation. Dans le second cas, on demande la déshumanisation au nom du respect de la loi. Plus une loi invite à la déshumanisation, plus elle s'éloigne de la structure fondamentale.

L'interdit dans la loi doit inviter à accepter une perte ou un renoncement afin d'aller plus loin à la recherche du désir. Cette démarche s'accompagne indéniablement d'un sentiment d'amour de soi et des autres. Dans ce cas, l'interdit empêche de vivre le désir dans des conditions néfastes pour soi et le prochain. Pour le vivre, il devient essentiel d'accepter de subir une perte. Le petit garçon renonce à la satisfaction immédiate de son désir dans une réponse d'amour envers lui-même et ses parents. Plus tard, quand il aura atteint sa maturité physiologique et psychologique, il pourra, par choix, vivre son désir dans un contexte sain. Présentement, l'interdit de ses parents l'empêche de vivre son désir dans un contexte destructif, et il doit subir un renoncement. L'interdit de la loi dans son essence demande d'assumer une perte afin d'aller de l'avant à la recherche de l'actualisation de son désir dans une situation appropriée pour soi et les autres.

Pour actualiser ce désir, la perte demandée implique également un risque. Elle demande la foi, la confiance dans la vie et les événements. Un acte posé dans ces conditions peut mener à l'erreur, mais la présence de la foi donne le courage de se reprendre, de risquer ailleurs et d'aller plus loin à la recherche d'autres possibilités. Ce qui demeure primordial, c'est de continuer à fonctionner selon la réalité de la structure fondamentale.

On aime dans la mesure où l'on est capable de se perdre en se donnant. En s'éloignant de cette réalité, on développe l'égoïsme et les différentes perversions qui s'y rattachent. La prohibition du désir cause dans la société des situations désastreuses. Quand on ne permet pas l'intégration de cette perte, cette structure transparaît tout de même, mais de façon déformée. Par manque de conscience personnelle de la responsabilité rattachée à cette perte, on la fait porter à l'autre.

Une loi répressive, tout en étant contraignante, peut à la rigueur être observée de l'extérieur par une partie de la population. Cependant, pour différentes raisons, des personnes vont commettre une infraction contre cette loi coercitive. Vu que la répression de la loi ne concorde pas avec leur vérité intérieure, le seul critère pour évaluer son observance devient le comportement qui se vérifie par l'extérieur. Peu importe l'intention de la personne, ses contraintes intérieures, son degré de liberté, elle subit les conséquences de son comportement. Ce fait social donne naissance à des boucs émissaires qui paient le prix de la répression de la loi. Ceux qui réussissent à

observer un comportement approuvé par l'ensemble du corps social s'en sortent complètement blanchis. On ferme également les yeux sur le vécu intérieur. Les pécheurs de comportement subissent entièrement la perte non assumée de chaque individu composant le groupe. De plus, par leur comportement négatif, les gens dénoncent les erreurs existentielles du système. La pénalité qu'on leur impose redonne à la loi toute sa justification. En même temps, les fautifs permettent la survie de la société en subissant la perte dévolue initialement à chacun d'eux. S'il ne surgissait pas des réfractaires, on serait dans l'obligation d'inventer des moyens pour se trouver des perdants. La perte permet fondamentalement à la société de garder son équilibre. Donc, les déviants servent les desseins inconscients des dirigeants du système et de la population.

Dans leur inconscience, les scribes et les pharisiens croient leur démarche justifiée. Dans leur orgueil, ces hommes s'estiment entièrement dans leur droit. Leur rang social leur permet de porter un jugement sur la conduite des autres. Officiellement, ils sont les porte-parole de Dieu; ils se conforment aux lois prescrites. Ils affichent une image de perfection; ils avancent la loi de Moïse pour rendre leur démarche acceptable.

Le contraire se produit pour la femme adultère. Elle a commis une faute observable contre la loi du mariage. On peut l'incriminer en recourant à la loi dans toute sa rigueur. On peut la pointer du doigt, l'accuser, la juger, la faire mourir, car la loi le permet. La femme

prend sur elle la responsabilité qui lui incombe. Sa seule référence pour porter un jugement sur sa faute se réduit également à la loi en vigueur. Cette loi et la mentalité véhiculée en ce temps-là, amènent les chefs religieux ainsi que la femme à porter un jugement sur le comportement observable. Ils ne sont pas à l'écoute de leur réalité intérieure. Comme je l'ai déjà mentionné, le geste de la femme place les hommes de loi devant leurs péchés inavoués et inavouables dans les circonstances. Ainsi, les chefs recourent au seul moyen disponible. La perte qu'ils devraient encourir en s'avouant pécheurs, prend une ampleur intolérable pour eux et ils ne peuvent affronter cette solution. Une situation de ténèbres engendre le mal. Dans ces conditions, il demeure impossible de faire surgir le bien. L'image de perfection qui leur est attribuée, rend ces hommes incapables de s'avouer pécheurs. Cette image demeure leur seul atout de survie dans ce système. Pour eux, l'aveu du péché équivaut à la mort, car les ténèbres dans lesquelles ils sont plongés n'apportent aucun élément d'espérance. Le seul moyen pour sortir de cette impasse est de transposer leurs fautes sur la femme. Vouloir lui lancer des pierres, c'est en même temps lui lancer leurs péchés afin qu'elle en assume les blessures et les conséquences. Bien entendu, ce processus se vit de façon inconsciente.

Malgré toutes ses souffrances, la femme accepte cette fatalité. Le système l'a formée en ce sens. En vivant l'adultère, elle était consciente des risques encourus. En déjouant la loi, elle affrontait la possibilité d'y laisser sa vie; elle était prête à subir les conséquences de ses agissements.

Quant à Jésus, l'ensemble de son enseignement place aussi ces hommes face à leur état de péché. Il les remet sans cesse en question, c'est pourquoi ils cherchent des prétextes pour le perdre. Sa perte écarterait les dangers reliés à la reconnaissance de leurs péchés. En le dénonçant comme imposteur ou faux prophète, on cherche à lui enlever sa crédibilité. En perdant Jésus, ils retrouveraient leur image d'hommes justes. Il devient intéressant de noter que foncièrement, la perte qu'on veut faire ~~impose~~ encourir à Jésus, est au même plan que celle qu'on veut faire imposer à la femme. Ce qui prouve que ces hommes ne sont pas en mesure de voir Dieu en Jésus. De plus, leur premier but n'est pas de protéger la société contre de telles femmes, mais de protéger leur image. Jésus n'a rien fait de répréhensible et on veut le perdre au même titre que la femme adultère. Leur esprit est tellement obnubilé qu'ils placent Jésus et la femme sur un même plan.

Par sa relation avec son Père, Jésus vit selon sa vérité intérieure. Il voit la réalité avec les yeux de son Père; il perçoit clairement la situation. En s'adressant directement à lui pour porter un jugement, les hommes lui donnent la possibilité de faire intervenir son Père dans cet événement. La mission de Jésus est de faire advenir le Royaume de Dieu. Quand on lui demande de porter un jugement sur deux situations de mort, il lui devient impossible de faire un choix. Aux versets 6 et 8, Jésus entre en lui-même à la recherche de la vérité. Ce geste révèle la nécessité de l'intériorité. En plus, c'est ce geste qui permet l'intervention du Père. Par le Père, le royaume du mal se confronte au Royaume de Dieu. Par Jésus, le Père parle au coeur

de chacun. Tous sont invités à se reconnaître pécheurs. La présence de Dieu le Père donne à ces hommes la force de reconnaître le mal à l'intérieur d'eux. L'absence d'espérance qui régnait dans la situation de mal se change en un jaillissement d'espoir, suite à l'intervention du Père. Cette espérance vient du fait qu'ils se sentent aimés malgré leurs péchés. Maintenant, cette expérience leur permet d'avancer dans le chemin de la liberté. Pour vivre de cet amour, il leur faut accepter d'écouter leur réalité intérieure.

Le besoin que ressentent ces hommes de se croire parfaits perd son sens dans une relation avec Dieu. Par sa nature, le cœur humain vit une soif de découvrir l'absolu. Dans le royaume du mal, l'absence de Dieu mène à une recherche de perfection dans d'autres voies. Certaines personnes par leurs conditions religieuses ou sociales se croient et sont perçues parfaites. En quelque sorte, ces personnes se donnent cette image, cependant, cette image leur est aussi imposée de l'extérieur. Pour contrebalancer cet état, d'autres personnes incarnent entièrement le mal selon des critères définis par la société. Ce fait demeure aussi imposé de l'extérieur, même si la personne accepte plus ou moins consciemment d'endosser cette image; ainsi, un équilibre apparent s'installe dans la société. Cette société peut continuer à survivre de cette façon. Ce vécu social vient d'une soif intrinsèque de perfection. Par contre, la réalité humaine comprend également une composante négative. C'est pourquoi, une société ne peut dans son

ensemble porter une image du bien ou au contraire porter l'image du mal. Ces deux réalités doivent être départagées entre des personnes d'une même communauté, d'un même milieu.

Dans la péricope, chacune des personnes impliquées, à l'exception de Jésus, reprend sa place comme personne humaine. Les scribes et les pharisiens demeurent face à leurs péchés, tout en se sachant aimés. Cette expérience leur donne le courage d'affronter leur réalité intérieure. Par la rencontre du Père, leur soif d'absolu est comblée. Ils reçoivent la possibilité de s'identifier au Père et de le suivre sur le chemin de la perfection. L'expérience de la foi devient aussi à leur portée. Autant la loi leur donnait une réponse toute faite, autant l'exigence de l'acceptation d'une perte implique le risque et invite à la confiance. Accepter de perdre, c'est revivre dans l'amour, la foi et l'espérance. Avant, leur inconscience les excusait, jusqu'à une certaine limite; maintenant, ils sont placés devant un choix conscient qui demande une réponse.

Jésus leur demande de lancer la pierre s'ils sont sans péché; tous sont désarmés. On peut supposer que les plus vieux, par leur expérience plus longue dans le péché, sont plus secoués par cette rencontre de Dieu. Il leur devient à tous impossible d'être des agents de mort après une expérience de vie.

En ayant laissé de côté tous les interdits pour chercher des réponses à ses désirs, la femme s'est privée des moyens qui la rendraient apte à bien canaliser ses énergies. De plus, en lui imputant le poids des péchés collectifs, on la prive davantage de ses énergies vitales. Maintenant, la rencontre du Père la dégage de cette responsabilité collective. Son péché reprend la proportion d'une faute personnelle. Fondamentalement, son expérience avec le Père est la même que celle vécue par les chefs religieux. C'est une invitation à entrer dans le Royaume des cieux en acceptant de se perdre en se donnant.

Jésus s'adresse à la femme en lui demandant si quelqu'un l'avait condamnée. Suite à une réponse négative, Jésus lui exprime sa miséricorde. On peut encore supposer ici que le mariage qui lui a été imposé par les hommes devient une union bénie de Dieu. Cette femme reçoit les grâces liées au mariage qui lui donnent la possibilité de vivre la fidélité. En lui donnant ces forces, Jésus l'invite à vivre ses responsabilités matrimoniales de façon proportionnelle à la réclamation de ses droits envers son époux.

Jésus aurait pu également condamner les hommes de loi, car leurs intentions étaient de le perdre lui aussi. Cependant, la liberté qu'ils ont eue de s'éloigner du lieu du drame prouve le pardon de Jésus et du Père.

Finalement, le texte de la femme adultère démontre la grandeur du pardon de Dieu. Dans l'intention du Père, on perçoit seulement la

volonté de libérer l'humanité des liens qui l'enchaînent au mal. On n'y retrouve aucune trace de condamnation et de pénalisation. C'est une expérience profonde de miséricorde et de libération par l'amour.

### 3.3 QUELS PARALLELES PEUT-ON ÉTABLIR ENTRE LE TEXTE DE JEAN 8,2-11 ET L'AVORTEMENT?

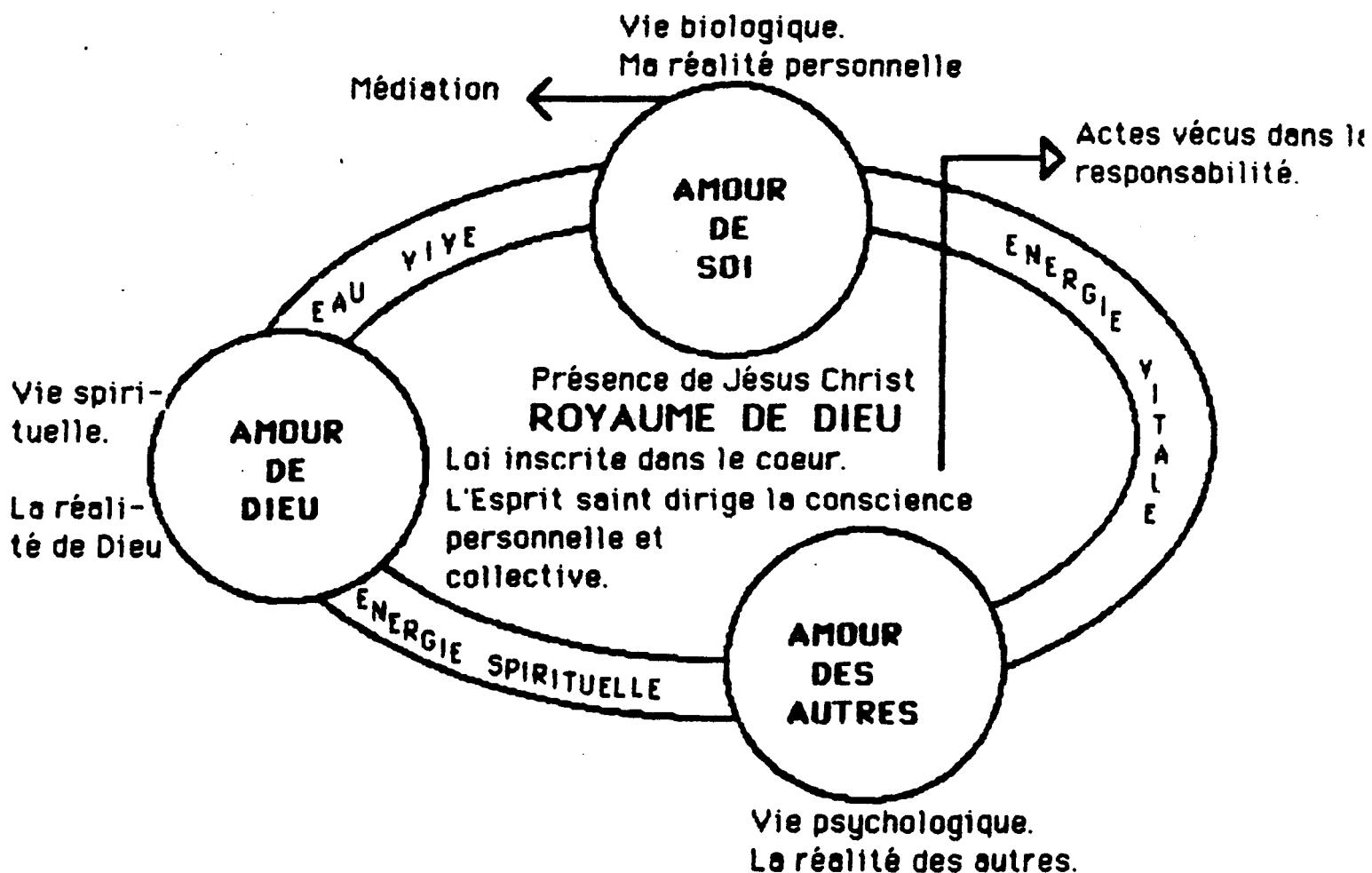
Pour présenter un parallèle entre le texte de Jean 8,2-11 et la pratique observée, il me faut d'abord présenter trois figures: la première illustrant ce qui permet d'entrer dans le Royaume de Dieu, et la deuxième et la troisième, ce qui empêche d'accéder au Royaume de Dieu. Également, un bref regard sur la tradition ecclésiale aidera ultérieurement à établir des similitudes entre le texte de Jean 8,2-11 et l'avortement.

#### 3.3.1 Trois attitudes devant la loi

En plus de maintenir des liens avec la structure fondamentale, ces trois figures proviennent d'une façon personnelle de percevoir trois attitudes devant la loi. Ces figures se basent sur le schéma de la personnalité, présenté dans le chapitre précédent. Ainsi, je reviens aux trois niveaux de possibilité de vie en la personne humaine: la vie biologique qui permet la connaissance de soi, la vie psychologique qui mène à la connaissance de l'autre et enfin, la vie spirituelle qui ouvre à la connaissance de Dieu. Le vécu de ces trois

réalités vitales permet l'épanouissement de la personne humaine et l'entrée dans le Royaume de Dieu. Tout en reprenant ces mêmes réalités, je veux leur donner un sens encore plus profond.

### 3.3.1.1 BIENFAITS DE LA LOI DE L'AMOUR

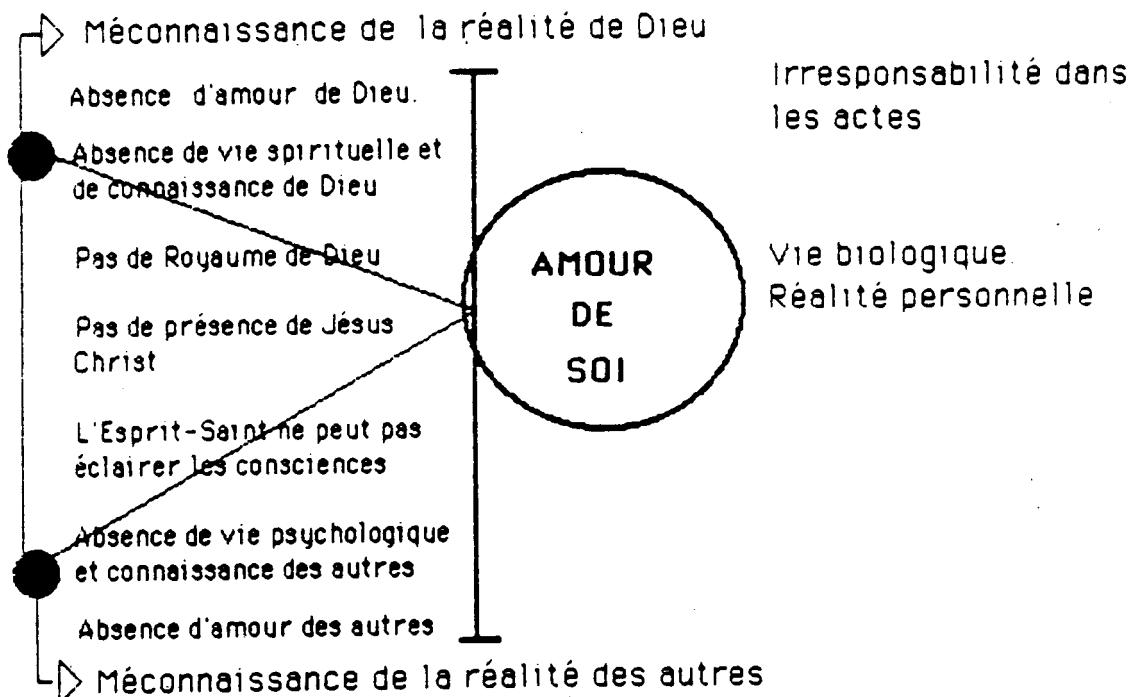


Dans cette première figure, nous voyons le schéma d'une personne ou d'une communauté qui vit en lien avec les trois réalités humaines. Ce vécu permet l'épanouissement individuel et communautaire. Les deux lignes entre ces trois réalités deviennent le passage qui permet à la vie de circuler librement.

Cette figure représente aussi le cheminement d'une personne qui vit selon sa structure fondamentale. Ce vécu rend éminente l'entrée dans le Royaume de Dieu. Pour Jésus, la loi doit s'inscrire dans le cœur, elle doit également permettre la vie, le don de Dieu. Quand on s'adresse à Jésus pour porter un jugement au sujet de la femme adultère, en entrant à l'intérieur de lui-même, il permet à tous les participants de faire de même. Par cette intériorité, les effets mortifères perdent leur sens.

Pour Jésus, la faute commise par la femme adultère n'est qu'un symptôme d'une société aux prises avec les pouvoirs du mal. Toutes les personnes présentes, à l'exception de Jésus, sont brimées psychologiquement et spirituellement. Le péché existentiel qui prédomine finalement dans cette péricope n'est plus l'adultère mais une impossibilité de vivre selon le plan de Dieu, une impossibilité d'entrer dans le Royaume de Dieu. Le seul chemin pour se convertir au plan de Dieu passe par l'intériorité; c'est le chemin qui conduit à l'amour et qui permet l'accès à la conscience.

### 3.3.1.2 CONSÉQUENCES D'UNE LOI RÉPRESSIVE



Cette deuxième figure se rapporte à une loi répressive. On peut y voir les liens avec la loi présentée par les scribes et les pharisiens dans Jean 8,2-11.

Dans cette figure, le cercle montre que ces personnes sont d'abord centrées sur elles-mêmes, sur des buts égoïstes, des besoins personnels. La droite verticale près du cercle signifie la coupure consécutive à une loi répressive. Les lignes qui conduisent à la vie biologique, psychologique et spirituelle montrent une différence avec la première figure. En effet, dans la première figure, un passage, exprimé par deux lignes, permet à la vie de circuler entre les trois réalités. Au contraire, la ligne unique de la deuxième figure signifie

que l'énergie vitale ne peut circuler librement. Les deux points liés à la vie psychologique et à la vie spirituelle montrent encore une différence avec les cercles de la première figure. Nous pouvons percevoir l'intégration de ces réalités vitales dans la première figure; les points de la deuxième figure symbolisent la mort de ces deux réalités.

Finalement, cette deuxième figure manifeste clairement la rigidité intérieure vécue par les scribes, les pharisiens et ceux qui suivent leurs prescriptions. Ces personnes se coupent du plan de Dieu pour eux et l'ensemble de l'humanité. Elles sont incapables d'amour authentique. Leurs comportements reposent sur des lois extérieures.

### 3.3.1.3 CONSÉQUENCES D'UNE ABSENCE DE LOI



Cette troisième figure se rapporte à une absence de loi. Il est facile de faire des liens avec cette figure et le comportement de la femme adultère.

A l'instar des scribes et des pharisiens, le cercle de la figure veut démontrer un repli sur soi et la recherche de besoins égoïstes. Comme les hommes de loi, la femme adultère se coupe des réalités psychologique et spirituelle. Existentiellellement, elle connaît une mort intérieure. De même, elle est coupée du plan que Dieu a pour elle. L'absence de ligne reliant les trois réalités symbolise une déstructuration complète de la constitution intérieure de cette personne.

### 3.3.2 Bref regard sur la tradition dans l'Église

Même si l'avortement est mon sujet de recherche, il me semble inopportun de faire ressortir l'enseignement ecclésial sur ce point. L'Église a toujours maintenu un discours rigoureux et unilatéral sur ce sujet, et ce discours demeure fixé dans l'histoire et prête peu à développement. Pour ces raisons, j'ai acquis la certitude que l'enseignement magistériel sur la sexualité peut apporter des éléments plus appropriés pour éclairer cette recherche.

Sur cette question de la sexualité, j'apporterai deux points particuliers: le primat de la procréation et l'ambiguïté reliée à la sexualité.

### 3.3.2.1 PRIMAT DE LA PROCRÉATION

Depuis vingt siècles d'histoire chrétienne, on privilégie de toute évidence, la dimension procréatrice de la sexualité.

Augustin met l'accent sur la procréation pour justifier le mariage et l'acte conjugal. Il appuie cette affirmation sur le plus ancien recueil des lois romaines. "Si la procréation était possible autrement que par la rencontre sexuelle," précise l'auteur, "cette rencontre ne serait jamais licite". (40)

De façon plus systématique, Thomas d'Aquin va dans la même perspective. Dans sa nature et dans sa fin, la sexualité se vit en fonction de la procréation. (41)

Dans son ensemble, la période patristique donne un enseignement centré sur l'enseignement explicitement procréateur.

L'amour des époux dans le mariage demeure bien secondaire. Jean Chrysostome est l'un des rares Pères à signaler le devoir de l'amour dans le couple. Par contre, l'amour signifié par lui s'éloigne de son objectif originel. Il donne à l'amour un sens de responsabilité et non de communion. (42)

En ce qui a trait à l'enseignement du Magistère de l'Église, son discours s'articule dans le même sens que celui des Pères de l'Église.

C'est seulement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que le Magistère accorde une place plus importante aux valeurs de communion dans le couple, mais elles deviennent la fin seconde du mariage (43). Ce n'est qu'au moment du Concile Vatican II que la communion dans le couple devient la fin primaire du mariage. (44)

Cet aperçu succinct de la tradition patristique et ecclésiale nous montre jusqu'à quel point la procréation a été enseignée comme étant prépondérante dans la vie du couple. Dans les temps les plus anciens, on excluait la communion dans le couple. Dans un deuxième temps, la communion ou relation du couple devient la fin seconde du mariage. Enfin, Vatican II apporte un revirement. La relation des conjoints devient la fin primaire du mariage.

Cette compréhension plus positive au sujet de la sexualité, depuis Vatican II, demeure tout de même très limitée. En général, la population ignore que la relation du couple est devenue la fin primaire du mariage. La population croit que l'enseignement de l'Église est toujours axé sur la procréation. Cette croyance se rencontre également chez des personnes engagées dans le milieu pastoral. Cette constatation annonce un problème profond. Elle nous montre que la conscience sociale ne subit pas de transformation consécutive à un changement du discours ecclésial (45). Je reviendrai plus tard sur ce point qui me semble fondamental.

### 3.3.2.2. AMBIGUITÉS ATTRIBUÉES A LA SEXUALITÉ

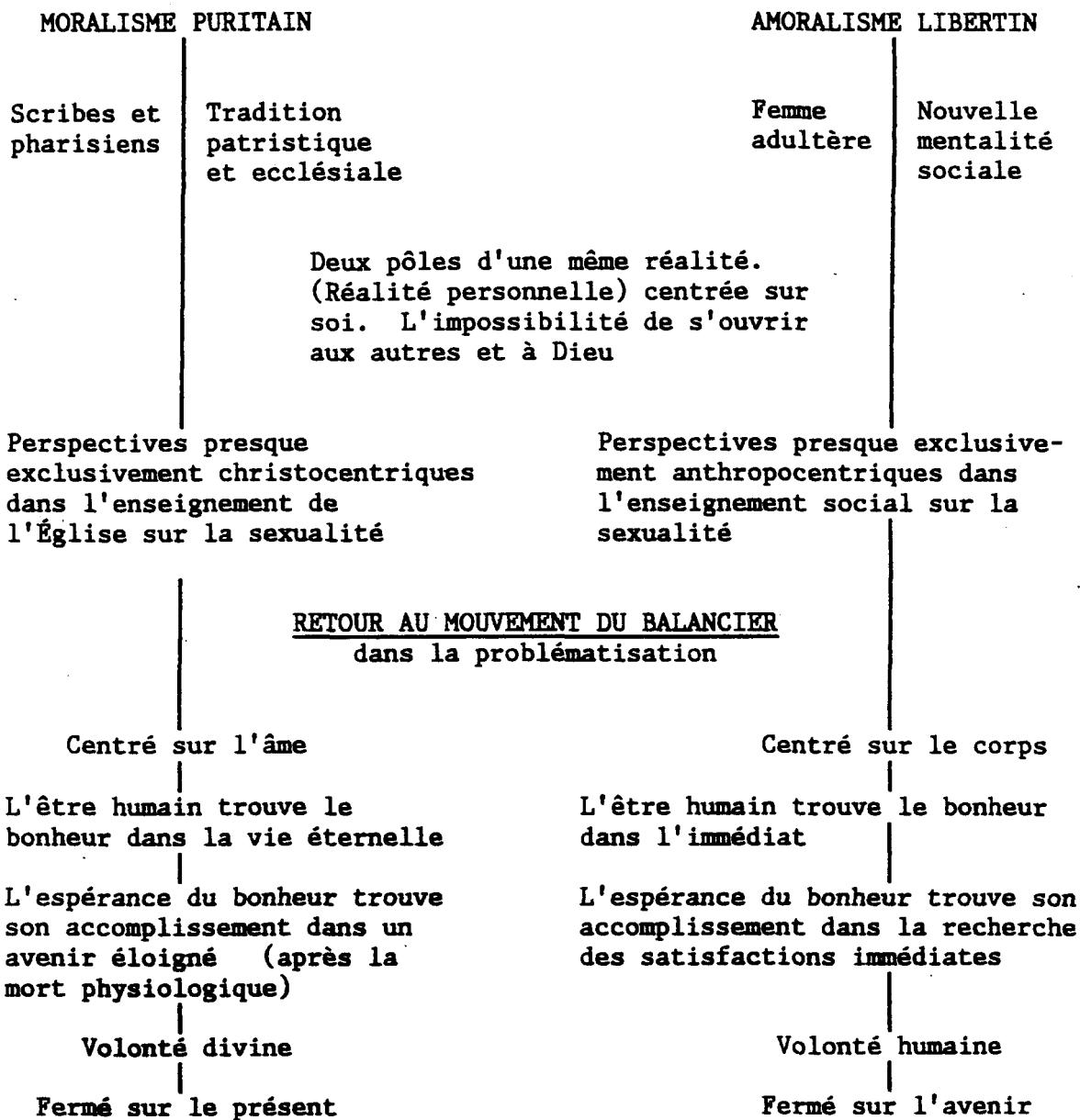
L'enseignement de la tradition chrétienne sur la sexualité comporte des ambiguïtés. D'un côté, la sexualité est bonne en soi parce que voulue par Dieu, elle s'inscrit dans un ordre naturel de la création. D'un autre côté, la tradition dévalorise l'expression sexuelle. Pour Tertullien, la sexualité prend un caractère gênant, vil. Origène dévalorise le corps humain au profit de l'âme. Selon Thomas d'Aquin, dans le vécu historique, l'attrait sexuel est toujours empreint d'un certain désordre. Le Manuel des confesseurs donne une connotation négative à la sexualité. Pie XII, tout en affirmant la bonté de la sexualité, la dévalorise en apportant des arguments de méfiance. Malgré tout, ce dernier semble avoir apporté un revirement à l'enseignement ecclésial qui fut confirmé ensuite par Vatican II (46).

Encore maintenant, on s'aperçoit que le discours de la tradition sur la sexualité prend une connotation très péjorative. Les changements amorcés par Pie XII et confirmés par Vatican II demeurent limités. Ces limites se situent davantage dans la possibilité d'éduquer la conscience des chrétiens que dans le discours écrit. En effet, Lumen Gentium et Gaudium et Spes montrent une volonté de changements fondamentaux sur le discours ecclésial. Pourquoi dans ce cas, ces changements ne rejoignent-ils pas la conscience individuelle et collective? Je reviendrai également sur ce point dans les pages qui suivront.

Selon Guy Durand, la sexualité comportera toujours une certaine ambiguïté. En soi, la sexualité est bonne et innocente. En un sens, elle peut contribuer à l'épanouissement de l'homme et de la femme, mais ce vécu peut également amener à une aliénation profonde de l'homme et de la femme (47).

A mon avis, cette affirmation de Guy Durand se rattache à l'intention créatrice de Dieu pour l'homme et la femme. Elle devrait rejoindre la conscience de tout être humain si une éducation saine était apportée. Dans cette optique, nous serions tous amenés à faire un libre choix. Chacun pourrait revivre ou intégrer sa sexualité selon un appel personnel, et une volonté d'amour de Dieu sur l'être humain. Cette conception existentielle de la sexualité rejoint la première figure apportée auparavant dans ce chapitre, à la page 116.

3.3.2.3 Caractère dualiste de la sexualité dans l'Église et la société



Dans cette vision, le moralisme puritain enseigné par l'Église et l'amoralisme libertin prôné par la société sont les deux pôles d'une même réalité (48). Il va sans dire que c'est la réalité physiologique qui transparaît ici. Je fais un parallèle entre le moralisme puritain et la deuxième figure présentée antérieurement dans ce chapitre. De même, l'amoralisme libertin et la troisième figure de ce travail sont placés en parallèle (49).

### 3.3.3 Mouvement du balancier

J'ai déjà exprimé que la formation de la conscience passe par le vécu des trois réalités. J'expliquerai maintenant où se situe exactement le blocage qui empêche ce vécu. Pour ce faire, je vais revenir au mouvement du balancier expliqué dans le deuxième chapitre sur la problématisation.

#### 3.3.3.1 L'ÉGLISE ET SON MORALISME PURITAIN

Nous avons vu que depuis des siècles, l'Église accorde une prédominance à l'âme dans son enseignement. C'est ce qui m'amène à dire que l'Église, pratiquement depuis ses débuts, développe un discours dualiste sur la sexualité. L'être humain s'accomplit par l'abnégation du corps. Par le fait même, cet achèvement trouve son apothéose dans la mort biologique, quand l'âme se sépare du corps. On exclut le bonheur dans la vie présente. C'est par la destruction du corps que l'âme peut espérer le bonheur. L'espérance promise se situe exclusi-

vement dans la vie éternelle. Si nous ajoutons à cela que cet enseignement se transmet au nom de Dieu, nous pouvons comprendre l'impact actuel associé à cet enseignement.

Même si Vatican II a changé l'ancien discours en apportant une argumentation nouvelle, il ne peut, à mon sens, rejoindre la conscience des gens pour les raisons majeures que je présente maintenant. Le Magistère de l'Église s'est prévalu, depuis des siècles, des prérogatives qui dépassaient le rôle initialement accordé par Jésus lui-même. Il ne marquait aucune discontinuité entre sa Parole et l'Écriture sainte. Ainsi, l'Église impose aux fidèles des conceptions, trop humaines, en invoquant l'autorité de Dieu (50).

La psychanalyste Françoise Dolto fait comprendre de façon explicite que c'est la remise en question personnelle qui provoque la remise en question chez l'autre (51). Quand les scribes et les pharisiens s'adressent à Jésus au sujet de la femme adultère, Jésus cherche une réponse à l'intérieur de lui. Autrement dit, il se remet en question. C'est de cette façon que le Père peut intervenir et qu'il rejoint la conscience personnelle et collective.

Le Magistère de l'Église refuse de remettre en question ses erreurs du passé. Il ne peut avouer la fausseté de grandes options prises au cours de l'histoire (52). Tant que ces gens n'accepteront pas une conversion intérieure profonde, ils bloquent le chemin de la

Révélation de Dieu. C'est pourquoi, le nouveau discours de Vatican II demeure lettre morte. Toujours dans cette même ligne de pensée, l'autorité de l'Église montre une contradiction entre les changements de Vatican II et sa façon d'intervenir auprès des croyants.

De tout cela, il résulte que le Magistère continue à enseigner une morale dualiste au sujet de la sexualité. Ce sont encore les déviations du passé qui se transmettent inconsciemment. De ce fait, la relation du couple se subordonne à la procréation. Toutes les valeurs liées au corps sont effacées au profit de l'âme. Toujours inconsciemment, on demande aux croyants une sublimation complète dans cette vie présente au nom d'un bonheur éternel.

Pour terminer, je dirais que les récentes découvertes scientifiques dans différents domaines, obligaient l'Église à se redéfinir par rapport aux nouvelles exigences de la société. L'adaptation profonde qui semblait s'annoncer au début, se transforme en adaptation apparente.

Les seules réactions possibles dans la société sont la soumission ou le rejet. Dans ce qui va suivre, je ferai ressortir la dominante du mouvement du balancier.

### 3.3.3.2 Amoralisme libertin de la société

Au point de départ, il devient important de comprendre que les fidèles catholiques n'ont jamais eu la chance de recevoir une éducation saine de la conscience. Depuis des siècles, la tutelle exercée par l'Église sur les croyants amène ces derniers à suivre un chemin tracé par l'autorité ecclésiale. Cette conformité demandée aux fidèles n'exige pas d'effort de conscience. Vatican II apporte des changements qui devraient bouleverser l'ordre historique établi. Par contre, comme les dirigeants ecclésiaux ne se remettent pas sérieusement en question, ils bloquent chez les croyants la possibilité de faire cette profonde remise en question. ".../dans la mesure où je me pose des questions sur moi, je permets à l'autre de faire le même chemin. Sinon, je l'attaque et il se défend" (53). Dans cette situation, l'Église garde confusément une place de tutrice. Elle oblige une soumission ou une révolution culturelle. A mon sens, ce phénomène fait naître l'amoralisme libertin de la société.

Cet amoralisme libertin se caractérise par une opposition aux valeurs traditionnelles. Cette nouvelle conception des valeurs repose sur le bien-être corporel: on donne une dominance pratiquement exclusive au corps, et on remet en question la vie de l'âme et la pratique religieuse. Par conséquent, des doutes sérieux sur la vie éternelle s'installent dans la mentalité collective. Le bonheur s'inscrit dans la vie présente seulement. Pour abréger, disons que ces perspectives anthropocentriques de la société renversent les perspectives presque

exclusivement christocentriques avancées par l'Église. En excluant l'âme du vécu humain, une nouvelle dualité s'inscrit au sujet de la sexualité et de la procréation. L'Église donne une prédominance à la vie de l'âme, par contre, la société accorde cette prédominance à la vie du corps. Le moralisme puritain et l'amoralisme libertin mènent tous les deux à une confusion totale dans la perception du vécu sexuel et procréateur.

### 3.3.3.3 DIFFÉRENCES ENTRE AMBIGUITÉ ET DUALITÉ

L'ambiguïté accordée à la sexualité, déjà mentionnée dans ce chapitre, se réfère à une intégration saine de la sexualité. Elle implique un choix libre et conscient chez la personne. Elle ouvre un chemin qui conduit à l'épanouissement ou à l'aliénation selon le choix conscient de l'être humain. C'est l'unité de l'âme et du corps qui permet cette option fondamentale dans le vécu sexuel. Ainsi, l'union de l'âme et du corps devient essentielle pour assumer la réalité personnelle de l'être humain (amour de soi). Cette intégration personnelle amène la possibilité de s'ouvrir à la réalité des autres (amour du prochain) et à celle de Dieu (amour de Dieu).

Les caractéristiques dualistes qui ressortent dans l'Église et la société produisent un processus contraire. On oblige la personne à choisir entre deux pôles constitutifs de sa réalité personnelle.

Quelle que soit son option, la personne se retrouve devant un conflit existentiel. Évidemment, ce blocage empêche l'ouverture à l'amour des autres et de Dieu.

Considérant les blocages provoqués par les dualités ecclésiales et sociales, des liens avec l'avortement se font aisément. L'Église se centre sur l'âme, le bonheur éternel et la vie future. Dans cette vision, en faisant abstraction du présent, on déforme la réalité du foetus en le projetant dans un avenir éloigné, dans la vie éternelle. On s'aveugle sur le présent pour ne voir que des perspectives futures. Dans le même sens, on ne peut comprendre la situation de la mère ou du couple. On peut fermer les yeux sur les difficultés immédiates. Même si le contexte actuel prend une forme complètement destructrice, ces gens ont la chance d'accéder à un bonheur éternel s'ils acceptent cette destructuration.

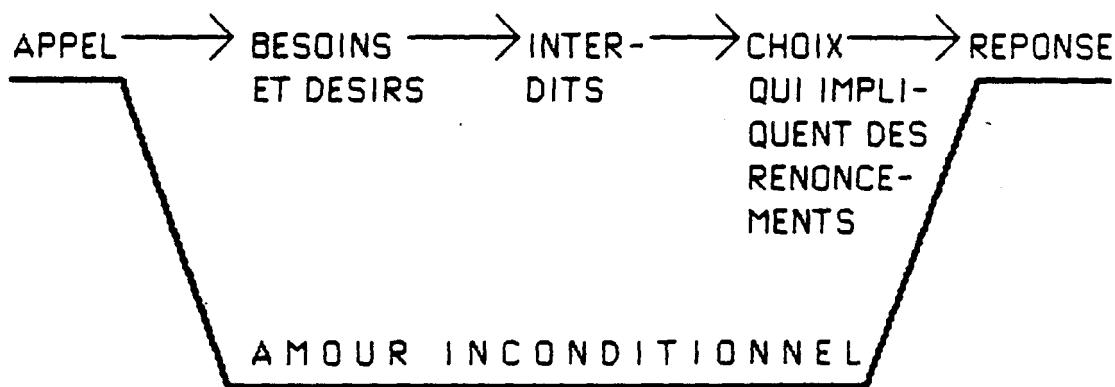
La société se centre sur le corps, le bonheur immédiat et la vie présente. Dans cette optique, on fait abstraction du foetus perçu dans sa réalité immédiate. On s'aveugle sur son avenir et son potentiel humain. Les parents subissent un bouleversement immédiat. En éliminant la cause du problème présent, le foetus, les parents vont retrouver leur équilibre, croit-on.

Ces deux tendances faussent le choix de continuer ou non la grossesse. Des couples, des femmes et des enfants deviennent victimes de fausses conceptions sur la formation de la conscience.

Avant d'entreprendre le prochain chapitre sur le projet pastoral, je tiens à présenter une nouvelle figure représentant la responsabilité morale chrétienne. Même si je donne une spécificité chrétienne à cette figure, je crois qu'elle exprime la base fondamentale de la croissance morale. Autrement tiennent dit, ceux et celles qui excluent la foi dans leur vécu doivent, de toute façon intégrer ces valeurs pour devenir des êtres libres et responsables.

#### 3.3.4.1 FIGURE QUI PRÉSENTE LA RESPONSABILITÉ MORALE CHRÉTIENNE

Cette figure illustre, à ma façon, les conditions permettant la prise d'une décision morale.



Dans la figure précédente, j'exprime les conditions relatives au plan de salut qui nous est proposé.

En d'autres termes, je fais référence à la structure de la personnalité humaine qui devrait mener à la formation de la conscience. Cette figure vient compléter la compréhension apportée par les schémas de la personnalité que l'on retrouve dans les pages 81 et 117 de ce travail.

L'amour inconditionnel à la base de la présente figure sert de fondement pour constituer une personnalité saine. Aussi longtemps que cette expérience n'est pas vécue, l'individu demeure incapable d'être moralement responsable de ses comportements.

Une fois cette base établie, les gens prennent conscience d'un appel fondamental qui les incite à s'accomplir en tant que personne.

Les besoins et les désirs s'identifient beaucoup plus aisément chez les personnes qui ressentent un appel vers la réalisation. C'est ici que j'introduis l'importance de la relation avec autrui pour favoriser la croissance. D'un côté, nos besoins et nos désirs trouvent leur satisfaction dans la relation à l'autre. D'un autre côté, la relation interpersonnelle vient nous signifier des limites dans la satisfaction de nos désirs. Ainsi, le respect de l'autre entre en considération pour continuer de croître moralement.

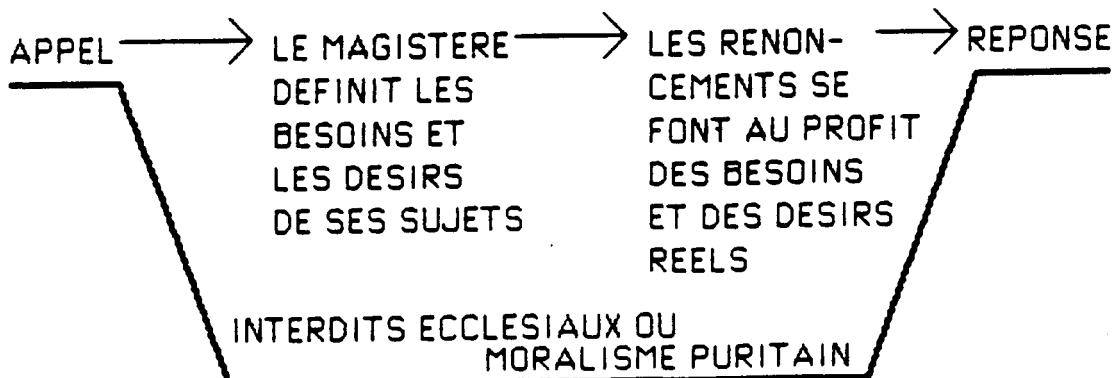
L'appel, les besoins et les désirs se réfèrent pour une grande part, au vécu intérieur, à l'intelligence intuitive. Les actes qu'ils

commandent s'accomplissent beaucoup plus par automatisme que par l'apport du raisonnement. Quand les interdits entrent en ligne de compte, ils font appel à l'intelligence raisonnée. C'est le raisonnement qui doit conceptualiser les options offertes en vue du bien personnel et collectif. L'analyse effectuée par les interdits doit nécessairement mener à un choix et le choix implique en lui-même des renoncements. A cette étape la personne acquiert la certitude que le renoncement demandé puise sa valeur dans le fait qu'il favorise son accomplissement et celui des autres.

La dernière étape consiste à répondre ou non à l'invitation soumise à la conscience. C'est seulement à cette phase de cheminement que les gens acquièrent la possibilité d'exercer un libre choix. Un refus conscient brise ce processus de croissance. Par contre, l'être humain prend conscience qu'en se reconnaissant pécheur, il peut se tourner vers Dieu et entrer de nouveau dans ce processus de salut.

### 3.3.4.1 TUTELLE EXERCÉE PAR L'ÉGLISE

Voici un autre schéma que j'ai créé pour signifier les conséquences de la tutelle exercée par l'Église.



Les interdits ecclésiaux, à la base de la présente figure, viennent signifier la place occupée par l'enseignement du Magistère de l'Église. En mettant l'accent sur les interdits, les représentants religieux prennent la place initialement dévolue à Jésus-Christ. Ils rendent impossible le cheminement intérieur, le chemin de la Révélation.

Les interdits englobent tout le processus de cheminement compris entre l'appel et la réponse. L'appel, les besoins et les désirs se définissent par la projection de l'appel, des besoins et des désirs de quelques représentants ecclésiaux. De là découlent les déviations de la réalité présentées dans les chapitres précédents.

Les renoncements demandés aux adeptes ne s'accordent pas, non plus, avec la réalité. De plus, ces renoncements n'ouvrent pas sur une expérience de salut. Finalement, les renoncements ne s'appuient sur rien, n'ont aucun sens.

### 3.3.4.2 LA SOCIÉTÉ ET LE REJET DES INTERDITS

Je trouve inutile d'exprimer par une figure le rejet des interdits par la société. Dans ce fonctionnement, chacun définit lui-même son appel, ses désirs et ses besoins à sa convenance. Par le fait même, les renoncements sont exclus puisqu'ils entravent la satisfaction des besoins et désirs en invitant les gens à penser aux autres.

CONCLUSION

A la fin de ce chapitre, je conclus que l'avortement est l'un des symptômes majeurs d'une société aux prises avec les pouvoirs du mal. Le mal fondamental que je perçois devient une impossibilité de sortir d'un cercle vicieux. On se déchire entre deux fausses conceptions de la personne humaine. Les deux options sont les deux pôles opposés de la réalité personnelle telle que présentée dans les trois figures de ce troisième chapitre. D'après moi, ceux qui veulent prendre une position modérée sont incapables de sortir de ce cercle vicieux. Tout au plus, ils se situent entre ces deux pôles extrêmes. Le passage aux deux autres réalités (amour des autres et de Dieu) est bloqué. Il faudrait déterminer des moyens pour permettre ce déblocage.

Après cette réflexion, l'avortement devient pour moi un péché communautaire. Au lieu de juger les personnes aux prises avec ce problème, chacun de nous devrait s'interroger sur son péché personnel, sur ses manques d'amour. Plutôt que de se prononcer au nom de Dieu sur ce sujet, nous devrions permettre à Dieu de parler au cœur de chacun de nous. C'est seulement de cette façon que la vie, l'espérance et la vérité pourront jaillir.

Dans le prochain chapitre, je proposerai une action pastorale en lien avec cette nouvelle conception de l'avortement. Cette action comportera deux types d'approches complémentaires. Je propose une approche pédagogique auprès de l'ensemble de la population et une approche directe auprès des personnes en situation.

## CHAPITRE QUATRIEME

## UNE ACTION A ENTREPRENDRE

Après le parcours des trois premiers chapitres, j'en étais arrivée à une impasse. Le fait d'avoir déterré des problèmes aussi fonciers me plongeait devant des responsabilités assez terrifiantes à mes yeux. Les réponses propices à un réaménagement pastoral ne me semblaient pas évidentes malgré les énergies déjà investies, par moi, au cours des dernières années. J'ai dû accepter de traverser une période de ténèbres pour en arriver à vous présenter ce projet pastoral. J'espère que les fruits de ce désert apporteront les lumières nécessaires à un changement efficace dans mon milieu.

Ce temps de réflexion m'a donné la conviction que le projet pastoral doit s'adresser à l'ensemble de la population. De même, d'après moi, il faut travailler sur la formation de la conscience avant d'apporter un éclairage sur l'avortement en soi. Par la suite, je crois qu'une approche auprès des personnes concernées par ce problème sera plus adaptée et plus pertinente.

Ainsi, ce chapitre présente, en premier lieu, une pédagogie qui vise à éduquer la conscience collective sur le sujet qui nous préoccupe. Cette première étape devrait conduire à la possibilité de monter un organisme qui viendrait secourir concrètement les personnes aux prises avec une grossesse non voulue.

Maintenant que les données du problème nous apparaissent sous un jour nouveau, il devient évident que de nouvelles perspectives s'imposent si l'on veut intervenir de façon efficace auprès des personnes confrontés au problème de l'avortement.

Cependant, avant de vous suggérer une vision nouvelle dans la pastorale de l'avortement, il me semble opportun de vous présenter des organismes déjà en fonction à ce sujet.

#### 4.1 RESSOURCES PRÉSENTES DANS NOTRE DIOCESE

Les centres Cofavie (couples, familles, vie) de Chicoutimi, Dolbeau et Jonquière, offrent aux femmes en situation de grossesse indésirée un soutien moral par le counselling. A cela s'ajoute des informations sur la régulation des naissances.

De façon plus générale, le centre féminin du Saguenay reçoit les femmes en détresse quelle que soit la source de leurs difficultés. En conséquence, ce Centre répond aux besoins des personnes en situation de grossesse indésirée.

Pour faire bref, je ne mentionnerai que ces Centres. Je peux assurer que dans notre milieu, nous retrouvons plusieurs services pertinents pour ces personnes en difficulté. Ces services répondent, entre autres, à des besoins d'ordre matériel; à un accompagnement d'ordre psychologique.

Je tiens aussi à souligner que tous les services auxquels j'ai référé, plus haut, sont sérieux et méritent d'être reconnus. D'ailleurs, ils sont desservis par des spécialistes ou encore par des personnes formées pour répondre aux besoins des intéressés(es). Dans le projet que je présente maintenant, je veux respecter le travail de ces intervenants et montrer une volonté de collaboration avec eux.

La nouveauté que je veux apporter, c'est de tenir compte des blessures existentielles liées à l'avortement. Des blessures tellement fondamentales qu'elles briment l'évolution de la conscience individuelle et collective. Mon intervention tient principalement compte de cette réalité.

#### 4.2 UN PARTAGE DES TACHES

Au cours des dernières années, à travers l'élaboration de ce projet, une intervention personnelle a été entreprise auprès de quelques femmes qui vivaient une grossesse indésirée. Cette expérience m'a donné la chance de comprendre les problèmes existentiels auxquels ces personnes sont confrontées. Prenons seulement comme exemple le fossé qui existe entre l'acceptation magique d'un enfant et l'expérience réelle de ces femmes. Mon accompagnement auprès d'elles a été la source de l'éclairage apporté dans ce travail. Je suis certaine que cette démarche nous a permis de nous enrichir mutuellement.

Par contre, à mon avis, l'avortement demeure une question trop complexe pour se restreindre à cette forme d'action pastorale. D'une part, même si un accompagnement permet à ces femmes une structuration de la conscience, elles retournent dans un milieu social destructurant. Ainsi, le counselling demeure limité et jusqu'à un certain point, il conduit à une impasse, car les préjugés culturels continuent d'entraver l'épanouissement dans le quotidien. D'autre part, en parallèle avec ce travail en counselling, j'ai rencontré des groupes à caractère religieux. Ces groupes sont constitués en majorité des parents.

J'ai pu constater que, dans l'ensemble, ces gens sont ouverts à recevoir une information et même une formation pour mieux cerner les problèmes liés à l'avortement. En supposant que ces personnes communiquent, au moins, ces informations à leur entourage immédiat, cette diffusion permet d'étendre ces nouvelles connaissances. De plus, un certain nombre de ces gens montre une volonté de s'impliquer plus activement auprès de ces femmes ou couples. Je crois que leur apport peut constituer un appui sérieux dans l'application d'un éventuel projet. Par conséquent, j'accueille leur offre tout en discernant des difficultés à élaborer un projet opérationnel dans l'immédiat. Je crois profondément qu'une éducation de la conscience doit être reprise à la base pour comprendre les déviations du jugement en rapport à l'avortement.

Pour atteindre cet objectif, il faut, en premier lieu, rejoindre tous les agents pastoraux, hommes et femmes, dans notre milieu diocésain. Ces personnes sont en mesure, par leur formation, de participer à une structuration de la conscience au sujet de l'avortement. Il suffit de leur donner une bonne information et de leur fournir le matériel didactique nécessaire.

De cette façon, les responsabilités ne reviendraient pas seulement à quelques personnes isolées. Ces tâches concerneraient tous ceux et celles qui s'intéressent à un renouveau pastoral relatif à l'avortement.

#### 4.3 EXPÉRIENCE AVEC DES GROUPES

Il y a maintenant trois ans, j'ai accepté de rencontrer certains groupements religieux afin de fournir des informations sur mon sujet de recherche. Au début, je limitais mon enseignement aux informations acquises dans ma pratique observée qui est l'objet du premier chapitre dans ce travail. Je donnais seulement, en plus, quelques notions sur le sens de la liberté fondamentale, sur la loi naturelle et sur les cinq principes fondamentaux. De plus, je dénonçais des erreurs amenées au cours de l'histoire aussi bien dans l'Église que dans la société.

J'ai constaté que ces rencontres suscitent un éveil, mais, après mûre réflexion, j'ai compris qu'il me fallait développer d'autres habilités pour favoriser une nouvelle structuration. En m'arrêtant à

l'information et aux dénonciations, c'était un peu comme si je leur enlevais les instruments qui constituaient leur façon de vivre sans leur donner de nouveaux instruments pour fonctionner autrement. A long terme, ce travail pouvait devenir stérile et même insécurisant pour la plupart des interlocuteurs.

C'est dans la mesure où je me suis sentie moi-même structurée autrement que j'ai pu continuer à développer de nouvelles stratégies et de nouvelles méthodes pédagogiques. Cette approche demeure expérimentale. Je la présente actuellement auprès d'un groupe. Jusqu'à maintenant, l'impact paraît positif. Ce sont les fruits futurs qui vont devenir révélateurs ou non de son efficacité. Personnellement, je crois à cette information dans son contenu de fond tout en ayant comme optique d'apporter des ajustements au niveau de la pédagogie.

La nouvelle approche que je propose ici comporte quatre grandes parties qui demandent au moins une heure d'enseignement chacune. De préférence, les rencontres s'élèvent à quatre.

Voici maintenant le contenu de fond des quatre rencontres.

#### 4.3.1 Contenu de l'enseignement

Dans la première heure, je présente sensiblement le même contenu qu'auparavant. La nouveauté que j'y apporte, c'est de conduire à une prise de conscience personnelle sur la responsabilité morale. Pour

atteindre cet objectif, je ne mets pas l'accent sur la responsabilité ecclésiale et sociale dans un premier temps. Je m'implique personnellement en dénonçant mes fausses valeurs et mes préjugés qui prévalaient dans le passé. Je leur fais comprendre que j'ai dû accepter des conversions dans ma vie. Suite à cela, les participants se sentent sécurisés. Leurs peurs s'estompent et ils ont plus de facilité à se regarder en face et à reconnaître leurs préjugés.

Dans la deuxième heure, j'apporte les bases de l'éducation morale. Je m'appuie sur le développement moral qui prévaut à partir du sein de la mère jusqu'à sept ans environ. Je donne mon enseignement en présentant la figure de la page 134.

#### 4.3.1.1 CE QU'EST LE DÉVELOPPEMENT DE LA RESPONSABILITÉ MORALE

En substance, je fais comprendre que la mère est la première médiatrice de l'amour inconditionnel. L'accueil de cet amour suscite inconsciemment chez l'enfant l'appel à la réalisation.

Dans un même temps, une mère aimante comble les besoins et les désirs de son enfant.

Je parle aussi de l'indifférenciation caractéristique de cette première étape de développement. En ce sens que l'enfant n'est pas en mesure de prendre une distance entre lui et sa mère. De cette manière, une réponse satisfaisante à ses besoins et à ses désirs lui donne

l'impression qu'il est bon et il accueille ce qu'on lui présente. Il se sent foncièrement bon. Il se sent aimé pour ce qu'il est.

Évidemment, je donne le pôle négatif de ce fonctionnement moral. L'enfant rejeté se sent foncièrement mauvais. Je mets ici l'accent sur le fait que tout être humain ressent, dans ses fibres les plus profondes, le besoin de trouver la perfection dans un être. Pour l'enfant, l'être parfait c'est sa mère. La réaction de l'enfant devant une mère rejetante, c'est d'endosser la responsabilité de ce rejet. De cette façon, il se sent foncièrement mauvais mais par contre, il demeure possible pour lui, de voir la perfection en sa mère. Ce qui m'amène à dire que la recherche de la perfection est encore plus fondamentale que le besoin d'être aimé.

La deuxième étape du développement moral se situe entre deux et quatre ans. C'est à ce moment-là que les interdits interviennent. C'est dans la façon avec laquelle les parents vont poser des interdictions que l'enfant se sent aimé ou non à travers son agir. Si l'enfant sent que ses parents lui demandent de se comporter selon leurs besoins à eux, il va répondre à l'attente de ses parents afin de garder leur amour. De cette façon, l'enfant se sent aimé en fonction de ce qu'il fait. Si, au contraire, la mère et le père sont centrés sur ses besoins, à lui, il se sent aimé pour ce qu'il est. Il demeure appuyé sur l'amour inconditionnel pour fonctionner moralement.

Un point que je trouve important dans cette deuxième étape, c'est que les interdits font appel à l'intelligence et au raisonnement quand ils sont centrés sur les attentes affectives de l'enfant. Quand les parents centrent sur l'enfant leurs propres besoins et désirs, la démarche de l'enfant demeure inconsciente car elle est contraire à ses facultés intellectuelles, elle n'atteint pas sa raison.

La troisième étape se situe entre quatre et sept ans environ. J'apporte un éclairage sur cette étape dans le troisième chapitre. Il me semble nécessaire de mentionner de nouveau jusqu'à quel point le renoncement prend une place importante dans la croissance morale. En renonçant au parent opposé l'enfant se respecte lui-même et il respecte ses parents. Son cheminement continue d'être constructif pour lui et ceux qui l'entourent.

Dans cette partie j'introduis des éléments qui me semblent les plus fondamentaux. C'est que la responsabilité morale s'acquiert lorsque l'enfant devient capable d'établir une relation saine avec ses parents et par la suite avec ses frères et soeurs. J'insiste sur l'aspect relationnel dans la croissance morale.

Par la suite, je reprends cette structuration saine de la conscience. Je décris toutes les étapes de maturation en passant par la puberté, l'adolescence jusqu'à l'âge adulte. Ici, je fais ressortir la nécessité pour l'éduqué de prendre une distance avec ses éducateurs pour s'assumer et devenir mature.

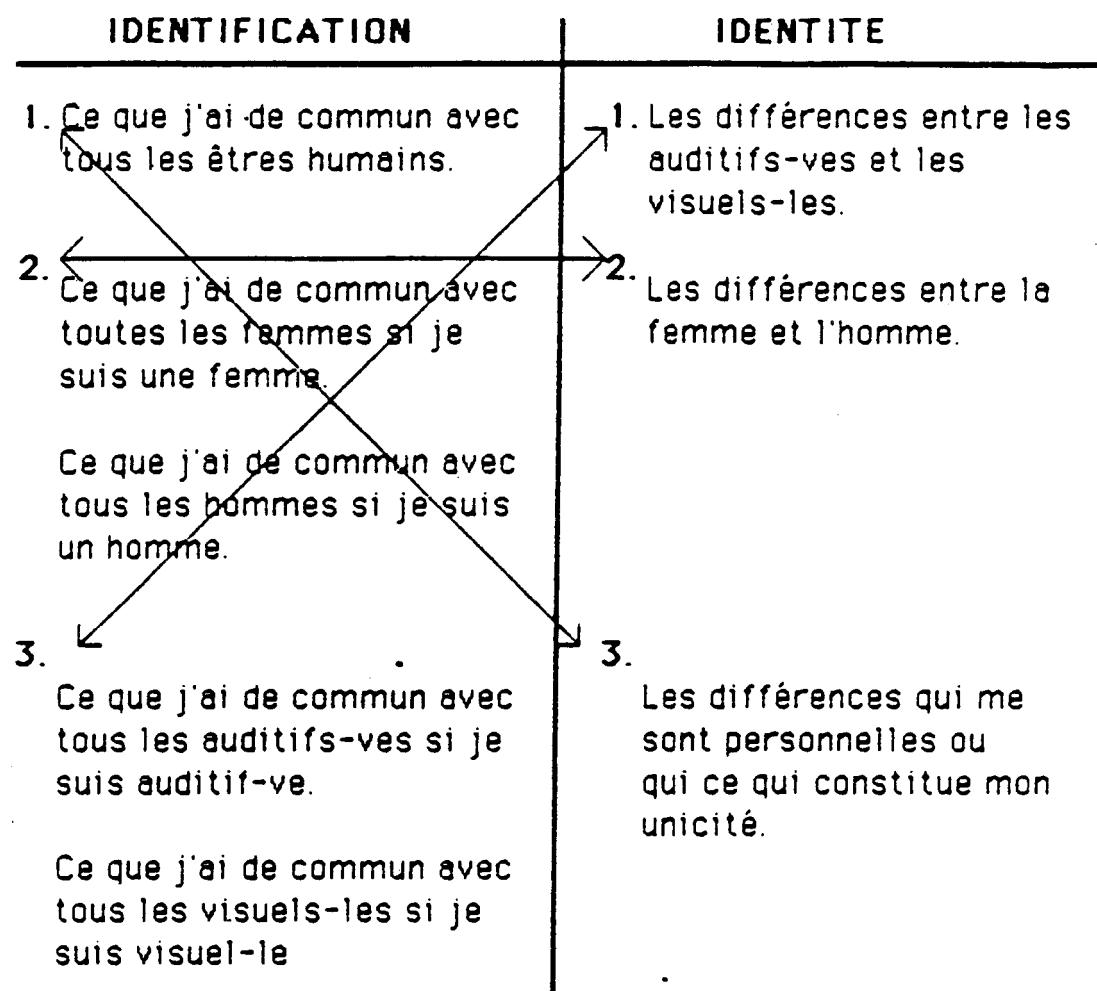
Je fais un parallèle entre l'indifférenciation caractéristique du nourrisson et la distance ou différenciation qui caractérise la maturité.

#### 4.3.1.2 LE SENS DE L'IDENTIFICATION ET DE L'IDENTIFIÉ

Dans la troisième étape, je résume la partie précédente. Pour aider à l'intégration des phases de croissance définies plus haut, je donne des exemples simples qui proviennent de mon expérience personnelle. En m'impliquant personnellement, je sécurise les participants. Il leur devient possible de nommer leur expérience en se sentant accueilli puisque je suis à leur niveau.

C'est seulement à ce moment-là que je considère toutes les déviations définies dans les deux précédents chapitres et qui proviennent de l'Église et la société. Je situe les personnes dans le contexte historique où ces déviations ont pris racine.

Dans cette présente partie, j'introduis quelques concepts qui permettent de faire un bon discernement. Pour cela, je reprends tous les éléments du deuxième chapitre. C'est ce résumé qui m'a conduit à monter des tableaux comme le suivant.



A ce moment, j'explique que tous les êtres humains ont un besoin vital de se reconnaître une base commune avec chaque personne dans un premier temps. (Identification no 1). Avec un groupe qui représente la moitié de l'humanité dans un deuxième temps. (Identification nos 2 et 3).

J'associe le no 3 de l'identification au no 1 de l'identité puisque la distance qui sépare l'auditif(ve) et le(la) visuel(le) est moins grande que celle qui sépare la femme et l'homme par exemple.

Je fais un rapprochement entre le no 2 de l'identification et le no 2 de l'identité. Maintenant, je fais ressortir le besoin de s'établir dans une identification sexuelle saine. Autrement dit, j'ai besoin comme femme de trouver des points communs avec toutes les femmes, puis, des points communs avec un certain nombre de femmes. Plus cette base est solide, plus je peux me permettre des relations saines avec ceux qui me sont différents. La relation avec ceux qui diffèrent de moi, me permet d'agrandir mon champ de connaissances personnelles et celui des autres. Plus l'autre est autre que moi, plus il est différent, plus cette altérité peut me conduire à ma révélation et à celle des autres. Je deviens en possession de mon identité.

Le rapprochement entre le no 1 de l'identification et le no 3 de l'identité vient nous dire que nous avons un besoin absolu de reconnaître en nous un lieu universel d'identification pour en arriver à se découvrir unique devant Dieu. Je développe ce concept dans les pages suivantes.

#### 4.3.1.2.1 IDENTIFICATION ET IDENTITÉ DANS L'ANCIEN TESTAMENT

J'en arrive au plus grand passage entre notre être personnel et le Tout-Autre qui est Dieu. Je pars de l'Ancien Testament où le Dieu se révèle au peuple juif. Dieu se manifeste à lui, mais il semble y avoir une distance tellement grande entre Yahvé et Lui que le Peuple a de la difficulté à le nommer. C'est le Très-Haut, le Très-Saint, le Tout-Puissant, etc.

Pour l'incarner, le rendre accessible au peuple élu, l'alliance conclue devient perceptible par un temple et on en fait un lieu sacré, un lieu divin. (Lieu d'identification ou base commune).

La conception que le peuple juif se fait au sujet des sentiments de Dieu passe par les éléments de la nature. Une tempête exprime la colère de Dieu. La manne vient nous dire les bienfaits que Dieu accorde à ceux qui lui sont fidèles, etc. (Lieu d'identification ou base commune).

En fin de compte, l'Ancien Testament vient nous signifier que pour nommer la réalité de Dieu, il faut établir un langage commun et accessible à tous. Par ce langage commun le peuple peut s'identifier comme peuple choisi et élu de Dieu. Il découvre son identité.

Aussi, c'est dans une relation avec Moïse que Yahvé révèle le décalogue (Ex: 20, 1-17). Sans cette relation avec ce médiateur, Yahvé n'aurait pu transmettre des messages à son peuple. Les dix commandements portent dans leur essence des lois qui s'adressent à la base commune du peuple d'Israël et sont intelligibles pour tous. Par un porte-parole (médiateur) et des lois qui régissent, la communauté (identification), le peuple se sent élu de Dieu (identité).

#### 4.3.1.2.2 IDENTIFICATION ET IDENTITÉ DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

Dans le Nouveau Testament, Dieu s'incarne dans la personne du Christ. Pour construire le Royaume de Dieu, Jésus nous donne un langage accessible à tous. Il est le Bon Pasteur qui conduit ses brebis vers leur pâturage. Il est la lumière du monde venue éclairer les nations. Il est la Parole vivante qui vient nous révéler le salut. (Lieu d'identification).

Jésus nous signifie que c'est par sa relation à Dieu qu'Il accomplit la Promesse du salut. De cette relation naît une filiation divine. Par cette voie, Jésus se découvre Fils de Dieu. (Identité).

Le Christ récupère la loi en sa personne. La Loi Nouvelle devient applicable seulement et par une relation au Christ. (Relation d'identification). Pour établir cette relation filiale, il est primordial de se reconnaître une base universelle ou des liens de rencontre universels avec le Christ. Cette identification nous conduit à la découverte de notre unicité comme fils et filles de Dieu. (Identité chrétienne).

#### 4.3.1.2.3 IDENTIFICATION ET IDENTITÉ DANS NOTRE MONDE CONTEMPORAIN

Après ce parcours, je conclus qu'à notre époque, la source première de la Révélation est bloquée. Pour comprendre cette assertion, il faut annoncer la Révélation à partir de trois composantes. La

première est le besoin fondamental de se trouver une identification universelle en tant qu'être humain. Cette identification devient comme la porte d'entrée du Royaume des Cieux. Quand ce contact s'établit, une rencontre avec le Christ permet un cheminement qui conduit au Père (Relation). Le Père nous amène à nous découvrir d'une façon personnelle. (Identité de fils et filles de Dieu).

Pour prouver mon hypothèse énoncée dans le paragraphe précédent, je présente un tableau. J'ai créé ce tableau grâce à mes découvertes sur le féminisme transmises dans le deuxième chapitre de ce travail. J'y décris le droit romain, dans son application, depuis la Renaissance jusqu'en vers l'an 1960.

#### DROIT ROMAIN

HOMMES		FEMMES
Intelligence raisonnée	↔	Intelligence intuitive
Insertion sociale	↔	Insertion familiale
Pouvoir = paternité	↔	Faiblesse = maternité
Pouvoir sur la femme	↔	Soumission à l'homme

A partir de ce tableau, la situation se clarifie. Je ne crois pas nécessaire de développer de nouveau les concepts définis dans le deuxième chapitre.

Il me semble pourtant évident que cette description de l'homme et de la femme cause des blessures ontologiques. En définissant la femme comme un être intuitif et l'homme comme un être rationnel, on divise la personnalité humaine dans ses principes de base. On provoque une scission dans la nature de la femme et de l'homme.

La raison et l'intuition sont inséparables et intrinsèques à chaque être humain puisque la conscience se forme par une union entre les deux. Il faut ramener les différences entre l'homme et la femme dans leurs façons complémentaires d'entrer en relation et non à partir de l'intuition et de la raison.

Toutes ces fausses manières de voir la réalité, conduisent à une aliénation humaine. On s'éloigne d'un lieu de rencontre universel et donc, du Royaume de Dieu.

Le courant féministe qui débute dans les années 1960 vient amplifier la situation. A ce moment-là, la femme trouve son identification en l'homme et dans le fonctionnement social organisé par les hommes. En reprenant la figure sur le droit romain de la page précédente, nous constatons que tout ce qui se rapporte à la femme est laissé de côté. La division première de la personnalité devient une subdivision de l'être humain dans l'apport du courant féministe. L'inconscience causée par la première division, devient une inconscience encore plus profonde dans cette subdivision dans la base de la personnalité.

En maintenant qu'il faut se définir une identification universelle pour entrer dans le Royaume de Dieu, nous pouvons constater qu'on s'éloigne de plus en plus de cette issue. Je dirais même que nous en sommes arrivés, comme société, à un âge moral près de celui du nourrisson. Si je reprends cette étape, c'est l'indifférenciation qui caractérise ce niveau de développement. Dans le féminisme, le fait d'abolir les différences entre l'homme et la femme, entre autres, nous mène à une indifférenciation entre les sexes.

Après ce parcours, j'amène les participants à découvrir Dieu dans ses composantes féminines et masculines.

#### 4.3.2 Causes profondes de l'avortement

Pour expliquer les causes profondes de l'avortement, je vais reprendre les aspects de l'identification, de la relation et de l'identité.

Ici, je prends encore pour acquis que la conscience se forme par une union entre l'intuition et la raison. Le contraire de ce processus de croissance conduit à l'inconscience dans le comportement. Dans le droit romain, l'intuition accordée à la femme et la raison accordée à l'homme éloigne l'un et l'autre de la conception fondamentale de la maternité et de la paternité. En conséquence, c'est la fonction qui détermine le vécu parental et non l'être en relation avec l'enfant.

Bien que faussé, ce fonctionnement permettait de maintenir un certain équilibre. En effet, chaque sexe pouvait trouver une identification auprès de la moitié de l'humanité. Toutes les femmes exerçaient des rôles semblables et il en était de même pour tous les hommes. Les différences définies entre la femme et l'homme donnaient une valeur de complémentarité dans l'union des couples. Les époux pouvaient trouver une certaine identité l'un par rapport à l'autre en se définissant la femme de tel homme ou le mari de telle femme. Les enfants venaient perpétuer cet ordre social et renforcer l'identité des parents. En plus d'être la fille ou le fils de tels parents, ils assuraient une continuité dans les rôles parentaux. L'enfant s'identifiait au parent de même sexe et assumait une fonction identique dans sa vie adulte.

Aussi longtemps que ce procédé social s'est maintenu, les rôles confiés à la femme et à l'homme permettaient un certain équilibre et sécurisaient les membres de la société.

L'apport du féminisme vient bouleverser cet équilibre historique. Comme on l'a vu, les féministes revendiquèrent une reconnaissance dans les rôles sociaux initialement reconnus masculins. Pour atteindre cet objectif, ces femmes rejettent leur ancienne identité imposée par le droit romain et s'identifient à l'homme. J'insiste sur le fait que l'identification à l'homme cause une subdivision de la personnalité puisque l'on valorise seulement le raisonnement en l'être humain. En niant l'intuition comme une partie constituante de la personnalité et une partie nécessaire à la formation de la conscience, nous nous

enlisons encore plus profondément dans des processus inconscients. Dans un même temps, pour maintenir une cohérence logique, le féminisme ne rejette pas seulement les fausses idées liées à la maternité, il invite les femmes à se couper de leur maternité. Je crois sincèrement que l'intention première des féministes était la volonté de retrouver leur vraie identité en tant que femme et mère. Seulement, la rigidité dans la structure sociale masculine les a contraintes à nier ces valeurs afin de continuer à lutter pour acquérir leurs droits.

Suite à ce qui précède, je reviens au désir inconscient de vivre l'enfantement souligné dans le deuxième chapitre. Il devient possible maintenant de comprendre cette assertion puisque le désir naturel d'enfanter s'exerce inconsciemment et de façon plus intense.

A mon sens, les mécanismes inconscients nous mènent à nous confronter à un nombre croissant de grossesses non voulues. Par sa seule présence l'enfant devient révélateur de notre désir naturel d'enfanter. Son élimination devient nécessaire puisqu'elle redonne la place aux faux concepts qui nous sont présentés.

De plus, pour montrer jusqu'à quel point on est loin du sens véridique de la maternité et de la paternité, je me base sur les nouvelles conceptions véhiculées. Entre autres, pour que l'homme s'implique davantage dans l'éducation de son enfant, on lui demande de le materner. Quand on y pense bien, cette demande est foncièrement irréaliste. C'est l'être en relation en tant que mère et femme qui

détermine la maternité. De même, c'est l'être en relation en tant que père et homme qui définit la paternité. Quelle que soit la fonction accomplie par un père, il ne pourra jamais materner un enfant, il ne peut que le paterner.

Cette distinction peut paraître insignifiante, mais je pense que ces demandes irréalistes, adressées aux hommes, jouent une influence subtile et surtout inconsciente sur la mentalité sociale. Elles entretiennent également des liens avec le comportement pour définir l'être humain dans son essence. Par ce biais, je discerne une impossibilité de dépasser la morale de l'acte pour vivre la morale de l'amour.

#### 4.4 ORGANISME QUI VISE A SECOURIR LES PERSONNES EN SITUATION

A début de ce chapitre, j'ai souligné que différentes personnes m'offrent leur aide pour travailler sur un éventuel projet.

A moyen terme, je pense à la possibilité de monter un organisme qui tiendrait compte des besoins spécifiques des personnes en situation. Des démarches pourraient être entreprises pour rejoindre et aider les personnes qui ont déjà vécu un avortement, les filles, les femmes ou les couples qui vivent difficilement la venue d'un nouvel enfant; les filles, les femmes ou les couples aux prises avec une option en faveur ou non de l'avortement.

Je prévois un encadrement formé par sept ou huit professionnels et si possible, il serait souhaitable que cette équipe soit multidisciplinaire. Elle pourrait comporter aussi bien des agents pastoraux que des médecins, des infirmières et des travailleurs sociaux, etc. D'après mes relations et tous ceux et celles qui ont manifesté de l'intérêt pour mon projet, j'ai la certitude que la formation de cette équipe soit réalisable.

Ces spécialistes pourraient, par leurs habilités professionnelles, aider les consultants(es) à prendre des décisions éclairées et discerner les besoins spécifiques de ces gens. Le tableau de la page 132, dans le troisième chapitre, servirait de modèle dans la prise d'une décision morale.

Nous sommes tous conscients que l'Église exerce, depuis des siècles, une tutelle sur ses adhérents. De ce fait, l'Église se définit par une structure très rigide et empêche la base de développer son propre discours. Dans le projet présenté maintenant, je propose de renverser ce fonctionnement. C'est pourquoi, en plus des spécialistes, je donnerais, à l'intérieur de cet organisme, une place privilégiée aux laïcs, à des parents plus spécifiquement. Ces personnes seraient choisies d'après leur maturité affective et leurs capacités d'accomplir leurs devoirs parentaux de façon responsable et profondément chrétienne.

Bien sûr, ces parents recevraient une formation de base en morale à partir de l'enseignement présenté plus haut dans ce chapitre. Le travail des spécialistes demeurerait effacé par rapport au travail des parents. J'inviterais ces parents à s'impliquer affectivement auprès des personnes qui vivent des problèmes liés à une grossesse indésirée. En quelque sorte, leur fonction consisterait à offrir un parrainage aux consultants(es). Ils viendraient combler les manques affectifs des aidés(es) et les accompagner dans leurs tâches quotidiennes et dans l'éducation de leurs enfants s'il y a lieu.

J'ai également comme objectif d'aider les parents accompagnateurs à développer leur propre discours sur la maternité et la paternité à partir de leur expérience personnelle. La parole donnée aux parents viendrait enrichir et compléter le discours des spécialistes. En plus, cette parole des parents permettrait aux personnes en difficulté de mieux cerner leur vécu.

Pour finir, par le biais des spécialistes et des parents accompagnateurs, je vise à donner la parole aux personnes aidées afin qu'elles conscientisent elles-même la population.

CONCLUSION

Il demeure difficile de régler, à court terme, une question aussi difficile, aussi compliquée que l'avortement. Sans contredit, l'action pastorale que je propose va à contre-courant des valeurs véhiculées dans la société. C'est avec beaucoup de patience et de tenacité que nous arriverons, par la vérité, à remettre chaque morceau à sa place initiale et à traverser les ténèbres qui nous environnent.

Pour mener ce projet jusqu'au bout, je compte sur la bonne volonté des chrétiens de mon milieu diocésain. Je suis certaine que la situation de mort qui prévaut en ce moment peut devenir une situation de vie si nous nous laissons guider et inspirer par l'Esprit-Saint pour accomplir cette tâche.

## CHAPITRE CINQUIEME

## L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST

Il y a une dizaine d'années, j'ai entendu parler d'un fait vécu. Un couple relativement âgé décide de recevoir des enfants en famille d'accueil. Un jeune garçon de six (6) ans leur est confié. L'enfant avait connu plusieurs familles d'accueil. On signale au couple qu'il souffrait de troubles graves de comportement. Dans son foyer, il devient source de soucis multiples. Ses parents nourriciers tentent par tous les moyens possibles de contrôler l'agir de cet enfant.

Exaspérée, la mère décide de dialoguer avec le garçon. Un soir après le souper, elle le prend sur ces genoux. Tout en lui donnant des marques d'affection, elle lui exprime que son attitude la peinait mais qu'il n'arriverait jamais à faire assez de mal pour qu'elle cesse un jour de l'aimer. A partir de ce moment, l'enfant a cessé de poser des gestes destructifs jusqu'à devenir exemplaire dans son comportement.

J'ai souvent réfléchi sur ce fait. J'avance l'hypothèse que l'enfant testait, par ses comportements négatifs, l'amour qui lui était destiné dans ce foyer. Dans les paroles prononcées par cette femme, je vois le reflet de l'amour de Dieu pour nous. Je vois l'essence de l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ transmise dans les évangiles. Je vois le Dieu de Jésus qui nous attend au plus profond de

nos coeurs pour nous dire qu'il est impossible qu'il cesse un jour de nous aimer. Se confronter à un Dieu Tout-Puissant, c'est découvrir la Toute-Puissance d'amour qui nous rend confiant et abandonné à sa miséricorde.

Au cours des dernières années, tout au long de mon projet, j'ai été en présence de jeunes adolescentes, de femmes agées entre vingt et quarante ans et parfois de couples. Sans exception, chacune de ces personnes a exprimé au cours de son cheminement des peurs envers Dieu. Toutes ressentaient des sentiments profonds de fausse culpabilité. Que ces personnes aient connu l'expérience de l'avortement ou la poursuite de la grossesse, cette culpabilité demeurait essentiellement la même. Pourtant, j'étais souvent témoin d'actes de courage exceptionnels accomplis par ces femmes ou couples. Seulement, la perception qu'ils avaient d'eux se mesurait aux critères moraux enseignés par le biais de documents officiels du Magistère.

Dans mon cheminement avec ces personnes, je me plaçais, en premier lieu, sur le même plan qu'elles. Je me révélais pécheresse et blessée par la vie. Par contre, j'essayais de leur communiquer cet amour infini de Dieu. Un amour qui ne provenait pas de mérites personnels mais d'un don gratuit qui m'était offert par Dieu. Bien entendu, mes connaissances acquises au cours de ma formation servaient d'instruments pour éclairer les consciences des consultants(es). Seulement, cette expérience profonde d'amour de Dieu devenait la pierre d'angle pour

libérer ces gens de leurs souffrances. A travers l'accueil de cette expérience existentielle, je m'émerveillais de constater que chaque personne retrouvait le sentiment de sa dignité humaine. Dans cette même ligne, leur conduite se modifiait en fonction de cette découverte. Ainsi, le libre choix dans le comportement moral pouvait s'exercer.

Si je réfère cette expérience à l'ensemble du vécu ecclésial, j'aspire à ce que nos dirigeants religieux aient le souci d'exercer l'humilité, qu'ils reconnaissent leur condition humaine dans toute sa grandeur, mais aussi dans toutes ses limites et ses faiblesses. Par le fait même, le plus haut placé de ceux-ci se résituerait, sur le plan humain, au même niveau que le plus petit des humains. Ainsi, chacun reconnaîtrait son péché, ses erreurs, son besoin de remettre en question des prises de position adoptées dans le passé et le présent, s'il y a lieu. Dans cette perspective, le comportement moral ne trouverait plus sa pleine justification dans les écrits présentés par le Magistère. Chaque chrétien, à l'exemple de ses chefs religieux, serait invité à se tourner vers le Christ et à se laisser guider par son Esprit, en passant par les écrits évangéliques. Les dirigeants religieux et leurs écrits ne deviendraient plus un écran entre les fidèles et le Christ. Ils ne constituerait plus un arrêt dans la croissance morale. Au contraire, ces autorités, par leur vie et leur enseignement seraient un passage qui faciliterait la rencontre du Christ.

Toujours dans ce même courant de pensée, la rencontre du Christ deviendrait le pivot du comportement chrétien. Cette rencontre permettrait au Christ d'exprimer à chacun de nous: "Tu n'arriveras jamais à faire assez de mal pour que moi et mon Père nous cessions un jour de t'aimer". Cette conscience d'amour inconditionnel donnerait à tous la possibilité d'accueillir ou de refuser cet amour. Tous seraient conscients de la grandeur de la personne humaine et de la dignité de chacun en tant qu'être humain. Tous sentiraient les effets bénéfiques ou néfastes de leurs comportements. Enfin, le libre choix pourrait s'exercer et nous pourrions expérimenter la liberté des enfants de Dieu.

Dans cette Église de Jésus-Christ, je vois le sacrement de réconciliation comme une occasion de comprendre plus profondément l'amour du Christ. Une occasion où le (la) chrétien-ne pourrait se sentir un pécheur aimé au-delà de ses comportements destructeurs. Par la même occasion, il serait invité à répondre à cet amour en allant au-delà de lui-même, il serait incité à aller plus loin que ses limites humaines pour s'unir de plus en plus à un Dieu parfait.

Toujours dans cette même perspective, dans cette Église de Jésus-Christ, je vois des hommes et des femmes se donner la main, des gens de toutes les races, de toutes les couleurs, de toutes les nations, de toutes les générations s'émerveiller les uns à l'égard des autres. S'admirer et s'émerveiller parce qu'ils se découvrent des

merveilles aux yeux de Dieu. Ils découvrent dans leurs différences une complémentarité de la Révélation de Dieu. Ainsi les différences deviennent un chemin d'union au lieu d'amener la division.

## CHAPITRE SIXIÈME

## CROITRE EN AIDANT LES AUTRES

Au cours de la rédaction de ce travail, j'ai souvent laissé entendre que le sujet de l'avortement nous touchait tous d'une manière ou d'une autre. Dans les quelques pages qui vont suivre, je vais expliquer, brièvement, les motivations qui m'ont poussée à faire le choix de cette recherche et le cheminement intérieur qu'il a suscité.

Je pense à ma façon de voir l'avortement quand j'ai commencé ce projet. Je réalisais que mes sentiments étaient très complexes. Ayant subi un rejet de la part de mes parents, je me sentais souvent blessée quand j'entendais les différentes prises de position au sujet de l'avortement. Cette blessure profonde de rejet faisait que je ne pouvais réagir "objectivement" devant cette question. Au niveau affectif, je me sentais un foetus, ou tout au plus une jeune enfant, sur qui on se prononçait. Si je voulais tenir un discours objectif, je me sentais fausse. Je sentais confusément que le discours scientifique s'éloignait de ma réalité intérieure.

Étant donné cette situation, il va sans dire que ma première réaction était la défense de l'enfant. Par contre, je me sentais ouverte à regarder la réalité de la mère. Je la considérais aussi comme une personne ayant des droits. C'est ainsi que le point de départ de mon projet devenait la conciliation entre les droits à la vie de l'enfant et la liberté de la femme.

Les différentes entrevues rapportées dans le premier chapitre m'ont aidée à cheminer au niveau affectif et intellectuel. J'ai pu comprendre et aimer les personnes qui m'ont consultée. J'ai vécu avec elles leurs conditionnements affectifs et socio-culturels. Réciproquement, ces femmes m'ont située en tant que femme et mère. J'ai été persuadée que ces ressources, féminines et maternelles, provenaient de ma nature. Je trouvais extraordinaire que tout ce potentiel ait survécu aux conditionnements qui prenaient racine dans ma vie foetale. Dès lors, j'ai acquis la conviction que notre société dépersonnalisée peut nous amener à commettre des erreurs lourdes de conséquences, mais ne peut briser notre nature humaine. Mon approche pastorale tenait compte de cette réalité. Je ne tenais plus à être façonnée par la culture, je voulais être façonnée par ma nature. Je gardais le même respect envers les personnes rencontrées.

Tout en tenant compte de ces faits, je prenais conscience que les consultantes n'étaient pas en possession de leur intériorité. Les différentes sciences étudiées m'aidaient à comprendre leurs conditionnements intérieur et extérieur.

En comprenant les conditionnements de ces femmes ou couples, j'en suis arrivée à la certitude que les blocages inhérents à leur situation provenaient, en grande partie, de notre milieu culturel. En approfondissant cette pensée, j'ai eu la conviction que ces problèmes culturels prenaient leur source dans l'enseignement de l'Église.

Ainsi, pour des raisons déjà amplement soulignées dans les chapitres antérieurs, les personnes ne sont pas en mesure d'être à l'écoute de leur vécu intérieur. Donc, dans le contexte actuel, on rend impossible le libre choix, tout en faisant croire que la personne est en mesure de choisir librement.

Ces constatations ont également modifié mon approche pastorale. Tout en ayant en vue la réalité intérieure de ces personnes, je tenais compte des limites causées par les différents blocages. Dans ce cheminement que j'abordais avec elles, je leur donnais la possibilité de se dérouler de tous leurs ressentiments envers elles-mêmes, leur conjoint, le foetus, la famille, la société, l'Église, etc. J'ai accueilli leurs sentiments négatifs sans jugement et dans le respect de leur vécu personnel. C'est seulement après cette première étape que j'ai commencé à donner des réponses objectives afin d'éclairer leur décision. Les facteurs objectifs étaient présentées dans la mesure où les consultantes pouvaient les accueillir. D'après mon expérience, c'est seulement après quatre ou cinq jours que les aidées peuvent faire une première option en faveur ou non de l'avortement. Je dis bien que c'est une première étape puisque ce processus de relation d'aide se continue pendant deux ou trois ans. La croissance se fait en alternance avec les déroulements affectifs et l'accueil des réalités objectives.

Jusqu'ici je n'ai pas abordé l'aspect chrétien de l'avortement.

Je l'ai fait intentionnellement puisque dans ma relation à JésusChrist, je le découvre au plus profond de mon intérieurité. En imposant trop vite cette réalité aux personnes rencontrées, je risquais de bloquer davantage leur cheminement. Par contre, c'est ma relation au Christ ressuscité qui m'a permis de répondre adéquatement aux besoins des aidés(es). Tout au long des ces années, les circonstances m'amenaient à affronter ma réalité intérieure et à me laisser inspirer par le Saint-Esprit. Ce que je sentais le plus impératif en moi, c'était de ne pas dévier le jugement des consultants(es) en transférant mes blessures sur ces personnes. Je me devais d'être vigilante à ce point de vue. Je devais avec docilité me laisser libérer et inspirer par le Christ. Sans décrire en détail tout ce que j'ai pu découvrir de Jésus, ma rencontre d'amour avec lui est devenue ma raison fondamentale d'accepter la vie avec tout ce qu'elle comporte.

J'abordais l'aspect chrétien avec les personnes rencontrées quand je pouvais discerner, chez elles, une possibilité d'accueil. J'ai pu constater des fruits très positifs en ce sens. Parfois, cette question était amenée par l'autre sans que j'en prenne l'initiative. Par elles-mêmes, ces personnes avaient découvert cette expérience. Dans l'ensemble, ces faits m'ont prouvé que Dieu était présent dans ce vécu.

Un point qui me semble fondamental est celui de l'espérance chrétienne. Tout au long des quatre années que je viens de vivre, j'ai

la conviction que les principales prises de position sur l'avortement encluent cette espérance. En redonnant cet aspect dans mes consultations, il me devenait possible de dépasser les difficultés inhérentes à une grossesse indésirée.

En terminant, je dirais que les aidés(es) ont été des cadeaux pour moi. Elles(ils) m'ont permis de découvrir un potentiel d'amour qui sommeillait en moi. Grâce à elles(eux), je peux aimer au-delà des apparences et des conditionnements. Bien qu'imparfaite, je perçois peu à peu l'amour inconditionnel de Dieu pour nous. Par cette expérience, je m'apprivoise à la base la plus solide pour construire ma vie.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

**La volonté de Dieu, c'est de nous rendre heureux**

Régulièrement, au cours des dernières années, des personnes m'ont demandé si j'étais pour ou contre l'avortement. Chaque fois, je répondais que j'étais pour l'épanouissement de la personne. La surprise suscitée par cette réponse favorisait une ouverture à une discussion profonde quelle que soit l'option de l'interlocuteur(trice).

Dans cette optique, je crois qu'en présentant la morale comme une science attentive au bonheur de chacun, nous serions plus écoutés. Au premier abord, j'ai la conviction que chaque personne recherche le bonheur, même si des prises de position et des comportements semblent prouver le contraire. Les options extrêmes sur l'avortement me disent que nous en sommes encore à un niveau superficiel sur ce sujet. Nous demeurons au stade des moyens à utiliser pour contrer ou favoriser l'acte de l'avortement.

C'est pourquoi, dans ma recherche, je tente de poser les questions existentielles liées à une interruption de grossesse. Je sais, par expérience, que les questions fondamentales confrontent chaque personne à elle-même. Au contraire, les questions au niveau des moyens à utiliser en fonction de l'acte, permettent de lancer la pierre dans l'autre camp. Dans le premier cas, on se sent tous concernés, on

se situe par rapport à ses responsabilités et à ses droits. Par le fait même, le jugement moral devient plus nuancé et empreint de miséricorde. On se sent uni à l'autre et on devient un ferment d'union. Dans le deuxième cas, l'autre devient responsable des dommages encourus. On peut donc l'accuser et lui faire subir notre désapprobation. Les positions se durcissent et deviennent de plus en plus sources de divisions.

Je ne prétends pas avoir répondu à toutes les questions dans le parcours de cette recherche. Par contre, j'espère que ce mémoire suscitera des remises en question et favorisera la paix et l'amour dans ma communauté.

## RÉFÉRENCES

## CHAPITRE PREMIER

- 1- Code criminel canadien, article 25, (Loi sur l'avortement).
- 2- "L'avortement est légal au Canada", Le Quotidien, 29 janvier 1988 pp. 14 - 15.
- 3- Dans le cadre de l'émission "Second regard" de Radio-Canada, du 7 février 1988, un débat sur l'avortement suite au jugement de la Cour suprême du Canada fait ressortir cette possibilité d'amender une nouvelle loi dans le but de protéger le foetus.
- 4- Ce sigle (C.P.F.) est utilisé pour désigner le Centre de Planning Familial.

Tous se souviennent des nombreuses manifestations causées par l'ouverture d'un centre de planning familial. Entre autres, des pétitions sont signées par de nombreuses personnes.
- 5- Gilles Lalancette, "L'avortement, un service comme tous les autres", Le Quotidien, 8 mai 1985, p. 6.
- 6- Ce sigle (C.L.S.C.) est utilisé pour désigner un centre local de services communautaires.

- 7- Mgr Marius Paré, Lettre circulaire sur l'avortement aux catholiques du diocèse, Ed. Paulines, 1978.
- 8- Cet objectif était pertinent au début de ma recherche. Présentement, comme la loi ne s'applique plus, il a perdu sa raison d'être.
- 9- Cette affirmation de la travailleuse sociale est contredite par un médecin, membre du comité thérapeutique du C.P.F. de Jonquière. Ce médecin affirme qu'il y a parfois des refus. Gilles Lalancette, "L'avortement, un service comme tous les autres", Le Quotidien, 8 mai 1985, p. 6.
- 10- J'entends ici un suivi d'ordre psychologique et moral.
- 11- Loi provinciale sur la santé et les services sociaux, S/5, no 7.
- 12- Un article de journal fait également ressortir l'abandon fréquent du père. Gilles Lalancette, "Les femmes ont droit à ce service dans la région" Le Quotidien, 10 mai 1985, p. 6.
- 13- L'application d'une approche non directive signifie: ne pas donner des réponses qui peuvent influencer la personne dans son choix pour ou contre l'avortement. La déculpabilisation se pratique dans le but de diminuer l'angoisse ou l'anxiété liées à un éventuel avortement. Pour ce faire, les intervenants sociaux diminuent les réalités liées à l'avortement.
- 14- J'entends par méthodes naturelles, les méthodes sympto-thériques, Ogino et Billings.
- 15- Ces infirmières n'ont pas accès aux dossiers du C.P.F.
- 16- Les démarches effectuées par les personnes de niveau universitaire démontrent que ces femmes sont renseignées sur les services offerts par les services sociaux.
- 17- Au contraire des étudiants de l'U.Q.A.C., au niveau collégial, on ignore souvent les services dispensés dans notre région. Les personnes informées se limitent à celles qui ont vécu la situation.

- 18- Comme ce problème ressort régulièrement, je me dois d'en tenir compte. Cependant, cela ne diminue pas le travail effectué par des intervenants dans notre milieu. Le but de ce travail n'est d'ailleurs pas de diminuer les services rendus par les personnes déjà impliquées. Il vise surtout à trouver les compléments nécessaires à l'adaptation d'une pastorale plus libératrice en relation avec cette question.

## CHAPITRE DEUXIEME

- 1- Voir le chapitre 1, p.29
- 2- Cette affirmation a été exprimée clairement par les personnes rencontrées dans les centres de services sociaux.
- 3- C.P.F., Centre de Planning Familial.
- 4- C.L.S.C., Centre local de Services communautaires.
- 5- Voir le chapitre 1, pp. 20, 24.
- 6- G.f. Guy Durand, Quel avenir?, Éd. Leméac, Montréal, 1978, p.2.
- 7- Voir le chapitre 1, pp. 17, 22.
- 8- Cette affirmation ne ressort pas dans le premier chapitre. La cause en est qu'elle ne touche pas directement la question de l'avortement. Tout de même, cette question sur la maternité revient souvent au cours de l'observation.
- 9- Des couples sont désapprouvés par des voisins lors d'une troisième et quatrième grossesses. Pourtant, ces couples sont reconnues responsables.
- 10- Cadre jugé légitime, signifie qu'il y a vie commune, que le couple soit marié ou non.
- 11- C.f. Benoîte Groult, Ainsi soit-elle, Éd. Grasset, Paris, 1975, pp. 40-41.
- 12- C.f. Guy Durand, Op. Cit., pp. 22, 29.
- 13- L'avortement indirect signifie qu'un arrêt de grossesse est consécutif à un traitement urgent qui doit sauver la vie de la mère. Ex.: Une femme enceinte subit une hystérectomie pour un cancer de l'utérus. L'intention première des chirurgiens est de sauver la vie de la mère. La mort du foetus n'est pas directement voulue mais inévitable.

- 14- Vatican II, "L'Église dans le monde de ce temps", No 5, Centurion, Paris 1962, p. 280.
- 15- Marcel-Marie Desmarais, L'avortement, une tragédie, Éd. du Jour, Montréal, 1973, p.27.
- 16- C.f. Vatican II, Op. Cit., p. 280.
- 17- En qualifiant l'avortement de crime abominable, on lui prête la même valeur que tous les autres meurtres.
- 18- C.f. Guy Durand, Op. Cit., pp. 25-26.  
Dans ces pages, Guy Durand réfute cette affirmation.
- 19- C.f. Ibid, pp. 25, 26.
- 20- C.f. Ibid, p. 23.
- 21- C.f. Albert Donval, La morale change, Éd. Cerf, 1980, P. 9.
- 22- C.f. Ibid, pp. 9, 12.
- 23- C.f. Ibid, pp. 9, 12.
- 24- Cette affirmation prend son sens dans le fait que la femme enceinte vit une expérience perturbante. Cette situation empêche qu'une relation saine s'établisse entre la mère et l'enfant.
- 25- Dans son sens profond, la liberté apporte à la personne, les instruments pour qu'elle puisse accéder à son vécu intérieur. Les centres de services sociaux vont contre cette liberté.
- 26- C.f. Albert Donvaal, La morale change, Éd. Cerf, 1980, pp. 9, 12.
- 27- C.F. Yves Saint-Arnaud, La personne humaine, Éd. de l'Homme, Ottawa, 1974, pp. 177-181.
- 28- C.f. Paul Tournier, La mission de la femme, Éd. Selec, Paris, 1979, P. 49
- 29- C.f. Yves Saint-Arnaud, Op. Cit., pp. 181-186.
- 30- C.f. Gilles Racicot, Laissez-moi devenir, Éd. Stanké, Canada, 1986.  
Ce livre contient tous les effets néfastes vécus par la mère et l'enfant si la relation symbiotique n'a pas été établie. Ces données se retrouvent dans le livre au complet.
- 31- C.f. Ibid.

- 32- C.f. Paul Tournier, Op. Cit., pp. 30-32.
- 33- C.f. Ibid, p. 33.
- 34- C.f. Ibid, pp. 29, 30.  
En chaque personne, homme ou femme, il y a une composante masculine et une composante féminine. Dans une société patriarcale, on favorise toutes les valeurs jugées masculines. L'homme en arrive à rejeter sa part de féminité et nie la part masculine de la femme. Ainsi, l'homme en arrive à assumer à 100% les caractéristiques jugées masculines. La femme assume à 100%, les caractéristiques jugées féminines. Un semblant d'équilibre se maintient dans la société.
- 35- C.f. Ibid, pp. 6-22.
- 36- C.f. Michelle Jean, Québécoises du XX<sup>e</sup> siècle, Éd. du Jour, Ottawa, 1974, pp. 52-63.
- 37- C.f. Ibid, pp. 37-43.
- 38- C.f. Ibid, pp. 26, 47-86.
- 39- C.f. Ces constations se vérifient chez l'ensemble des féministes.
- 40- Ces données sont également apportées par l'ensemble des féministes.
- 41- C.f. Christiane Olivier, Les enfants de Jocaste, Éd. Denoël Gonthier, Paris, 1980, pp.23-46.
- 42- C.f. Nancy Friday, Ma mère, mon miroir, Éd. Robert Laffont, Paris, 1979, pp. 379-409.
- 43- C.f. Ibid, pp. 379-409.
- 44- C.f. Paul Tournier, Op. Cit., pp. 5, 11, 27, 36, 38, 60, 67, 81, 109, 110.
- 45- C.f. France Quéré, La femme avenir, Éd. Seuil, 1970, p. 8.
- 46- C.f. Paul Tournier, op. Cit., p. 33.
- 47- C.f. Benoîte Groult, Ainsi soit-elle, Éd. Grasset, Paris, 1975, pp. 44-48.
- 48- C.f. Odette Thibault, Debout les femmes, Éd. Chronique sociale, Lyon, 1980, pp.38-39.

- 49- C.f. Pierre Dunkan, Les hommes préfèrent les rondes, Éd. Robert Laffont, Paris, 1981, pp. 183-190.
- 50- C.f. Ibid, pp. 202-215.
- 51- C.f. Ibid, p. 202.
- 52- C.f. Alain Laurent, Féminin, masculin, le nouvel équilibre, Éd. du Seuil, Paris 1975, pp. 51-53.  
C.f. Benoîte Groult, Op. Cit., pp. 47-48.  
C.f. Marie De Konink, Francine Saillant, Lise Dunnigan, Essai sur la santé des femmes, Gouvernement du Québec, Québec, 1983, pp. 51-53.
- 53- C.f. Christiane Olivier, Op. Cit., pp. 67, 68, 69, 70, 71, 103, 140, 149, 152, 153, 168, 185, 192.  
C'est l'ensemble du livre qui fait comprendre le sens de l'identité et de l'identification.
- 54- C.f. Pierre Dunkan, Op. Cit., p. 183.  
C.f. Paul Tournier, Op. Cit., p. 149.

### CHAPITRE TROISIEME

- 1- C.f. Claude Tresmontant, Évangile de Jean, Traduction et notes de Claude Tresmontant, Éd. O.E.J.L. Paris, 1984, pp. 227-232.
- 2- C.f. Ibid, pp. 228, 232.
- 3- C.f. M.E. Boismard et A. Lamouille, L'Évangile de Jean, Tome III, Éd. Cerf, Paris, 1971, p.215.
- 4- C.f. Bénédik Schwank, L'Évangile de Jean, Tome III, Éd. Cerf, Paris, pp. 133-134.
- 5- C.f. M.E. Boismard et A. Lamouille, Op.Cit., p. 215.
- 6- Cf. Bénédik Schwank, Op. Cit., p. 134.
- 7- C.f. Ibid, p. 134.
- 8- C.f. Ibid, pp. 134-135.
- 9- C.f. M.E. Boismard et A. Lamouille, Op.Cit., p. 217.

- 10- C.f. Ibid, p. 217.
- 11- C.f. Robert Pousseau, Jacques Tessier, Qui donc est Dieu?, Éd. Ouvrières, Paris, 1984, p.102.
- 12- C.f. Françoise Dolto et G. Sévérin, L'Évangile au risque de la psychanalyse, Tome III, Éd. Pierre Delorge, Paris, 1982, pp. 85-86.
- 13- C.f. Ibid, p. 83.
- 14- C.f. Ibid, pp. 85-86.
- 15- C.f. Robert Pousseau, Jacques Tessier, Op. Cit., p. 105.
- 16- C.f. Ibid, p. 105.
- 17- C.f. Ibid, pp. 102-103.
- 18- C.f. Ibid, pp. 105-106.
- 19- C.f. Ibid, p. 105.
- 20- C.f. Françoise Dolto et G. Sévérin, Op. Cit., pp. 85-86.
- 21- C.f. Ibid, p. 81.
- 22- C.f. Françoise Dolto et G. Sévérin, Op. Cit., p. 82.
- 23- C.f. Ibid, p. 82.
- 24- C.f. Ibid, p. 82.
- 25- C.f. Ibid, pp. 84-85.
- 26- C.f. Ibid, pp. 88-89.
- 27- C.f. Ibid, p. 89-90.
- 28- C.f. Ibid, p. 91.
- 29- C.f. Françoise Dolto et G. Sévérin, Op. Cit., p. 91.
- 30- C.f. Ibid, p. 92.
- 31- C.f. Ibid, pp. 91-95.
- 32- Ibid, p. 90.
- 33- C.f. Ibid, pp. 91-92.

- 34- C.f. Ibid, pp. 89-93.
- 35- Ibid, p. 97.
- 36- C.f. Ibid, pp.90-91.
- 37- C.f. Ibid, pp. 92-93.
- 38- C.f. Robert Pousseau, Jacques Tessier, Qui donc est Dieu?, Éd. Ouvrières, Paris, 1984, pp. 104-105.
- 39- C.f. Ibid, p. 105.
- 40- C.f. Guy Durand, Sexualité et foi, Éd. Fides, Montréal, 1977, p. 95.
- 41- C.f. Guy Durand, Sexualité et foi, Éd. Fides, Montréal, 1977, p. 96.
- 42- C.f. Ibid, p. 97.
- 43- C.f. Ibid, p. 96.
- 44- C.f. Ibid, pp.98-100.
- 45- C.f. Cette affirmation s'appuie sur l'ensemble de mon observation. La plupart des gens ignorent que c'est la relation dans le couple qui est devenue la valeur première du mariage. J'ai pu constater que des agents pastoraux ignorent également ce fait.
- 46- C.f. Guy Durand, Op. Cit., pp. 100-107.
- 47- C.f. Ibid, pp. 105-106.
- 48- C.f. Les expressions moralisme puritain et amoralisme libertin sont empruntées à Paul Chauchard.  
De Paul Chauchard, Le combat de la vie et de la mort, Éd. Saint-Paul, Paris, 1976, p. 110.
- 49- C.f. Figure des pages 119-120.
- 50- C.f. André Naud, Le Magistère incertain, Héritage et projet, no 39, Éd. Fides, Québec, 1987, p. 16.
- 51- C.f. Françoise Dolto, G. Sévérin, Op. Cit., p. 82.
- 52- C.f. André Naud, Op. Cit., pp. 24-25.
- 53- C.f. Françoise Dolto et G. Sévérin, Op. Cit., p.82.

## BIBLIOGRAPHIE

BOISMARD, M.E. et LAMOUILLE, A. Synopse des quatre évangiles en français, l'Evangile de Jean, Tome III, Paris, Cerf, 1977.

BOUCHARD-PEDNEAULT, Etienne. S.O.S. pour le droit à la vie et non à l'avortement, Chicoutimi, Ed. Science moderne, 1982.

Code criminel canadien, article 25. (Loi sur l'avortement).

Colloque du Centre Catholique des médecins français (Commission conjugale). Avortement et respect de la vie humaine, Paris, Seuil, 1972.

DESMARAIS, Marcel-Marie. L'avortement, une tragédie, Montréal, Ed. Du Jour, 1973.

DHAVERNAS, Odile. Petite soeur née, prépare suicide, Paris, Seuil, 1981.

DOLTO, Françoise et SEVERIN, G. L'Evangile au risque de la psychanalyse, Tome II, Paris, Ed. Pierre Delarge, 1982.

DONVAL, Albert. La morale change, Cerf, 1980.

DUNKAN, Pierre. Les hommes préfèrent les rondes, Paris, Ed. Robert Laffont, 1981.

DUNNIGAN, Lise, SAILLANT, Françoise, DE KONNINK, Marie. Essai sur la santé des femmes, Gouvernement du Québec, Québec, 1983.

DURAND, Guy. Quel avenir? Montréal, Ed. Leméac, 1978.

Evangile de Jean. Traduction et notes de Claude Tresmontant, Paris, Ed. O.E.I.L., 1984.

FALLACI, Oriana. Lettre à un enfant jamais né, (Traduction de l'italien par Charlotte Wagner), Paris, Ed. Flammarion, 1976.

FRIEDAN, Betty. Femmes le second souffle, Canada, Ed. Stanké, 1989.

FRIDAY, Nancy. Ma mère, mon miroir, Paris, Ed. Robert Laffont, 1979.

GIRARD, Jocelyn. "L'avortement fait trembler le monde", Progrès-Dimanche, 4 décembre 1988.

GROULT, Benoîte. Ainsi soit-elle, Paris, Ed. Grasset, 1975.

JEAN, Michèle. Québécoises du XXe siècle, Paris, Ed. Sélect, 1979.

KING, Martin Luther. La force d'aimer, Paris, Ed. Casterman, 1964.

LALANCETTE, Gilles. "L'avortement, un service comme tous les autres", Le Quotidien, 8 mai 1985, p. 6.

LALANCETTE, Gilles. "Les femmes ont droit à ce service dans la région", Le Quotidien, 10 mai 1985.

LAURENT, Alain. Féminin, masculin, le nouvel équilibre, Paris, Seuil, 1975.

"L'avortement est légal au Canada". Le Quotidien, 29 janvier 1988.

LECLERC, Annie. Parole de femme, Paris, Ed. Grasset, 1974.

LEFEVRE, Marcel. Une parole libératrice, Montréal, Ed. Paulines, 1980.

Ligue des droits de l'homme. La société québécoise face à l'avortement, Montréal, Ed. Leméac, 1974.

LINN, Dennis et LINN, Mathew. La guérison des souvenirs. Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 1987.

Loi provinciale sur la santé et les services sociaux, S/5 no 7.

Mémoire préparé par le front commun pour le respect de la vie, Plaidoyer pour la vie, Québec, 1975.

METTAYER, André et DRAPEAU, Jean. Droit et morale: valeurs éducatives et culturelles, Héritage et projet, no 37, Québec, Fides, 1987.

MORGENTALER, Henri. Avortement et contraception, Montréal, Ed. de l'Homme, 1980.

NAUD, André. Le magistère incertain, Héritage et projet, no 39, Québec, Fides, 1987.

OLIVIER, Christiane. Les enfants de Jocaste, Paris, Ed. Denoël/Gonthier, 1980.

ORAISON, Marc. Le mystère humain de la sexualité, Paris, Seuil, 1981.

PARE, Mgr Marius. Lettre circulaire sur l'avortement aux catholiques du diocèse, Ed. Paulines, 1978.

PIETTRE, M. Les paroles "dures" de l'Evangile, Paris, Ed. du Chalet, 1988.

QUERE, France. La femme avenir. Paris, Seuil, 1970.

RACICOT, Gilles. Laissez-moi devenir. Canada, Ed. Stanké, 1986.

Revue actualité vie. Publication officielle de l'Alliance pour la vie, Vol. 1, no 1, Hiver 1981, Vol. 1, no 3, Eté 1981, Vol. 1, no 4, Automne 1981, Vol. 3, no 2, Juin 1983, Vol. 3, no 3, Octobre 1983.

Revue Notre-Dame (R.N.D.) no 6, Sillery, Québec, Juin 1983.

RINFRET, Michèle, GIROUX, Claire, BOUCHER, Francine. 100 femmes devant l'avortement, Québec, Ed. Centre de Planning Familial du Québec, 1978.

SAINT-ARNAUD, Yves. La personne humaine, Ottawa, Ed. de l'Homme, 1974.

SCHWANK, Bénédik. L'Evangile de Jean. Tome III, Paris, Cerf, 1979.

SUENENS, C. La coresponsabilité dans l'Eglise d'aujourd'hui, Bruges, Desclée de Brouwer, 1968.

TARRAL, Gilbert. La polémique québécoise autour de la question de l'avortement et l'affaire Morgentaler, Montréal, Ed. Aquila, 1975.

THIBAULT, Odette. Debout les femmes, Chronique sociale, Lyon, 1989.

TOULAT, Jean. Le droit de naître, Paris, Ed. Pygmalion/Gérard Watelat, 1979.

TOURNIER, Paul. La mission de la femme. Paris, Ed. Sélect, 1979.

TRESMONTANT, Claude. Evangile de Jean, Traduction et notes de Claude Tresmontant, Paris, Ed. O.E.J.L., 1984.

VATICAN II, L'Evangile dans le monde de ce temps, no 5, Paris, Centurion, 1962.

VANIER, Jean. Hommes et femmes il les fit. Paris, Ed. Fleurus, 1984.